Conserver la couverture

368

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

## DE CHATEAU-THIERRY

---

*Année 1890*

---

Don 8°
10.009

CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

*L'Echo Républicain de l'Aisne*

MDCCCLXXXXI

# SOCIÉTÉ

# HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

## DE CHATEAU-THIERRY

*Année 1890*

Aisne 1
C

*La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales la responsabilité de leurs opinions.*

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

## DE CHATEAU-THIERRY

---

*Année 1890*

---

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 9796
IMPRIMÉS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 9780
IMPRIMÉS

CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

*L'Echo Républicain de l'Aisne*

—

MDCCCLXXXXI

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## ANNÉE 1891

### BUREAU

| Date d'admission. | | MM. |
|---|---|---|
| 1866 | Juillet..... | MOREAU (Frédéric)(✲ ❶ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur*. |
| 1865 | Janvier.... | BARBEY (❶ A.), à Château-Thierry, *Président*. |
| 1875 | Septembre. | VÉRETTE (❶ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry. |
| 1865 | Mars..... | MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire*. |
| 1876 | Mai..... | JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*. |
| 1882 | Juin..... | LE FEYER (❶ A.), à Château-Thierry, *Bibliothécaire*. |
| 1864 | Septembre. | HARANT(✲),Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art*. |
| 1864 | Septembre. | RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier*. |

### MEMBRES HONORAIRES

| | | MM. |
|---|---|---|
| | | LE PRÉFET DE L'AISNE. |
| 1869 | Janvier.... | DE BARTHÉLEMY (Anatole) (✲), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris. |
| 1891 | Août..... | BENOIST, Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq. |
| 1873 | Mai..... | COURAJOD (✲), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris. |
| 1869 | Janvier.... | DELTEIL (❶ I. P.), Homme de lettres, 23, rue Pradier, à Belleville-Paris. |
| 1872 | Juillet..... | MAURY (Alfred), de l Institut (O. ✲), ancien Directeur des Archives Nationales, Paris. |
| 1874 | Janvier.... | PÉCHEUR (l'abbé) (❶ A.), Curé de Crouy, par Soissons. |
| 1868 | Juin..... | POQUET (l'abbé)(❶ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac. |
| 1889 | Avril..... | SÉBLINE (O ✲), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne. |

## MEMBRES TITULAIRES

| Date d'admission. | | MM. |
|---|---|---|
| 1881 | Janvier.... | Bahin (l'abbé) (✪ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry. |
| 1865 | Janvier.... | Barbey (✪ A.), à Château-Thierry. |
| 1881 | Septembre. | Bigorgne (René), Maire de Marigny-en-Orxois. |
| 1879 | Octobre... | Bosquillon, Juge de Paix, à Château-Thierry. |
| 1878 | Février.... | Butel, Notaire, à Château-Thierry. |
| 1881 | Février.... | Carré (✲), Maire d'Épieds, par Château-Thierry. |
| 1881 | Février.... | Des Cars (Comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris. |
| 1872 | Mars..... | Corlieu (✲ ✪ I P ), Docteur en médecine, 11, rue d'Arcole, Paris. |
| 1877 | Octobre... | Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris. |
| 1864 | Décembre.. | Delorme-Doué, à Château-Thierry. |
| 1872 | Juin..... | Deullin (Eugène), Banquier à Épernay (Marne). |
| 1865 | Février.... | Encelain, Avoué honoraire à Château-Thierry. |
| 1876 | Décembre.. | Fitremann, Juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, 191, rue Saint-Honoré, Paris. |
| 1887 | Février.... | Hachette (Maurice), 7, rue Louis-le-Grand, Paris. |
| 1864 | Septembre. | Harant (✲), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry. |
| 1875 | Avril..... | Henriet (Frédéric), à Château-Thierry. |
| 1876 | Mai..... | Josse, Agent-Voyer d'arrondissement, à Château-Thierry. |
| 1872 | Octobre... | De Laubrière, à Essômes. |
| 1872 | Octobre... | Léguillette (Charles), 45, boulevard Beaumarchais, Paris. |
| 1882 | Juin..... | Le Feyer (✪ A.), ancien Professeur, à Château-Thierry. |
| 1876 | Août..... | Maciet (Jules), à Château-Thierry. |
| 1868 | Juin..... | De Montesquiou (Comte) (✲), ancien Préfet, à Longpont (Aisne). |
| 1875 | Mars..... | Moreau (Auguste), Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois. |
| 1889 | Novembre. | Moreau-Nélaton (Étienne), à Fère-en-Tardenois. |
| 1864 | Septembre. | Morsaline, Architecte, à Château-Thierry. |
| 1865 | Mars..... | Moulin, à Château-Thierry. |
| 1877 | Novembre. | Paillard, Notaire, à Château-Thierry. |
| 1883 | Avril..... | Paillet (Eugène) (✲), Conseiller à la Cour d'appel, Paris. |
| 1890 | Novembre. | Paillet (Jean), Avocat à Paris |
| 1864 | Octobre... | Petit, Docteur en médecine, à Château-Thierry. |
| 1872 | Mars..... | Petit (Léon), à Mont-Saint-Père. |

| Date d'admission. | | MM. |
|---|---|---|
| 1874 | Décembre.. | POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry. |
| 1864 | Septembre. | RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry. |
| 1873 | Août..... | ROMAGNY, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry. |
| 1875 | Septembre. | VÉRETTE (✪ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry. |
| 1864 | Novembre. | WADDINGTON, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville, par La Ferté-Milon. |
| 1884 | Février.... | VARIN (Eugène), Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly. |
| 1884 | Mai..... | DE VILLERMONT (Comte), à Chierry, par Ch.-Thierry. |

## MEMBRES CORRESPONDANTS

| | | MM. |
|---|---|---|
| 1881 | Janvier.... | BAUDOIN (✲ ✪ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris. |
| 1889 | Février.... | BERCET (Gaston), à Quiévy (Nord). |
| 1873 | Février.... | BIDAUT, ancien Capitaine, à Paris. |
| 1876 | Janvier.... | BLANC (✪ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry. |
| 1880 | Janvier.... | BOBEUF, Directeur de l'Asile National de Vincennes à Saint-Maurice (Seine). |
| 1886 | Avril..... | BOUDIN (Émile), Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière. |
| 1883 | Juin..... | BOVE (Léon), Avoué, à Château-Thierry. |
| 1836 | Novembre. | BULAND (Eugène), Artiste Peintre, à Charly. |
| 1873 | Février.... | CALLOU, Notaire, à Fère-en-Tardenois. |
| 1889 | Février.... | CASSIER, à Poissy (Seine-et-Oise). |
| 1872 | Novembre. | CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry. |
| 1880 | Juillet..... | COMBIER, 1, Place des Terreaux, Lyon. |
| 1884 | Avril..... | CORTILLIOT, Directeur-Propriétaire du *Journal de Château-Thierry*. |
| 1890 | Mars..... | CARLIER, à Château-Thierry. |
| 1890 | Décembre.. | COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, à Château-Thierry |
| 1891 | Avril..... | CHARBONNIEZ (Paul), à Fère-en-Tardenois. |
| 1891 | Octobre... | CARTON, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire*. |
| 1888 | Avril..... | DARAS (abbé), R. P. Louis de Gonzague, Prémontré, Weston-Rugby (Angleterre). |

| Date d'admission. | | MM |
|---|---|---|
| 1873 | Août..... | Delauney-Varin, Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly. |
| 1884 | Septembre. | Delettre, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois. |
| 1873 | Mai..... | Dequin (✲), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens. |
| 1877 | Août..... | Devaulx (Ernest), Statuaire, 17, impasse Fessart, Paris. |
| 1878 | Février.... | Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry |
| 1887 | Avril..... | Dupont (Georges), Propriétaire, à Essômes. |
| 1873 | Mai..... | Duprat, Avoué honoraire, à Château Thierry. |
| 1887 | Décembre.. | Duprat (Élie), Avoué, à Château-Thierry. |
| 1888 | Avril..... | Dupré (Vincent), à Penchard (Seine-et-Marne). |
| 1887 | Décembre.. | Dutripon (Lucien), Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris. |
| 1891 | Février.... | Delteil (Loys), à Paris. |
| 1887 | Septembre. | Faquis (l'abbé), Curé de Torcy. |
| 1887 | Septembre. | Fauconnier, Architecte, à Château-Thierry. |
| 1889 | Février.... | Ferton (Charles), Capitaine d'artillerie, à Angers. |
| 1883 | Juin..... | Filliette, Banquier, à Château-Thierry. |
| 1889 | Août..... | De Florival, Juge, Président de la Société académique de Laon. |
| 1874 | Octobre... | Fonte, Architecte, à Fere-en-Tardenois. |
| 1875 | Septembre. | Fournier (Achille), à Condé-en-Brie. |
| 1878 | Novembre . | Gaulet, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. |
| 1873 | Décembre.. | De Graimberg, à Heidelberg. |
| 1885 | Septembre. | Grison, Receveur de l'Enregistrement, à Guiscard (Oise). |
| 1872 | Novembre . | Guérin, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris. |
| 1874 | Décembre.. | Guillaume, Agent-Voyer, à Laon. |
| 1864 | Octobre... | Guilliot (l'abbé), Curé Doyen de Flavy-le-Martel. |
| 1872 | Juin..... | Guyot, ancien Juge de Paix, à Pontoise (Seine-et-Oise). |
| 1872 | Octobre... | Henriet, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry. |
| 1887 | Juillet. ... | Henriet (Maurice), Juge, à Clermont (Oise). |
| 1891 | Juillet..... | Hanus (✲ A.), Professeur au College et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry. |
| 1882 | Novembre . | Jean, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry. |
| 1869 | Septembre. | Joussaume-Latour, Docteur en médecine, à Château-Thierry. |
| 1887 | Septembre. | Joussaume-Latour (Henri), Économe des Hospices à Château-Thierry. |

| Date d'admission. | | MM. |
|---|---|---|
| 1881 | Janvier.... | JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry. |
| 1889 | Mars..... | JOVENAY, Licencié en Droit, à Château-Thierry. |
| 1885 | Août..... | DE LADOUCETTE (Baron Étienne)(✻), à Viels-Maisons. |
| 1887 | Juin. . ... | LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé. |
| 1889 | Février.... | LEBLOND, Professeur de philosophie et histoire au Collège de Château-Thierry. |
| 1870 | Août..... | LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise). |
| 1889 | Mars..... | LÉLU, Receveur des Finances, à Château-Thierry. |
| 1875 | Octobre... | LINET-DROUET, à Château-Thierry. |
| 1887 | Septembre. | LIONNET, Architecte, à Château-Thierry. |
| 1867 | Janvier.... | LOUÏSE (✻ ❶ I. P.), Principal honoraire, à Sedan. |
| 1890 | Juillet..... | LEGRAND (Eugène), à Château-Thierry. |
| 1890 | Juillet..... | LEGRAND (Auguste), à Château-Thierry. |
| 1891 | Février.... | LENOIR (Henri), Directeur d'assurances, à Château-Thierry. |
| 1889 | Février.... | MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry. |
| 1872 | Novembre . | MASURE, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Premiere, à Paris. |
| 1891 | Avril..... | MAUCHAMP (Alphonse), à Fère-en-Tardenois. |
| 1876 | Juillet..... | MAUSSENET, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne). |
| 1891 | Juin..... | MAYEUX (Pol), imprimeur à Méru (Oise). |
| 1886 | Avril..... | MENNESSON, Notaire, à Jaulgonne. |
| 1882 | Mai..... | MILON, Directeur de l'École communale, 10, rue Rollin, Paris. |
| 1889 | Août..... | MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry. |
| 1880 | Septembre. | MORLOT, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly. |
| 1875 | Septembre. | MOULIN, Avocat, à Sainte-Ménehould (Marne). |
| 1890 | Mai..... | MOULIN, Avocat à Bernay (Eure). |
| 1882 | Décembre.. | PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux. |
| 1873 | Mai. ..... | PECQUE, Notaire, à Château-Thierry. |
| 1879 | Février.... | PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger. |
| 1864 | Septembre. | PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château. |
| 1878 | Juin..... | PILLE (Henri) (✻), Artiste Peintre, 35, Boulevard Rochechouart, Paris. |
| 1891 | Octobre... | PILLIARD, Propriétaire, à Cramailles. |
| 1891 | Juillet..... | POMMIER (Georges), à Château-Thierry. |

| Date d'admission. | | MM. |
|---|---|---|
| 1879 | Octobre... | REMIOT, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry. |
| 1883 | Avril..... | ROUQUETTE, Libraire, passage Choiseul, Paris. |
| 1890 | Septembre. | SOUEF, Avocat à Presles-et-Thierry (Aisne). |
| 1891 | Juin..... | SALESSE (✪ A.), Principal du Collège de Château-Thierry. |
| 1886 | Juillet..... | SIMON (Maurice), Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris. |
| 1891 | Octobre... | DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie. |
| 1886 | Janvier.... | TABART (Émile), Tanneur, à La Ferté-Milon. |
| 1885 | Juillet..... | TAUPIN, Négociant, Licencié en droit, à Château-Thierry. |
| 1865 | Février.... | VARIN (Adolphe), Artiste Graveur, 2, rue Chanoinesse, Paris. |
| 1874 | Février.... | DE LA VAULX, 8, rue Meissonier, Paris. |
| 1872 | Août..... | VUILBERT (l'abbé), Curé de Saulchery, par Charly. |
| 1891 | Janvier.... | VIELLE, Juge de Paix du canton de Fère-en-Tardenois. |

## ASSOCIÉS LIBRES

| | | MM. |
|---|---|---|
| 1879 | Novembre. | BERTHELÉ (✪ A.), Archiviste de l'Hérault à Montpellier |
| 1879 | Février.... | DOUCHY (✪ A.), Instituteur de Brumetz, par Gandelu. |
| 1889 | Mars..... | MARÉCHAL (Prince-Palmyre), à Château-Thierry. |
| 1886 | Janvier.... | MINOUFLET, Instituteur de Romeny, par Charly. |
| 1880 | Janvier.... | PIHAN (Eugène) (✪ A.), Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris. |
| 1887 | Mai..... | PICHELIN, ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu. |

# SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à St-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).

26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Academie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).
56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau, (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (Etats Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Societe d'etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).

61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

# Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1890

## SÉANCE DU 7 JANVIER 1890.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY.

*Correspondance.* — M. le Directeur des Beaux-Arts annonce que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts coïncidera, en 1890, avec le Congrès des Sociétés savantes; il recommande particulièrement aux délégués, les études qui ont un caractère historique et « la mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces. »

De M. Delteil, la charmante improvisation toute de circonstance :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Retenu loin de vous par les destins contraires,
J'enrage dépité ; j'aurais voulu pouvoir,
Porté par la vapeur jusqu'à Chaûry, vous voir
Et vous serrer la main. Mais, malgré mon absence,
Si vous voulez me lire entre vous, en séance,
Mes vœux seront comblés à peu pres. Sur ma foi,
Ce que je vous écris, c'est mon être, c'est moi
Tracé sur le papier. Papier, qui me remplace,
Traduis bien mes pensers et fais-moi trouver grâce
Devant mes auditeurs au jour du nouvel an.
A vous tous réunis, j'adresse un compliment,
Expansion du cœur, mais il le faut sincere
Et le mien est ainsi. Cela posé, j'espere

Que vous accueillerez, favorables, mes vœux.
Donc, soyez bien portants, bons travailleurs, heureux.
Mon devoir est rempli, je garde le silence,
J'aurais peur près de vous de manquer d'éloquence.
Soyez gardés du mal, mal que l'influence a
Et qu'on a baptisé du nom d'influenza.

Ah ! si M. de Tillancourt était encore des nôtres, comme il applaudirait à ces deux derniers vers !

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1889,* n° 2 ;

2° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome VIII, 1re livraison ;

3° *Bulletin de la Société académique de Brest, 1888-1889,* tome XIV :

4° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 72, 15 décembre 1889 ;

5° *L'Alliance scientifique,* n° 31 ;

6° *Mémoires de la Société royale des Belles-Lettres, d'Histoire, des Antiquités de Stockholm,* sept volumes, de 1881 à 1887, et trois albums.

M. le Président annonce la mort de M. Lecocq, ancien maire de Jaulgonne, ancien conseiller général pour le canton de Condé ; M. Lecocq avait été nommé membre correspondant en 1875 ; sa santé depuis quelques années était chancelante ; il avait quitté Jaulgonne pour se fixer au Raincy, où il est décédé.

Dans le numéro du journal *La Curiosité*, qui vient d'être déposé sur le bureau, le Secrétaire signale : 1° une intéressante étude de critique artistique sur Raffet, par M. Loys Delteil, graveur distingué, fils de notre aimable collègue ; 2° du même, un spirituel récit qu'on pourrait intituler : un Noël d'artistes. — Compliments sincères.

*Le bas-relief de La Ferté-Milon* est maintenant bien connu, bien apprécié ; les études qu'a suscitées l'interprétation du sujet qu'il représente, les discussions qu'il a soulevées sont, à l'heure actuelle, hors de saison.

Dans son *Histoire de La Ferté-Milon*, M. l'abbé Poquet, dès 1844, avait établi que c'était bien « le Couronnement de la Vierge. » M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas-de-la-Chaussée, et qui, nous le savons, s'est occupé avec le zèle le plus intelligent de La Ferté, de son château, de ses fortifications, de ses belles églises, avait complètement reconnu la justesse de cette assertion.

Le Congrès archéologique de 1887, lors de sa visite aux magnifiques ruines du vieux château, avait écouté avec la plus sympathique attention le chaleureux plaidoyer de M. Louis Courajod, conservateur-adjoint au Musée du Louvre. Le sujet était mis hors de conteste ; c'était bien « le Couronnement de la Vierge », mais quel en était l'auteur? Pour le savant conférencier, c'est Jean de Liège, et selon lui, cette œuvre, la première de la Renaissance française, est antérieure à ce qu'a produit la Renaissance italienne.

La renommée de notre bas-relief s'était étendue ; grâce à la généreuse intervention de M. Courajod, grâce au bon vouloir de M. Antonin Proust, — le grand maître des Beaux-Arts d'alors, — le moulage en fut décidé. Aussi, cette année, l'on a pu voir au Trocadéro la représentation fidèle de ce chef-d'œuvre que M. Frédéric Henriet analyse avec la compétence et le charme que nous lui connaissons. Il n'accepte pas l'attribution qu'en fait M. Courajod à Jean de Liège : « Quelque complaisance que nous y mettions, nous avons « peine à reconnaître ici la moindre trace d'influence flamande. Le goût sobre et pur du bas-relief, son style élevé « nous portent plutôt à faire honneur de ce chef-d'œuvre à « notre école de l'Ile-de-France à laquelle nous devons les « plus beaux types du XIII^e^ au XV^e^ siècle et dont les productions nous paraissent bien supérieures à celles des écoles « des Flandres et de la Bourgogne. »

Au sentiment de M. Barbey, le personnage magistralement assis qui prononce le *veni coronaberis* n'est point Jésus-Christ partout représenté tenant d'une main le livre des Évangiles et bénissant de l'autre, mais bien Dieu le Père, « la main posée sur le globe terrestre », suivant l'habitude généralement observée.

Cette réserve faite, l'assemblée a accueilli, avec des applaudissements bien mérités, le travail de M. F. Henriet; c'est un joyau et qui ne sera pas le moins précieux de la parure dont les travailleurs de la Société vont enrichir les *Annales* de 1890.

Nous avons donné, au mois de novembre dernier, une analyse trop succincte, il est vrai, de l'étude de M. Lélu : *l'Or dans l'Antiquité.* Nous n'y revenons aujourd'hui que pour féliciter notre collègue du développement qu'il a donné à cette étude et cela afin d'en faire profiter notre bulletin ; nous le remercions bien sincèrement.

Le compte des recettes et des dépenses de l'année 1889, ainsi que le projet de budget présentés par M. Renaud, trésorier, ont été l'objet d'un examen attentif de la part de M. le Président qui en propose l'acceptation. L'assemblée adhère à cette proposition et vote des remerciements à M. le Trésorier.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau dont les pouvoirs sont continués pour l'année 1890 et reste ainsi composé :

MM. Barbey, *Président* ;
Mayeux, *Vice-Président* ;
Moulin, *Secrétaire* ;
Josse, *Vice-Secrétaire* ;

MM. Le Feyer, *Bibliothécaire ;*

Harant, *Conservateur des Collections et Objets d'art ;*

Renaud, *Trésorier.*

M. Le Feyer offre un double tournoi de 1640 et de la part de M. Toison, vigneron, route de Paris, un fragment de carreau lozangé. — Remerciements.

## SEANCE DU 4 FEVRIER 1890.

*Correspondance.* — M. Carlier, propriétaire à Château-Thierry, sollicite son admission comme membre correspondant; sa demande, appuyée par MM. Barbey et Corlieu, a été admise par le Bureau ; le scrutin pour son élection, selon le règlement, aura lieu à la séance prochaine.

M. l'abbé Poquet combat le sentiment de M. l'abbé Pécheur qui place à Bonneil-sur-Marne le lieu où Charles le Chauve a donné, en 855, la charte de constitution de l'abbaye de Chézy ; « il faut la reporter soit à Bonneuil-sur-Oise, soit à Bonneuil, près Paris ; c'est un point, cependant, encore à éclaircir. »

Ouvrages reçus dans le courant de janvier :

1° *Annales du Musée Guimet,* tome XV, tome XVI en deux parties, tome XVII ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, 10e année, nos 1 et 2 ;

3° *Bulletin de la Société académique de Chauny,* un fascicule du tome III ;

4° *Bulletin de la Société d'ethnographie*, nos de 1 à 12 ;

5° *Les Chartes de Saint-Bertin*, tome II, de 209 à 376 ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1889, n° 3 ;

7° *Bulletin de la Societé historique et archéologique de Langres,* tome III, de 257 à 288 ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome IX, n° 139 ;

9° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 73, 15 janvier 1890 ;

10° *Bulletin de l'Académie d Hippone*, de XXI à LXXI ;

11° *Mittheilugen der geographischen gesellschafft, in Wien, 1888,*

12° *Apologie des Dames, appuyée sur l'Histoire,* par Mme Galien, de Château-Thierry (don de M. Barbey) ;

13° *Les miniatures des miracles de la Sainte-Vierge,* par M. l'abbé Poquet (don de M. Barbey) ;

14° *Fables antirévolutionnaires,* par Isoard de Granet, avec un hommage de l'auteur à la célèbre tragédienne Mademoiselle Rachel (don de M. Delteil) ;

15° *En Algérie, souvenirs d'un colon,* par M. Lélu (don de l'auteur).

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

M. Corlieu avait préparé, pour son usage personnel, une table analytique des matières et un index des noms d'auteurs des vingt-cinq premières années de nos *Annales*, — de 1864 à 1889 inclus ; — il a bien voulu les communiquer à la Société qui lui en exprime ses remerciements et charge une commission de réviser et de compléter ces tables dont l'utilité est incontestable.

M. l'abbé Faquis lit pour M. l'abbé Bahin — empêché et qui s'est excusé — la liste des curés qui ont administré la paroisse Saint-Crépin depuis 1582 jusqu'à nos jours. Le temps a manqué à M. l'Archiprêtre pour achever le travail d'ensemble, en relatant les détails biographiques ou administratifs qu'il a pu se procurer, afin de compléter la nomenclature à partir de 1487, date de la fondation de l'église. M. Bahin va continuer ses recherches et il en communiquera le résultat à la Société aussitôt qu'il le pourra.

M. Moulin donne lecture d'une « Note sur les travaux exécutés à l'église Saint-Crépin en 1889 ». Nous la reproduisons en la faisant suivre des observations dont elle a été l'objet.

« C'est à M. l'abbé Bahin, secondé par le Conseil de Fabrique, par l'empressement généreux de bien des personnes charitables, et aussi, il faut le reconnaître, par le bon vouloir de la municipalité, que nous devons la transformation de l'église Saint-Crépin.

« Dans l'espace de dix ans, deux autels ont été substitués aux anciens, deux baies ouvertes ou agrandies, les colonnes héliçoidales refaites, les murs, les piliers, les voûtes regrattés et remis en état. A l'exterieur, la plus grande partie des piliers rétablis, les abat-son du clocher renouvelés. Les travaux avaient donc eu pour objectif non seulement la décoration intérieure, mais encore la solidité de l'édifice.

« L'année 1889 marquera particulièrement, à cause des restaurations dont nous allons parler un instant.

« Le petit portail méridional, qui mérite l'attention par sa gracieuse ornementation renaissance, a été terminé ; un ecusson portant le chiffre de Saint-Crépin, patron de la paroisse, a été gravé sur le socle de la croix, qui surmonte l'ogive surbaissée. Les branches garnies de feuilles qui s'enroulent dans la gorge, en partie mutilées, ont été habilement reproduites par M. Guerbette.

« La porte dont les dessins relevés il y a quelques années, figurent dans un ouvrage classique d'architecture, a été débarrassée de l'ignoble couche de peinture qui l'empâtait ; elle reste avec ses fines ciselures en fuseaux, en rinceaux, et rais de cœur, avec ses panneaux si bien drapés, comme une œuvre qui plaît et retient.

« Le grand portail a été l'objet d'une réfection complète, pour ainsi dire : le fronton, les frises ont été rétablies ; un *beau* cadran a été placé — à la grande joie des habitants du quartier, mais non à la sat sfaction des archéologues qui auraient désiré y voir refleurir un quatre-feuilles — la balustrade, dont bien des parties, étaient en fort mauvais état, a eté renouvelée ; le trompillon, qui la met en communication avec l'escalier intérieur, complété par M. Fauconnier, fait véritablement un bel effet.

« Réparées également les gargouilles, dont l'une est d'un dessin curieux (l'autre n'a point été rétablie, c'est regrettable), et l'assise du balcon ; l'eau pluviale, grâce à ce soin, ne pourra ni séjourner, ni s'infiltrer dans le mur.

« Une grande baie remplace le rideau en plâtras qui, depuis

bien longtemps, fermait cette belle ogive; sur ce rideau, on ne peut l'oublier, une petite fenêtre destinée à éclairer la tribune de l'orgue, et quelle fenêtre ! puis une porte informe, mal jointe, donnant accès à l'escalier central ; oh ! cette porte ! La baie a été divisée en cinq parties et décorée d'un vitrail qui fera, ce semble, belle figure quand le buffet de l'orgue disposé de façon à laisser libre la partie médiane permettra, de l'intérieur de l'église, de le juger en connaissance de cause.

« La partie centrale, de beaucoup la plus large, représente le triomphe de la Sainte-Vierge — c'est pour la forme et à peu près les dimensions, l'imitation d'une fenêtre qui existe à l'église Notre-Dame de Blois.

« Je dis « imitation » car le sujet est original et fait grand honneur à M. Haussaire, peintre-verrier à Reims. Aux pieds de la Mère de Dieu, un ange lui présente un écusson portant les armes de la ville de Château-Thierry. Dans les deux compartiments voisins, saint Crépin et saint Crépinien supplient Notre-Dame en faveur de la Cité dont ils sont les patrons ; puis des anges adorateurs et, dans les frises, des décorations bien appropriées.

« La grande porte, qui est aussi de la Renaissance, vient d'être lessivée — elle en avait grand besoin ! — Pour la remettre complètement en état, une grande dépense s'impose ; en effet, il faut aviver des parties effacées ou frustes, remplacer celles qui ont disparu et dont quelques-unes sont recouvertes de *bouts de planches* et enfin, comme pour la jolie porte du petit portail, recouvrir le tout d'un glacis, *ton bois*, qui puisse les mettre, pour plusieurs années, à l'abri des injures du temps.

« Si, abandonnant un instant l'examen de l'extérieur, nous jetons un coup d'œil à l'intérieur, nous aurons à constater plus d'un heureux changement. L'accès de l'orgue par la balustrade extérieure se trouvant supprimé, il fallait aviser au moyen de monter à la tribune, M. l'abbé Bahin avait remarqué un escalier tournant, en bois sculpté, ayant servi

autrefois à l'église Saint-Jacques, de Reims, et qui, sans grands frais, pouvait répondre à son dessein ; gracieux, élancé, d'une sculpture qui se rapproche du style de l'église, sans choquer, néanmoins, la décoration des beaux panneaux de notre tribune, cet escalier, maintenant qu'il est en place, avec les motifs en fer léger qui décorent les montants des degrés, a été favorablement accueilli par les curieux qui l'ont étudié.

« Il était à craindre qu'un hors-d'œuvre, quelque utile qu'il pût être, ne vînt détruire l'harmonie de notre église, recommandable par son homogénéité. Toutes les parties qui, depuis dix ans, ont été successivement restaurées, l'ont été avec le respect du style du monument avec le soin qu'il faut apporter aux restitutions architecturales ; il me semble que le sentiment de la Société répondra au nôtre ; ce sera un encouragement pour les travaux restant à faire.

« Une idée excellente que M. le curé actuel de Saint-Crépin a mise à exécution, c'était de rappeler aux paroissiens de notre époque les noms de ses prédécesseurs ; à cet effet, des écussons, placés au bas des verrières, portent les noms des anciens curés de Saint-Crépin, avec la date de leur exercice ; à gauche, près de la chapelle des Fonts, ceux qui ont administré depuis la Révolution ; à droite, à partir de la chapelle de la Sainte-Vierge, ceux qui ont exercé antérieurement, à partir de 1852. C'est une page, certes, fort intéressante de l'histoire locale ; vous en jugerez par ce que doit vous en dire M. Bahin.

« Ce n'est que justice d'appeler l'attention sur la grisaille qui orne la baie de la dernière travée méridionale. Celle qui existait n'avait aucun caractère ; le mauvais état des meneaux et des plombs, les solutions de continuité, constatés depuis quelque temps, tout indiquait une ruine prochaine. La générosité d'une personne a permis de remplacer cette grisaille par une autre qui fait bonne figure, à côté de celles qui l'avoisinent. Mais ce que je tiens à vous faire remarquer c'est que le médaillon offre la représentation d'un champenois

célèbre : en effet, il s'agit de Urbain II, le pape de la croisade, grand pape et grand français ; or, Châtillon relevait de Château-Thierry, c'est un sentiment patriotique qui a déterminé le choix qui a été fait et tous nous applaudissons à ce sentiment ; une fois de plus, le patriotisme et la religion se sont unis pour glorifier la France dans l'un de ses plus illustres enfants.

« Si, à ce court exposé, nous ajoutons que le bandeau extérieur, au midi, a été rétabli dans la dernière travée, que les meneaux de la baie ont été en grande partie refaits, nous aurons bien justifié ce que nous annonçions, que les travaux de Saint-Crépin, en 1889, ont été importants et que l'honneur, en grande partie, en revient à notre collègue, M. l'abbé Bahin. »

Quelques membres soulèvent des critiques, notamment sur la baie du grand portail ; il nous semble juste de les consigner, d'autant plus qu'elles ont été présentées d'une façon toute bienveillante. Au sentiment de nos collègues, si la baie a été ouverte jadis, c'est une rose qui devait s'y épanouir ; ce qui justifierait cette assertion, c'est qu'on n'a pas trouvé trace de meneaux ; de plus, la disposition de ces meneaux n'est point conforme au style de l'église

A cela le secrétaire répond que M. Fauconnier, d'accord avec le Conseil de Fabrique, s'est inspiré du dessin de la fenêtre de l'église de Blois dont il a été question ; qu'il faut reconnaître, en effet, que la disposition supérieure ne rentre pas dans le style flamboyant qui règne en grande partie dans notre église. Il ajoute, pour se conformer au désir légitime de la Société, qu'il proposera au Conseil de Fabrique lorsqu'il s'agira, dorénavant, de restauration architecturale, de soumettre, au préalable, les plans à la Société archéologique ; il doute d'autant moins du bon vouloir du Conseil que les réfections terminées avaient été, en grande partie, soumises à plusieurs membres de la Société.

## SÉANCE DU 4 MARS 1890.

Envois des Sociétés correspondantes et dons faits à la bibliothèque :

1° *Société archéologique de Vervins (la Thiérache)* : Analyse du cartulaire de l'abbaye de Foigny, par M. le Comte Édouard DE BARTHÉLEMY ;

2° De la même Société : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache,* par M. Amédée PIETTE ;

3° *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville,* tome XVII, 1889 ;

4° *Bulletins* de la même Société pour les annees 1888, 1889, sept fascicules ;

5° *Société des Antiquaires de la Morinie,* 152e livraison ;

6° *Revue historique et archéologique du Maine,* tome XXV, année 1889, 1er semestre ;

7° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 83, janvier 1890 ;

8° *Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc,* par Amine de FOLQUES DE VILLARET (Extrait du *Bulletin de la Société dunoise*) ;

9° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 74, 15 février 1890 ;

10° Tome seizieme (en 2 parties) de la *Gallia Christiana, de Provincia Viennensi agitur* (don de M. BARBEY) ;

11° *Révolution de Paris,* par PRUDHOMME, 1er semestre de 1793, 13 fascicules [les gravures manquent] (don de M. BARBEY).

Vifs remerciements.

M. Barbey rend sommairement compte de la séance de la Société archéologique de Meaux à laquelle il a assisté. Il

recommande l'habitude prise par cette Société de mentionner, autant que faire se peut, les pièces, monnaies ou jetons, qui sont soumises à l'examen de l'Assemblée et joignant l'exemple au précepte, il remet quatre pièces dont la description suit :

1° Cuivre — gros tournois de Saint-Louis :

— Au droit : château surmonté d'une fleur de lys avec la légende X *Ave Maria-gracia pl. (plena).*

— Au revers : croix fleuronnée entourée d'un quadrilobe fleuronné à chaque pointe.

2° Ecu d'or de Philippe VI de Valois :

Le roi couronné, assis sur son trône, tient de la main droite une épée nue et de la gauche *un écu* semé de fleurs de lys.

— Légende : *Philippus D. gr. Francorum rex.*

— Au revers : croix fleuronnée dans un quadrilobe fleuronné aux pointes.

Cette pièce a été trouvée à Mont-l'Évêque, terroir de Mont-Saint-Père.

3° Double tournois — cuivre :

Buste de Henri de La Tour (principauté de Sedan et de Bouillon).

— Revers : écu couronné — 1615.

4° Gros tournois argent de Louis IX :

Croix pattée entourée de deux cercles : dans le premier, *Ludovicus Rex*; dans le second, *Sit nom (en) Dni (domini) Nti (nostri) Dei Jhu (Jésus) Kri (Christi) benedictu (m).*

Tres bien conservé, fleur de coin.

— Revers : porte de château flanquée de deux tours, au-dessous parallelogramme très étroit terminé aux deux extrémites par de petits cercles. *Turonus civis* — cercle extérieur de 12 fleurs de lys dans les fleurons.

Nous avons eu déjà l'occasion de constater le mérite littéraire de M. Lélu, à propos de son intéressant travail *l'Or dans l'Antiquité* ; ce mérite s'affirme plus particulièrement aujourd'hui et pour un sujet — qui ne relève pas de la finance — : *En Algérie.* Cet ouvrage que notre collègue a

bien voulu offrir à la Société révèle un auteur qui a su voir, qui sait apprécier. M. Lélu a habité l'Algérie ; rien de ce qui intéresse notre colonie n'a été omis : mœurs, religion, habitudes militaires, etc., tout est raconté avec verve, avec entrain ; les épisodes choisis donnent un grand attrait à ce livre. On sent à la lecture que M. Lélu, non seulement aime passionnément son pays, mais qu'il veut le faire aimer ; il y réussira, ou mieux il y a réussi, car nous apprenons que *En Algérie* a été adopté par le Ministère pour les bibliothèques publiques. Nos sinceres félicitations à notre collègue auquel ce succès est bien dû.

Le scrutin est ouvert pour l'élection annoncée : M. Carlier est nommé correspondant ; M. le Président se charge de lui en donner avis.

M. de Villermont fils, qui a sollicité son admission, présenté par MM. de Villermont père et Barbey, est agréé par le Bureau et par l'Assemblée.

## SÉANCE DU 1er AVRIL 1890.

*Correspondance. — Trois Circulaires ministérielles :* La première de M. le Directeur des Beaux-Arts rappelant de précédentes recommandations : « Je ne crois point utile « d'appuyer longuement sur ce dont l'expérience des ses- « sions précédentes vous a fait juge, à savoir que les études « ayant un caractère historique sont celles que le Comité « des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préfé- « rence. La mise au jour de documents inédits sur les « artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but « que doivent se proposer les délégués des Sociétés des « départements désireux de prendre part aux sessions an- « nuelles. »

La deuxième émanant aussi de la Direction des Beaux-Arts donne avis que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts tiendra ses séances, comme les années précédentes, dans la salle dite de l'Hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts du mardi 27 au vendredi 30 mai inclusivement.

La troisième circulaire du Ministère de l'Instruction publique est relative au Congrès des Sociétés savantes dont la vingt-huitième session s'ouvrira le 27 mai, à la Sorbonne; les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 28 mai, jeudi 29 et vendredi 30 mai. La séance générale, presidée par M. le Ministre, se tiendra le samedi 31 mai, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les noms de MM. les Délégués devront être transmis au Ministre avant le 30 avril.

M. Souëf, avocat, présenté par MM. Poquet et Barbey, comme membre correspondant, est agréé par l'Assemblée, ainsi que M. Moulin, avocat à Bernay, présenté par MM. Moulin et Taupin. Leur élection aura lieu le mois prochain.

Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Annales de la Société française de Numismatique*, année 1889, six fascicules ;

2° *Congrès archeologique de France*, LIV^e^ session tenue à Soissons et à Laon en 1887 ;

3° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain*, 3^e^ série, XVII^e^ volume ;

4° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 2^e^ série, tome III, 2^e^ livraison ;

5° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXVI, 1889 ;

6° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sevres*, n^os^ 10-12, octobre-décembre 1889 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, 7^e^ année, n° 75, 15 mars 1890 ;

8° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 4, d'avril à juillet 1889 ;

9° *Mémoires* de la même Société, tome XIV, 3^e^ livraison ;

10° *Les Miracles de la Sainte-Vierge*, traduits et mis en vers par Gauthier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, religieux bénédictin de Saint-Médard de Soissons, édités par M. l'abbé Poquet, actuellement curé-doyen de Berry-au-Bac, 1857.

M. Carlier, nouvellement élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

Le Secrétaire signale dans le dernier numéro de la *Revue de Champagne* les notes qui suivent et intéressent notre Société :

L'église de Château-Porcien (Ardennes) possède une cloche fondue en 1821 par les Cochois père et fils et Barrard. M. Ber-

thelé, au mois d'octobre dernier, nous a entretenus de ces fondeurs et de leur atelier à La Chapelle-Monthodon. Château-Porcien est le pays d'origine des deux peintres distingués Nicolas Wilbault (1686-1763) et Jacques Wilbaut (le neveu) (1729-1806).

M. Adolphe Varin, un artiste champenois dont les aieux maniaient déjà le burin à l'époque des Wilbaut, a reproduit par la gravure, avec un véritable talent, les portraits des deux Wilbaut. (Jadart).

Le 11 décembre 1889 est décédée Madame la Comtesse d'Atier qui descendait par sa mère de la famille de Gretz, ancien seigneur de Mont-Saint-Père.

A Crécy-en-Brie est mort un peintre, jeune encore, M. Cinot, élève de Servin et dont la famille avait accueilli avec une grande bienveillance les membres de notre Societé qui ont fait partie de l'excursion en 1873, en compagnie de la Société de Meaux.

M. Lacroix fait don à la Société de quatre pièces de monnaie trouvées dans son jardin aux Praillons : une pièce de bronze de la République française, an IV ; les trois autres allemandes et provenant sans doute de l'invasion de 1814 et 1815. — Remerciements.

M. Moulin donne lecture de l'*Aveu et Dénombrement de la Seigneurie de Nogent-l'Artaud*, faite le 9 juin 1627 par le possesseur, Vincent Bouhier, comte de Beaumarchais, au représentant du roi Louis XIII à qui appartenait le duché de Château-Thierry.

Ce document n'est point en tout semblable à celui que nos collègues, MM. Corlieu et Léguillette, ont eu en entre les mains pour leur *Histoire de Nogent* et qu'ils dévaient à l'obligeance de M. de Kérouartz. La pièce que communique M Moulin est l'original même de l'Aveu et rappelle non seulement les propriétés qui composaient le domaine territorial, mais aussi les cens, surcens, péages, etc. Vincent Bouhier avait alors sa

résidence, non à Nogent, mais à Paris, quai des Célestins. — Renvoi à la Commission.

M. Maréchal soumet à l'examen de l'Assemblée divers objets : 1° un Christ en bois sculpté dont l'exécution est assez bonne : il a été pieusement recueilli par l'aïeul de notre collègue, en 1793, au moment du sac et du pillage de l'église Saint-Martin de Château-Thierry ; c'est une relique précieuse pour la famille ; 2° un vase en poterie rouge, dite samienne, qui a été reconstitué par M. Maréchal ; la forme gracieuse de ce vase avec ornements relatifs à la viticulture réclamait ce soin ; 3° un autre vase, forme soucoupe, paraissant porter le nom du potier ; 4° une pièce de monnaie romaine, probablement un Macrin ; deux autres pièces frustes ; 5° deux petites palettes en bronze : l'une fine, allongée et se terminant en spatule, l'autre affectant la forme d'une petite cuiller ; 6° une fibule très oxydée ; 7° une clef en fer, ou mieux un loquet à quatre griffes.

Tous ces objets ont été recueillis dans les puits ou les terrains explorés aux Hérissons ; la plupart sont offerts à la Société qui remercie M. Maréchal et vote ensuite un crédit de 50 francs pour les travaux à continuer sous la conduite de MM. Harant et Josse.

A propos des nouvelles découvertes faites aux Hérissons et des recherches qui doivent être poursuivies, M. Harant, qui s'occupe de reconstituer la voie romaine passant non loin de là, donne quelques explications sur cette voie si importante pour notre région ; il se propose de faire une étude complète qu'il soumettra bientôt à la Société.

M. de Villermont fils est élu membre correspondant.

Se font inscrire pour assister aux séances de la Sorbonne : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Lélu et Carlier.

## SEANCE DU 6 MAI 1890.

*Correspondance.* — La Société française d'archéologie, présidée par M. de Marsy, donne avis que la cinquante-septième session du Congrès archéologique de France se tiendra à Brive (Corrèze) à partir du 17 Juin.

Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Instructions du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Litterature latine et Histoire du Moyen-Age, par M. Léopold DELISLE ;

2° *Revue de l'Histoire des religions,* 2 volumes, XX et XXI ;

3° *Histoire des Religions de l'Inde,* par M. DE MILLOUÉ, directeur du Musée Guimet ;

4° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin,* 4e série, tome VIII, années 1886-1887 ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1889, n° 4 ;

6° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 153e livraison ;

7° *Memoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de litterature de Beaune,* 1888, tome XIII ;

8° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 4e trimestre de 1889 ;

9° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome IX, n° 140 ;

10° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 84, avril 1890 ;

11° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 76, 15 avril 1890 ;

12° *Revue de Saintonge et d'Aunis,* X° volume, 3° livraison, 1er mai 1890 ;

13° *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard,* XX° volume ;

14° *Académie d'Hippone,* de la page LXXVII à la page C ;

15° *Histoire de la Colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance.* par M. Lélu, membre correspondant (don de l'auteur) ;

16° *Revue scientifique,* n° 16 (Revue rose). — A noter, l'étude de notre collègue M. Ch. Ferton, capitaine d'artillerie à Alger : *Évolution de l'instinct chez les hyménoptères.*

Parmi ces ouvrages remis pour la bibliothèque de la Société, il en est deux que nous nous faisons un plaisir de mentionner spécialement :

1° *Histoire de la Colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance*, par M. Lélu, membre correspondant. L'auteur met en présence les deux systèmes de colonisation — anglais et français — et, nous pouvons l'assurer, sans exagération d'amour-propre national, ses conclusions, basées sur l'histoire, sont d'accord avec notre patriotisme.

2° *Revue scientifique* (Revue rose), n° 16, dans laquelle notre collègue, M. Ch. Ferton, capitaine d'artillerie à Alger, a traité avec autant de science que de charme ce sujet qui, à première vue, paraît bien aride : *Evolution de l'instinct chez les hyménoptères.* On suit avec plaisir et intérêt les nombreuses et patientes expériences ou recherches du savant naturaliste.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Minouflet a eu souvent l'occasion, depuis dix ans, qu'il est en résidence à Romeny, de visiter le plateau où sont établies les fermes de Moucherelle et où, selon lui, les Romains ont stationné et, avant eux, les Gaulois. Sur ce plateau formant un promontoire qu'arrosent deux ruisselets, on trouve fréquemment des haches, des grattoirs, des percuteurs, des

pointes de flèches en silex ; puis des débris de tuiles romaines, des meules, des pièces de monnaie, etc.

M. Sonnette, fermier à Moucherelle, a recueilli un grand nombre de ces objets ; il ne se console pas d'avoir donné à un amateur de Neuilly-Saint-Front, un bronze superbe, monnaie anépigraphe gauloise, à l'effigie d'un Brenn quelconque, et au revers représentant un cheval emporté ; cette pièce très épaisse, d'un relief bien accusé, était recouverte d'une belle patine verdâtre.

La Société, qui a le désir de faire une excursion à Azy, décide que le même jour elle se rendra à Moucherelle afin de constater l'intérêt que peut présenter cette station préhistorique et visiter la collection de M. Sonnette.

L'église d'Azy, dont M. Moulin entretient l'assemblée, est une des plus intéressantes de la contrée. Elle repose en partie, assure M. Harant, sur un ancien lieu consacré ; des grès d'une dimension considérable amenés de mains d'hommes et qui s'étendaient jusqu'à la route, semblent justifier cette allégation. Cette construction du XI^e^, peut-être du XII^e^ siècle, forme une croix latine bien accentuée ; le clocher est assis sur la travée centrale qui précède l'intersection de la nef et des transepts ; ce clocher est dans un triste état, aussi la municipalité d'Azy a réclamé de M. Lionnet, architecte, notre collègue, un plan et un devis de restauration. La Société sera appelée à donner son sentiment sur ce projet.

A signaler aux curieux, le rétable de la chapelle Saint-Blaise, les panneaux qui l'accompagnent, la pierre tombale d'un abbé de Chézy (?) sous la voûte du clocher, les panneaux, style ogival fleuri, de la chaire à prêcher, plusieurs chapiteaux des colonnes, la cuve baptismale portant la date 1550, et surtout le petit portail méridional bien caractéristique.

M. Harant, qui fait une étude attentive de la voie romaine qui de Saint-Quentin va en ligne droite à Montmirail pour se

poursuivre jusqu'à Sens et Orléans, complète le tracé qu'il avait indiqué à la dernière séance.

La carte qu'il prépare à ce sujet sera soumise prochainement à la Société ; notre collègue indique la direction qui lui paraît certaine : à partir de Coucy-le-Château, Pont-Saint-Mard, Bailly (ferme), Pasly, Maurepas, Courmelles, Aconin, Villemontoire, etc.

Il est procédé à l'élection annoncée : MM. Souëf, avocat à Presles-Thierry, par Laon, et Moulin (Adolphe), avocat à Bernay (Eure), sont nommés membres correspondants.

## SÉANCE DU 3 JUIN 1890.

*Correspondance.* — MM. Souëf et Moulin, élus membres correspondants, remercient de leur nomination.

Ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1889, n° 3,

2° *Bulletin historique et philologique* du même Comité ;

3° *Bulletin historique* du même Comité : section des sciences économiques et sociales, 1889 ;

4° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, tomes XIV et XV, de 1885 à 1888 inclus ;

5° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, de la page 289 à la page 320 ; tome III ;

6° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1889, 43e volume ;

7° *Société des Antiquaires de Picardie*, album archéologique, 4e fascicule ;

8° *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XIX et tome XX (1re partie) ;

9° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, deux volumes, 1888 et 1889 ;

10° *Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, trois fascicules : 1° Statuts ; 2° Séance solennelle du 22 novembre 1888 ; 3° La France préhistorique (Analyse par M. Edouard Piette de l'ouvrage de Cartaillac) ;

11° *Bulletin de la Société de statistique, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 1-3, janvier-mars 1890,

12° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 77, 15 mai 1890;

13° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* tome XXXVII;

14° *Les Flèches à tranchant transversal,* par M. Vauvillé, de Pommiers;

15° *Une fonte de Cloches au temps jadis,* par M. Berthelé.

Ces deux derniers opuscules ont été adressés par leurs auteurs. — Remerciements.

M. Lélu rend compte en ces termes de sa visite au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne :

« Celui qui, sans être un savant aux idées arrêtées, se contente d'avoir l'esprit curieux et le désir de s'instruire éprouve, en franchissant le seuil de la Sorbonne, une indécision bien naturelle. Par où commencer? A quelle section donner la préférence?

« Le programme des Sociétés savantes était si attrayant qu'on aurait voulu être partout à la fois : étudier, dans la section d'histoire, les transformations successives du servage, l'origine des corporations d'arts et métiers, l'histoire des foires et marchés, celle de la piraterie dans les mers d'Europe, enfin l'origine, le commerce et la préparation des aliments usités avant le XVII^e^ siècle; — écouter, dans la section d'archéologie, de savantes dissertations sur les sarcophages de la Gaule et sur les légendes qui s'y rattachent; — passer en revue les édifices antiques de l'Afrique, arcs de triomphes, temples, théâtres; — étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romaine; — puis, dans la section des sciences économiques et sociales, entendre, d'une bouche autorisée, l'histoire des contrats agricoles, étudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres et de la culture, etc., etc.

« N'ayant pas le don d'ubiquité et ne pouvant être partout en même temps, je me suis borné à assister à une séance dans chaque section.

« Ma première visite a été pour la section d'archéologie et j'ai eu l'heureuse fortune d'entendre, dans la séance du mercredi 28 mai, le remarquable mémoire lu par M. Pilloy, membre de la Société académique de Saint-Quentin, sur les cimetières découverts, jusqu'à ce jour, dans le sud de la Gaule Belgique. La compétence de M. Pilloy nous est bien connue, et ce n'est pas la première fois qu'il traite, avec une autorité indiscutée, cette question des cimetières.

« Les sépultures gauloises, romaines, gallo-romaines, franques, mérovingiennes et carlovingiennes n'ont plus de secret, pour cet esprit investigateur, qui est arrivé à caractériser les diverses périodes de notre histoire, en exhumant des tombes, des bijoux, des oboles à Caron, des armes et des vêtements. Jusqu'au IVe siècle, nous dit M. Pilloy, les sépultures païennes et chrétiennes étaient mélangées. A partir de cette époque, les cimetières francs se séparèrent des cimetières gallo-romains, et les deux rites de l'inhumation et de l'incinération ne peuvent plus être confondus. Ce n'est qu'à partir du IXe siècle qu'on commença à enterrer les morts dans un simple linceul, et, après l'an 1000, les cimetières furent établis autour des églises de campagne.

« Dans cette même séance, la lecture d'une notice de M. J. Gauthier, archiviste du Doubs, nous a fourni des renseignements aussi curieux qu'inédits sur l'artillerie du XVIe siècle, et particulièrement sur les canons de Charles-Quint.

« Je me souviens d'avoir vu autrefois une célèbre gravure d'Albert Dürer, représentant un canon gigantesque, le canon de Mahomet II, qui lançait de monstrueux boulets de marbre, pesant cinq quintaux. Il m'était resté dans l'esprit certains préjugés contre l'artillerie ancienne et je m'imaginais que toutes ces couleuvrines, ces bombardes, ces engins de destruction ornés d'écussons, d'arabesques, de devises,

ressemblaient plus ou moins au canon d'Albert Dürer. Les belles gravures que M. Gauthier a mises sous nos yeux, modifient entièrement cette opinion.

« En fouillant dans les archives de la bibliothèque de Montbéliard, cet érudit a trouvé un manuscrit orné de dessins accompagnés de légendes, écrites en langue espagnole. Ces dessins, au nombre de 140, représentent tous des types de pièces d'artillerie de différents calibres. Les plus anciens remonteraient à 1450. Les plus récents dateraient de 1547. La perfection de ces épures dressés par des ingénieurs italiens pour l'Empereur Charles-Quint, nous prouve que déjà, à cette époque, l'artillerie avait fait de sérieux progrès, et que le puissant Empereur aurait pu faire graver sur la culasse de ses canons, la célèbre devise : *Ultima ratio regum*.

« M. le comte de Marsy complète ces renseignements, en faisant connaître qu'il existe à la bibliothèque d'Anvers, un autre ouvrage relatif à l'artillerie de Charles-Quint, écrit par un sous-officier de l'armée impériale et plein de documents précieux pour l'histoire militaire.

« Un archéologue distingué, M. Morel, dont la superbe collection amassée pièce à pièce, depuis de longues années, fait l'admiration de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de la visiter, apporte, au Congrès, sa dernière trouvaille : un superbe torque en or, qu'il a découvert dans une tombe au petit hameau de Mesnil-les-Hurlus, dans l'arrondissement de Sainte-Menehould. Cette pièce rare ira grossir le tresor de bijoux, de boucles d'oreilles, d'anneaux d'or que possede dèjà M. Morel, trésor dont il peut se glorifier à juste titre, car ce n'est qu'à force de patience, de persévérance, de sacrifices d'argent qu'il a pu arracher aux entrailles de la terre, tous ces souvenirs du passé.

« Le nom de M. Morel me ménage une transition toute naturelle pour signaler le charmant mémoire que M. Victor

de Swarte, correspondant du comité de Melun, a lu dans une autre enceinte, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, sur les financiers *amateurs d'art*. La liste des hommes de finance qui, depuis trois siècles, se sont révélés hommes de goût est longue. M. de Swarte a tenté de l'établir depuis Grolier jusqu'à Lavoisier. Personne mieux que M. de Swarte n'était à même de nous montrer que les arts et la finance font souvent bon ménage. »

M. Lionnet a soumis à la Société le plan de restauration du clocher d'Azy.

M. le Président présente, à ce sujet, quelques observations ; mais, tout d'abord, il remercie M. Lionnet d'avoir pris une initiative qui ne peut être que favorable à la restitution archéologique du travail que l'architecte a entrepris.

M. le Président annonce la mort de M. le comte de Sade qui faisait partie de la Société, comme membre correspondant, depuis 1875 ; il rappelle qu'en 1879, M. de Sade avait accueilli, avec la plus exquise bienveillance, les membres de la Société par lui conviés à visiter son château de Condé et avait exhibé les richesses artistiques qu'il renferme : tableaux d'Oudry, de Rubens, fresques de Servandoni, bibliothèque remarquable, etc. — La Société s'associera aux regrets sincères qu'a causés la perte de cet homme de bien, de ce collègue distingué.

M. Petit fait passer sous les yeux de l'Assemblée deux pièces de monnaie, l'une en or de Louis XIII et une autre en argent, à fleur de coin, de Louis IX et fort remarquable. — Remerciements.

En outre d'un catalogue complet des volumes appartenant à la Société, M. Le Feyer a préparé, avec le plus grand soin, les tables des travaux de la Société pendant les vingt-cinq

années écoulées ; il a remanié et complété les notes qu'avait complaisamment adressées M. le Dr Corlieu.

La Société, sur la proposition de son Président, vote des remerciements bien mérités à notre laborieux et sympathique Bibliothécaire.

M. Legrand (Eugène), un collectionneur émérite, a réuni un grand nombre de dessins, aquarelles, sépias, d'un artiste, Ch. Ransonnette, qui, il y a une cinquantaine d'années, a exploré les environs de Château-Thierry ; il se fait un plaisir de les soumettre à la Société qui les a examinés avec le plus grand intérêt et le remercie vivement.

Sur la proposition de MM. Le Feyer et Moulin, MM. Legrand (Eugène) et Legrand (Auguste), de Château-Thierry, sont présentés comme membres correspondants ; leur élection, suivant l'usage, est remise au mois prochain.

## SÉANCE DU 2 JUILLET 1890.

*Correspondance.* — M. Moulin, secrétaire, regrette de ne pouvoir assister à la séance, les suites d'un accident de voiture, heureusement peu graves, le retenant chez lui.

M. le Secretaire auquel des souhaits de prompt rétablissement sont adressés unanimement, fait aussi savoir que le rapport annuel sur les travaux de la Société, pendant l'année 1889, a été adressé le 28 juin à M. le Sous-Préfet, en demandant la continuation de la subvention accordee par le Conseil général.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de Juin :

1° *Revue de l'histoire des Religions*, 12e année, t. XXI, n° 2 ;

2° *Conseil général de l'Aisne.* — Rapports et délibérations de la session d'avril 1890 ;

3° *Notice sur la vie et les œuvres de M. Fossé d'Arcosse*, par M. l'abbé Pécheur (don) ;

4° *Elie Paillet*, notice par M. A. Sorel, président de la Société archéologique de Compiègne ;

5° *Recueil des publications de la Société havraise.* Études diverses, 1889, 4 fascicules ;

6° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 78, 13 juin 1890 ;

7° *Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. XI, 2e partie ;

8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XIII, 2e livraison, 1886 ;

9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, 1889 ;

10° *Table méthodique des Mémoires, etc., publiée par l'Académie delphinale de 1787 à 1886;*

11° *Bulletin de la Société académique de Laon,* tome 27;

12° *Funérailles du Général Faidherbe,* discours de M. BARBIER-MIGNARD;

13° *Une Enseigne de pèlerinage de Saint-Mathurin de Lorchand,* par M. LOUSTAU;

14° *Mémoire relatif à un procès contre le prévôt de Marizy-Saint-Mard,* 1710;

15° *Pièces relatives à la succession Thierry* (don de M. BARBEY).

M. Michaux, vice-secrétaire de la Société historique et archéologique et scientifique de Soissons, offre plusieurs gravures concernant le Département de l'Aisne. (Remerciements.)

M. l'abbé Pécheur, secrétaire de la même Société, fait don d'anciennes pièces provenant de M. Quinquet de Montjour, ancien maire d'Oulchy-le-Château, relatives à des localités de l'arrondissement de Château-Thierry. (Remerciements.)

## EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SOISSONS

### A CHATEAU-THIERRY

« Le jeudi 12 juin, descendaient à la gare des Chesneaux, par le premier train du matin, plusieurs membres de la Société de Soissons : MM. l'abbé Pécheur, Michaux, Laurent, Plateau, Salingre, Delorme, auxquels s'était joint notre collègue, M. de Florival, président de la Société académique de Laon. Ils trouvent réunis, à leur arrivée, MM. Barbey, président, Moulin, Lélu, Renaud, Fr. Henriet, Fauconnier, puis MM. Harant et Prince Maréchal.

« L'annonce de la visite de nos aimables confrères soissonnais ne nous était arrivée que tardivement, ce qui a privé plusieurs des nôtres de prendre leur part à l'excursion

projetée. C'était également le jour de la première visite de Mgr de Soissons à Château-Thierry ; le prélat devait donner la confirmation à l'église Saint-Crépin. — Je connais plusieurs de nos collègues qui ont été véritablement désappointés de cette coïncidence. — Quoi qu'il en soit, l'accueil a été ce qu'il devait être, empressé, cordial ; les visites, malgré les menaces du temps, ont été menées à bonne fin, la satisfaction, de part et d'autre, complète ; aussi, le soir, au moment des adieux, s'est-on donné rendez-vous à l'année prochaine.

« C'est par le *Vieux Château*, tout naturellement, que s'ouvre la série des visites, sous la conduite de M. Barbey qui a été, toute la journée, un aimable et... infatigable cirérone. Il n'est point nécessaire d'appuyer sur ce qui a le plus frappé l'attention de nos voisins, chacun de nous connaissant son Château-Thierry, mais il fallait montrer la Porte Saint-Pierre à l'entrée de la rue du Château ; le point de raccord des anciens murs d'enceinte de notre ville avec les fortifications du Château ; la maison Richelieu (devenue la propriété de M. de Ladevèze) ; l'admirable porte du château, encore complète avec son système de défense ; le donjon ; les souterrains. Que dire aussi de cette vue magnifique ! Au midi, le long des murs, le cours Saint-Pol, Château-Thierry s'étalant en amphithéâtre ; les bords de la Marne qui baigne une campagne riche, diversifiée, pittoresque ; nombre de villages coquettement étagés sur le revers des côteaux ; au nord, les Chesneaux (l'ancien séjour de Charles Martel) ; la Charité qui rappelle la bienfaisance des anciens seigneurs (les ducs de Bouillon) ; l'emplacement de l'ancien couvent de la Barre.

« M. Barbey rappelle quelques-uns des souvenirs historiques qu'évoque le château : l'incarcération de Charles le Simple ; la mort du duc d'Alençon ; les séjours de Louis XIII et de Richelieu, et enfin, en jetant les yeux sur la Maison La Fontaine, les rapports de *bon voisinage* qui

existaient entre le fabuliste et la dame châtelaine, Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, etc.

« A l'Hôtel-Dieu, on regrette de ne pouvoir examiner les richesses artistiques qui y sont renfermées : ornements, tableaux, meubles, faïences de Rouen, etc., notamment le fameux tableau de Mignard, le bronze florentin (la Flagellation), le cabinet en marqueterie dans l'appartement de Monseigneur, etc.

« Nos amis ne se lassent point d'admirer la belle grille qui ferme la chapelle du tombeau de M. de Stouppe ; les deux statues en marbre, de Girardon, la Foi et la Charité, qui décorent ce tombeau ; le crucifix en ivoire sculpté surmontant l'autel, etc Ils ont approuvé cette disposition des administrateurs qui, au moment de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, ont fait graver sur des écussons, façade du midi, les armoiries ou les chiffres des principaux bienfaiteurs ; c'est de l'histoire parlante.

« Après la visite à l'autel de la tour Balhan, nos excursionnistes font une halte — devenue nécessaire — au restaurant Moyer ; le plus charmant entrain n'a cessé de régner ; au champagne (offert gracieusement par M. Barbey), on renouvelle la promesse d'étendre les confraternelles relations. Puis chacun se rend à la Maison La Fontaine. Certes, nos collections, notre musée, notre bibliothèque, tout cela est bien modeste et ne peut être comparé à ce que possèdent Soissons et Laon ; mais, à bien prendre, il y a, cependant, quelque chose d'intéressant à examiner, ne fût-ce que la collection des belles gravures données par M. Jules Maciet ; ne fût-ce que la vitrine des objets recueillis à Caranda ou trouvés dans le lit de la Marne, et puis ne sommes-nous pas dans la Maison La Fontaine ? N'est-ce point grâce à l'initiative de notre Société que cette Maison a été acquise et réservée à la culture intellectuelle ? Il fallait tirer bon parti de la rencontre : les membres présents, groupés sur l'escalier à double rampe, ont été photographiés par un artiste voisin de la Maison. Pour Soissons, comme pour

Château-Thierry, ce sera le souvenir d'une belle journée.

« Il n'y a point de temps à perdre quand il faut remplir le programme — un peu chargé — d'une excursion archéologique. On remet à plus tard la visite de l'église Saint-Crépin, si bien restaurée par les soins de M. l'archiprêtre Bahin et du Conseil de Fabrique — mais, c'est le moment de la Confirmation.— L'omnibus emmene les voyageurs à Essômes, puis à Azy ; tout récemment, il a été rendu compte de cette dernière localité ; quant à Essômes qui fait l'admiration des connaisseurs, nous n'avons rien à en dire qui ne soit bien connu ; cette église conventuelle, veritable cathédrale tronquée, renferme des parties curieuses ; ses boiseries, si bien décrites par M. Barbey ; sa chaire à prêcher ; sa sacristie renaissance ; ses nouveaux vitraux. M. le curé d'Essômes, rentré fort à propos *de la ville*, emmène les voyageurs au presbytère et leur exhibe la belle tapisserie qui décore son salon : l'Annonciation de la Sainte-Vierge ; auparavant, on avait pu visiter à loisir l'Abbatiale, propriété de Madame Dheurs, et examiner les beaux tableaux que cette dame et sa famille y ont réunis.

« D'Azy, après une courte visite à l'église romane (dont la description est publiee dans les *Annales* de 1890), on se rend à Chézy ; le clocher pittoresque, singulier, est en ce moment l'objet d'une restauration intelligente. Il n'y a plus de vestiges, hélas ! de l'antique abbaye Saint-Pierre ; à sa place, s'élève un château moderne, bâti par notre regretté collègue, M. Pille, qui se faisait un véritable plaisir de montrer son riche médailler, sa belle bibliothèque.

« Le retour s'effectue par Nogentel, sans arrêt, de manière à permettre à nos aimables hôtes d'un jour — trop tôt écoulé — de reprendre le train pour Soissons. On se serre affectueusement les mains et l'on se redit de part et d'autre : au revoir ! au revoir ! »

*Les Huns d'Attila à Reims, Soissons et Château-Thierry.* — Le tome XIII, 2e série, des *Annales* de la Société archéolo-

gique, historique et scientifique de Soissons contient un travail de M. l'abbé Pécheur sur le passage des Huns d'Attila dans nos contrées.

Le savant Secrétaire de la Société de Soissons, se basant sur les actes de Sainte-Ursule et ceux de Saint-Edibe XI, évêque de Soissons, pense que le Fleau de Dieu ne se rendit en personne ni à Reims ni à Soissons. Il dit qu'après avoir saccagé Metz, Attila se dirigea vers l'ouest, se bornant à laisser des troupes à Reims et à Troyes, et vint s'établir sur l'Ourcq avec le reste de son armée, à Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château et Cugny-les-Crouttes. De là, il envoya des detachements de Huns sur Soissons et sur Château-Thierry. La première de ces villes fut sauvée du pillage, grâce à l'intervention de son évêque Edile, et vraisemblablement les troupes qui la menaçaient se porterent ensuite sur Paris qui fut egalement preservé de la ruine, grâce à Sainte Geneviève. Des bords de l'Ourcq, Attila, après avoir rappelé probablement ses troupes de Reims, se rendit à Troyes et de là à Orleans et revint se faire battre dans les champs catalauniens.

D'après l'extrait de la *Vie de Saint-Edibe*, cité par M. l'abbé Pécheur, il semblerait que c'est en se dirigeant vers l'est, et ce serait alors en revenant de Paris, qu'Attila s'etablit à Oulchy, tandis qu'une portion de son armee, sous le commandement de Marcianus, poursuivit sa route sur Reims et Troyes.

Pour avoir le dernier mot sur ce fait historique, si intéressant pour notre pays, il convient, ajoute l'auteur du travail, d'attendre la publication intégrale de la vie de Saint-Edibe par les Bollandistes.

M. l'abbé Pécheur termine en disant que le texte par lui cité porte *Ulcheium*, qu'il n'y a aucun doute pour Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville, mais que *Cungiacum* pourrait bien être non pas Cugny-les-Crouttes, mais bien Coincy, cette localité étant désignée au Moyen-Age sous le nom de *Consiacum*. D'ailleurs l'armée d'Attila restait assez nom-

breuse, même après l'envoi de détachements à Reims, Troyes, Soissons et Château-Thierry, pour occuper à la fois les deux Oulchy, Cugny et Coincy.

Le même texte appelle notre ville *Castrum Theodoricum*, nom qu'elle portait à l'époque où la vie de Saint-Edibe a été rédigée ou revue, mais M. l'abbé Pécheur fait remarquer qu'au temps d'Attila ce nom a dû être *Castrum Theriacum*.

La Société décide qu'elle offrira comme d'habitude un prix à l'élève du Collège qui se sera le plus distingué pour les études historiques et charge son Président de l'achat et de la remise de ce prix.

MM. Legrand (Eugène) et Legrand (Auguste) sont élus membres correspondants ; avis leur en sera donné.

## SÉANCE DU 12 AOUT 1890.

*Correspondance.* — M. Delteil offre, pour un prix minime, « cent volumes de fables, dont un certain nombre intéressants, chers ou rares. » — Accepté.

M. l'abbé Daras, en religion Père Louis de Gonzague, prieur du couvent de Saint-Ninian (Ecosse) de l'ordre de Prémontré, membre correspondant, offre les deux volumes qu'il a publiés : *le Siège de Frigolet* et *les Ecrivains de l'Ordre de Prémontré.* — Remerciements.

Le Ministère de l'Instruction publique a adressé deux importantes circulaires émanées de la section des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques : La première a pour but de rechercher les changements survenus, depuis cinquante ans, dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence ; la deuxième recommande l'envoi de renseignements sur les maisons à peu près semblables affectées à l'usage des personnes de la campagne, propriétaires on non ; c'est cette maison-type, cette unité caractéristique qu'il s'agit de faire connaître.

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° Discours de M. Maunoir et de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, à la séance solennelle du Congrès des Sociétés savantes, 31 mai 1890 ;

2° *Revue de l'histoire des Religions*, tome XXI, n° 3 ;

3° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XVIII, 3e série ;

4° *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXVII ;

5° *Comité archeologique de Senlis*, 3e série, tome III, 1888 ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, n° 1 ;

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 151e livraison ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome III, de la page 321 à 352,

9° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVI, 1889 ;

10° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 85, Juillet 1891 ;

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 14, 1890 ;

12° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 79, 15 Juillet 1890 ;

13° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 10e volume, 4e livraison, Juillet 1890 ;

14° *Memoires de l'Académie de Nimes*, tome XI, 1888 ;

15° *Scotland's Liberator*, revue mensuelle des Premontrés (don).

Le Secrétaire fait connaître que notre vénérable président d'honneur, M. Frédéric Moreau, vient d'être promu officier de l'Instruction publique et M Baudoin, membre correspondant, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Félicitations.

M. Delteil adresse la copie textuelle d'une note qui vient de paraître dans un journal : « Dans un manuscrit rarissime du XIVe siècle, on a retrouvé dernièrement l'origine de onze des fables de La Fontaine et parmi celles ci, deux des plus belles : *les Animaux malades de la peste*, *le Meunier, son Fils et l'Ane*.

L'auteur du manuscrit èst un moine de l'abbaye de Citeaux qui, sous le titre non des « *On dit* », mais de « *Cy nous dit* », raconte une multitude d'historiettes, d'apologues et de fables qu'il a sans doute, lui, tirées de plus loin. Ce livre de « *Cy*

*nous dit* », splendide manuscrit qui contient huit cent douze miniatures, n'est pas à la Bibliothèque nationale, ce qui explique que jusqu'ici aucun des commentateurs de La Fontaine n'en ait parlé. »

Je veux bien croire, ajoute M. Delteil, à l'existence du manuscrit dont il est parlé et *qui n'est pas à la Bibliothèque nationale* ; cependant il est bien regrettable que l'auteur de l'article ne nous dise point où se trouve ce « rarissime manuscrit ». En tout état de choses, la communication ne peut qu'être intéressante aux amis de La Fontaine.

M. Jules Maciet, notre distingué collègue, a fait don au Musée du Louvre d'un petit tableau d'un maître hollandais Pieter-Codde, qui n'était point encore représenté dans nos collections nationales et dont on a vu passer une œuvre charmante à la vente Rothan.

Le tableau, dont le Louvre vient de s'enrichir si heureusement, n'a pas plus de 20 centimètres de hauteur sur 25 de largeur ; il représente une *Dame à sa toilette* C'est une personne en robe jaune, à parements bleus, assise, les cheveux roux dénoués ; une femme de chambre, debout derrière elle, la coiffe, tandis qu'au second plan, une amie, vue de dos, en robe grise, joue de la guitare.

Le monogramme du maître est inscrit sur le cahier de musique. Pieter-Codde, né à Amsterdam en 1599 ou 1600, y fut enterré le 12 octobre 1678. Il travailla probablement avec Franz Hols, à Harlem.

M. Le Feyer annonce la mort de M Louise, ancien principal du Collège de Château-Thierry, de 1866 à 1872.

M Louise a été enlevé à sa famille le 4 août dernier ; il est décédé presque subitement, au milieu des siens Sa mort laisse de vifs regrets à tous ceux avec lesquels il a été en rapport. — La Société s'associe à ces regrets.

M. Louise était professeur de rhétorique à Valenciennes, quand il a été appelé à la direction du Collège de notre ville ;

il a administré ensuite l'important Collège de Sedan (Ardennes). Depuis quelques années, il avait pris sa retraite dans cette dernière ville, après avoir été nommé principal honoraire. Le regretté défunt était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Legion d'honneur.

Durant les six années qu'il a passées ici, il a fait partie de la Société comme membre titulaire ; quand ses fonctions l'ont appelé à Sedan, il a demandé à rester des nôtres à titre de correspondant. C'est pendant son séjour à Château-Thierry qu'a eu lieu, à l'aide d'une souscription publique, l'acquisition, par notre Société, de la maison natale de La Fontaine et la prise en possession des salles qui nous sont exclusivement réservées. A la séance d'ouverture, M. Louise lut une charmante pièce de vers qu'il avait composée pour la circonstance : *Le Vœu d'un Écolier*, où, pour la première fois, était réclamé pour notre établissement secondaire le titre de « College La Fontaine ».

M. Louise avait fait don à notre bibliothèque des différents ouvrages historiques ou pédagogiques qu'il avait composés ; il s'intéressait vivement à nos travaux.

Sous la féodalité, Chézy était une cité importante et riche qui, outre son couvent de Bénédictins, avait deux paroisses et était le siège d'un doyenné. Sa maladrerie, dont M. le Docteur Corlieu relève les possessions en 1621, lui permettait de venir largement au secours des pauvres voyageurs et des malheureux.

En 1698, le roi Louis XIV rendit à Marly un décret enregistré au Parlement le 18 juin, par lequel la maladrerie de Chezy-l'Abbaye, avec celles de Charly, Chézy-en-Orxois, Blesmes et Chierry, Dormans, etc , étaient définitivement réunies à l'Hôtel Dieu de Château-Thierry dont le nombre de lits a été augmenté de cinq Aujourd'hui, Chézy n'a plus de maladrerie ; mais la commune possède un bureau de bienfaisance dont les revenus sont de 1 845 francs.

Entr'autres objets curieux qu'il a su réunir chez lui, M. Richier-Moreau, de Château-Thierry, nous a soumis un coffret qui mériterait une description complète.

Ce coffret, en forme de petite cassette, mesure à peu près 30 centimètres de longueur, 25 de largeur et 20 à sa plus grande hauteur, car le couvercle est bombé, demi-cylindrique ; il est en bois de prix ; l'intérieur est garni de losanges en paille de diverses couleurs et fixées sur les parois ; l'extérieur est recouvert de tresses en fil d'or formant des dessins symétriques, d'une capricieuse originalité. C'est sur le couvercle que l'attention se porte principalement ; le centre est occupé par une couronne ducale dominant un écusson ; il est impossible de designer le monogramme, si tant est que l'artiste ait eu l'intention d'accentuer des lettres ; on en reconnaît les éléments, mais aucun caractère n'est distinctement formé. De chaque côté de la couronne se voient deux abeilles ; rien de la fleur de lys.

M. Richier a acquis ce petit meuble à la vente qui a suivi le décès du Docteur Joly, médecin à Château-Thierry, amateur distingué et qui se plaisait à répeter qu'il avait appartenu au duc d'Alençon, frère des trois derniers Valois et qui mourut dans notre ville.

Le dessin est bien, suivant l'opinion de l'un de nos collègues, de l'époque des Valois ; quant à la couronne ducale, elle ne paraît point appartenir au duc d'Alençon, attendu qu'elle n'est pas fermée, comme l'est la couronne d'un duc appartenant à la famille royale Quoi qu'il en soit, nous remercions sincèrement M. Richier de sa complaisance.

M. Carlier soumet à l'examen de la Société un petit bronze trouvé dans le jardin de la maison qu'il occupe, c'est un Claude, pièce dont les similaires se retrouvent fréquemment.

*La Fleur de Lys.* — M. Renaud n'a pas la prétention d'élucider la question de l'origine des Fleurs de Lys, elle ne le

sera jamais, affirme le général Bardin ; seulement, il a étudié passionnément un opuscule d'un vieil auteur, Benoni de Moranges, et c'est cette œuvre qu'il analyse avec d'autant plus de satisfaction que le sujet le reporte vers Orléans.

Orléans, c'est le pays de prédilection de notre collègue. Donc à quelque distance d'Orléans, sur les bords de la Loire, au Val d'Or, placé au centre de l'une des plus belles contrées du royaume, s'éleva, vers la fin du VIII^e^ siècle, le monastère, ou plus tard et pour les soustraire aux dévastations des Lombards, furent apportés du mont Cassin les restes vénérés du Patriarche des moines d'Occident.

L'abbaye appelée d'abord Fleury-sur-Loire, à cause de sa belle situation, prit en outre le nom de Saint-Benoit, qu'elle ajouta à celui qu'elle portait en premier lieu.

On sait quelle fut l'importance de ce monastère, en quelle affection le tenaient les rois de la seconde et de la troisième race, de cette dernière surtout, puisque Philippe I^er^ tint à y être inhumé ; on sait également quel important subside l'abbaye fournit au roi Louis VII, lors de la deuxième croisade ; mais ce qui est moins connu, et c'est sur ce point que s'appuie notre vieil auteur, qui cite à l'appui le chroniqueur Orderic Vital dont le père était natif d'Orléans, c'est que, outre le nom de Loys que Louis le Jeune tenait sans doute de son père, il portait encore le nom de Florus, pour marquer le lien affectueux qui unissait la famille du souverain à la pieuse maison où reposait son grand'père : de la réunion de ces deux noms, Florus et Loys, le choix des Fleurs de Lys que Louis VII plaça dans ses armes lors de son passage en Terre-Sainte.

Un grand nombre de villes, de seigneurs furent autorisés, en récompense des services rendus au prince, à ajouter à leurs armoiries les Lys ; le blason royal, seul plus tard, en portait trois ; en dehors de ceux qui les reçurent légitimement, d'autres se les attribuèrent par ce que cela faisait bien, complétait le blason.

On peut voir, parmi les vestiges des vitraux de l'église

Saint-Crépin de Château-Thierry, deux écussons qui sont placés au haut de la première fenêtre du chevet, à droite ; ces écussons portent les trois Fleurs de Lys ; ces vitraux datent sans doute de l'époque où Château-Thierry appartenait à la Couronne ou bien en relevait. N'y faut-il voir, comme dans bien d'autres endroits, qu'une flatterie à l'adresse du pouvoir ?

Après avoir, selon Benoni, établi l'origine des Fleurs de Lys, notre collègue en fait rapidement l'histoire : il nous les montre triomphantes avec Jeanne d'Arc, dont la famille les reçut en récompense ; plus tard, bien plus tard, mutilées, proscrites, faisant place aux faisceaux républicains et aux abeilles impériales, puis après avoir reparu seize ans encore et brillé d'un dernier et vif éclat lors de la dernière croisade, sur le rivage d'Afrique, de nouveau délaissées disparaissant ainsi que les abeilles qui, elles aussi, avaient eu leur résurrection pour céder encore une fois la place aux emblèmes républicains.

## SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1890.

*Correspondance.* — M. le Sous-Préfet annonce que le Conseil général a voté le maintien, pour 1891, de la subvention de 200 francs allouée à la Société depuis plusieurs années. — Le Secrétaire est chargé de transmettre les remerciements qui sont votés au Conseil général.

M. Bercet, membre correspondant, communique un volumineux manuscrit : *Dictionnaire topographique, historique et archéologique des communes de l'arrondissement de Vervins.* Il est rendu compte plus loin de ce travail de notre laborieux collègue.

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, dressée par MM. DE LASTEYRIE et EUG. LEFEVRE-PONTALIS, tome II^e^, 1^re^ livraison ;

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1890, n° 1 ,

3° *Bulletin historique et philologique* du même Comité, 1890, n° 1 ;

4° *Etude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux, de Cernay, ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, par MM. L. MORÈZE et comte A. DE DION, 1889 ,

5° *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens*, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie ,

6° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1^er^ et 2^e^ trimestres de 1890 ,

7° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2^e^ série, tome V, 1889 ,

8° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 80, 15 août 1890 ;

9° *Essai historique sur la Forêt de Retz*, par M. A. Michaux ;

10° *Notice historique sur Coulonges-en-Tardenois*, par le même.

Ces deux derniers ouvrages ont été offerts par l'auteur — Remerciements.

Le Secrétaire signale dans le Recueil de l'Académie de Montauban l'étude de M. J. Monod sur le Familistère de Guise, fondé par M. Godin.

M. Leblond, professeur de philosophie au Collège, donne lecture d'une étude pleine d'érudition sur Les Quatre Fêtes Dionysiaques de l'Attique :

« Le culte de Dionysos, d'où est issu le théâtre grec, présentait le double caractère de l'ivresse des sens et de l'enthousiasme mystique. C'était un culte à la fois idéal et populaire, avec prédominance de ce dernier élément sur l'autre.

« Ses fêtes se célébraient dans la saison d'hiver, dont il était spécialement le dieu, partageant ainsi l'année avec Apollon, le dieu solaire, qui régnait sur l'été (bas-reliefs des frontons du temple de Delphes, vases peints, camées, etc.)

Outre les bacchanales, scènes d'orgies mystiques qui se célébraient la nuit, à la lueur des torches, dans les gorges sauvages du Cithéron ou sur les pentes du Taygète (culte dorien, plus âpre, plus fanatique) il y avait quatre grandes fêtes dionysiaques ayant lieu toutes quatre dans l'Attique, pays particulièrement fertile en vignobles.

« Trois de ces fêtes se célébraient dans la ville même d'Athènes, la quatrième, la plus antique, dans les dêmes de l'Attique.

« I. — *Fêtes rurales, ou Petites Dionysies*. — Elles avaient lieu au mois de Poséidéôn (décembre). C'était une cérémonie

d'un caractère essentiellement rustique, très ancienne d'origine, rappelant les humbles débuts du mythe de Dionysos, dieu des vignerons.

« *Aristophane*, dans *les Acharniens* (vers 201-284), nous en a laissé une description. La fête se composait : d'une théorie rustique où l'on transportait comme emblème de la force alcoolique, le phallos, avec chant d'un hymne dit « phallique » d'un caractère extrêmement licencieux ; 2° d une mascarade où tout un cortège burlesque, aviné, montant sur des chariots, parcourait la campagne en chantant et en dansant.

« II. — *Fêtes urbaines.* — Le culte de Dyonisos fut introduit à Athènes, vers le milieu du VI^e^ siècle seulement, par Pisistrate (ATHÉNÉE, page 553). Il se célébrait en trois fêtes.

« 1° Les Lénées, au mois de Lénœôn ou Gamêliôn (janvier). Après une offrande de vin nouveau, faite au dieu par les prêtres, dans son petit temple appelé Lénœôn (de λήνη, pressoir), un cortège carnavalesque se formait et parcourait la ville, en chantant et en échangeant avec les passants mille quolibets.

« 2° Les Anthestéries (ou Fêtes fleuries), au mois de février, quand poussent en Grèce les premières fleurs. Leur institution rappelle clairement que Dionysos était adoré, non seulement comme dieu de la vigne et du vin, mais encore comme personnification de la végétation tout entière, comme principe de la force fécondante qui produit les fleurs et les fruits.

« Les Anthestéries se célébraient en trois journées, consacrées chacune à des cérémonies spéciales dont le détail serait trop long à donner dans cette analyse. L'épisode le plus curieux de ces fêtes, était le mariage mystique de la femme de l'Archoute-roi avec le dieu, célébré par les prêtres, dans le temple de Lénœôn ; les cérémonies se terminaient par un banquet populaire.

« 3° Les Grandes Dionysies, au mois d'Elaphêboliôn (mars), étaient la solennité la plus imposante du culte de Bacchus ; elles formaient, avec les Panathénées et les

Thesmophories, le groupe des grandes fêtes religieuses d'Athènes. On commença à les célébrer avec une pompe et une solennité exceptionnelles dès l'époque des Pisistralides, et on continua de le faire régulièrement chaque année jusqu'au temps de Ptolémée Philadelphe, où Athénée put les voir et les décrire.

« Elles avaient lieu dans une époque ou la population d'Athènes était considérablement augmentée, par l'arrivée des delégués des colonies, qui devaient apporter à la métropole, les tributs des îles de l'Archipel. D'ailleurs, elles attiraient à Athènes des curieux venus de tous les points de la Grèce, pour assister aux cérémonies, et plus tard aux représentations theâtrales, qui ne se donnaient qu'à ce moment.

« Comme toutes les autres fêtes dionysiaques, celle-ci se composait d'un grand cortège qui parcourait les plus beaux quartiers de la ville. Cette longue procession comprenait toute l'histoire du dieu figurée par des personnages costumes : derriere la statue de Dionysos portée en grande pompe marchaient Satyres, Silenes, Pan, Bacchantes et Thyiades. Des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient le dithyrambe, chant sacré en l'honneur de Dionysos : ces chœurs étaient composés et réglés par les plus grands poètes, tels que Lasos, Simonide et Pindare.

« Tel était, en substance, le culte attique de Dionysos. Point n'est besoin d'insister sur ce qu'il y avait de théâtral dans ces pompes solennelles.

« Le rapide aperçu qui vient d'en être donné suffit, pour faire découvrir nettement, dans les diverses scènes du culte, les eléments essentiels de l'art dramatique : l'action, les dialogues comiques, les chants du chœur et l'enthousiasme, à la fois religieux et poétique. »

Chacun des arrondissements de l'Aisne possède actuellement une Société qui s'occupe des recherches de l'histoire locale ; il serait bon que chacune possédât aussi un membre

laborieux, comme notre collègue M. Gaston Bercet, et entreprît, pour chaque circonscription, ce que celui-ci vient de tenter pour l'arrondissement de Vervins.

Sous le titre de : *Dictionnaire topographique, historique et archéologique des communes de l'arrondissement de Vervins*, M. Bercet a fait une véritable histoire de la Thiérache : les institutions, les hommes célèbres, les monuments anciens ou modernes, les faits historiques, tout a été passé en revue. Il faut lire particulièrement les monographies qui concernent Vervins, Guise avec leurs intéressantes églises, leurs seigneurs qui ont laissé un nom impérissable, les luttes incessantes que ces villes ont eu à soutenir ; puis les monastères fameux : le Val Saint-Pierre, Foigny, Thenailles, Bucilly, Clairfontaine, etc., et dont pour la plupart l'on peut dire : *etiam perière ruinæ*.

La Société a écouté avec le plus grand intérêt la lecture qui a été faite de la première partie de l'œuvre de M. Bercet auquel elle adresse ses sincères félicitations.

M. Maréchal est pour nous un collaborateur précieux ; dès que le temps le lui permet, il poursuit aux Hérissons ses recherches qui, le plus souvent, amènent des découvertes intéressantes. Ainsi au lieu dit « la Religieuse », non loin de la sablière qui borne à l'ouest le plateau des Hérissons, à un mètre de profondeur, il a retrouvé les vestiges d'une chaussée ; cette voie a une largeur moindre que la voie romaine précédemment explorée, c'est un véritable chemin de terroir, le seul qui existe dans la direction du nord au sud, les autres allant de l'est a l'ouest.

Outre des débris de poteries samiennes, M. Maréchal a recueilli plusieurs monnaies romaines en bronze ; il en exhibe quatre : une *Julia Sabina Augusta* (femme d'Hadrien) ; une avec l'inscription : *Nerva Augustus Imperator Germanicus Pater Patriæ* ; les deux autres, d'un module plus petit, sont frustes et, partant, indéchiffrables.

Une discussion nouvelle s'élève sur la destination des puits

découverts par M. Maréchal et dont il a été souvent parlé, notamment lors du rapport de M. Harant.

M. Renaud soumet à l'examen de l'assemblée un crâne trouvé à Brasles, chemin des Chopinettes, par les ouvriers occupés à la rectification de ce chemin. En faisant une tranchée au lieu dit « la Croix-des-Chopinettes », à 1m 50, il a été mis à jour plusieurs squelettes humains, une douzaine environ. Le crâne que présente M. Renaud est de beaucoup le mieux conservé. Le sentiment général des plus anciens habitants de Brasles est que ces restes humains sont ceux de soldats russes, inhumés en cet endroit au moment de l'invasion en 1814.

M. Eugène Legrand a pu se procurer encore quelques dessins et aquarelles de Ransonnette provenant de la collection dont il nous a soumis une grande partie il y a trois mois ; il se fait un plaisir de les faire passer sous les yeux de ses collègues qui le remercient de cette gracieuse attention.

M. Delteil est heureux d'offrir à la Société archéologique de Château-Thierry un ouvrage rédigé par un de ses ascendants maternels. En voici le titre :

« *Notes sur le Concile de Trente*, touchant les points les « plus importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir « des évêques, les décisions des S. S. Peres, des Conciles et « des Papes, et les resolutions des plus habiles avocats sur « ces matières, avec une dissertation sur la réception et l'au- « torité de ce Concile en France. — A Cologne, chez Baltazar « d'Egmont, libraire, 1706. »

« Le nom de l'auteur n'est pas indiqué : c'est Etienne Rassicod.

« Voici, d'ailleurs, ce que je trouve dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (1823), tome II, page 441 :

« *Notes sur le Concile de Trente* (recueillies par Etienne « Rassicod, avocat, des conférences tenues par de Caumar-

« tin, Bignon, Le Pelletier et de Bezons). — Cologne, d'Eg-
« mont, 1706, etc. »

« Je suis heureux également de pouvoir vous offrir l'*Annuaire du département de l'Aisne* (1821). — Saint-Quentin, Tilloy, éditeur.

« Je trouve encore dans cet *Annuaire* un ascendant : Rassicod, chirurgien à Gandelu.

« M. le docteur Corlieu nous donnera, j'en suis sûr, un jour ou l'autre, tous les renseignements les plus complets sur la famille Rassicod.

« En voici un extrait que je dois à son extrême obligeance :

| | | |
|---|---|---|
| *Paris.* | Nicolas Rassicod *(in arte eximius)*, né à la Ferté-sous-Jouarre, mort le 1er août 1889. | |
| *Jouarre.* | Claude Rassicod..... | 1622-1652. |
| | Prosper Rassicod..... | 1656-1665. |
| | Henri Rassicod..... | 1695-1718. |
| | Alexis Rassicod..... | 1697-1710. |
| | Louis Rassicod..... | 1724-1728. |
| | Denis Rassicod..... | 1750-1770. |
| | Esprit-Juvénal Rassicod ..... | 1774-1800. |
| | Armand Rassicod..... | 1801-1863. |

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1890.

---

*Correspondance.* — Extrait d'une lettre de M. le comte de Marsy au Secrétaire :

« Etes-vous au courant du travail que je trouve signalé où .. vous ne le croiriez pas, — dans l'*American journal of Archœology*, dont la chronique signale un article publié dans les *Archives historiques* d'après la *Chronique des Arts*, et qui concerne Château-Thierry et vos environs ? En voici le résumé :

PEINTRES FRANÇAIS DU XIV^e^ SIÈCLE

Les *Archives historiques* publient nombre de documents intéressants, pour l'histoire de la peinture française au XIV^e^ siècle.

Les peintres mentionnés sont : Guiot de Meaux (1331-32), Othinel, de Meaux (1331-32) et Jean Petitclerc, de Rebais (1336-64).

Les deux derniers sont des peintres verriers. Il résulte des comptes de la reine Jeanne d'Evreux, conservés aux archives nationales, d'intéressants renseignements concernant les ouvrages exécutés par divers artistes dans les châteaux de Crécy-en-Brie et de Château-Thierry. Le premier extrait, tiré d'un compte de 1331-32, concerne Crécy-en-Brie, « pour salaire de Guiot le pointre, de Miaux, et de Jehannot son compaignon, à faire certain ouvrage de pointure en ladicte garde-robe et en la chapelle, et y furent pour 15 jours, amdeux ensemble... Item pour faire tant en ladicte garde-

robe comme en la chambre de mes jueunes dames 4 pies de verrières par Othinel le verrier, de Miaux, etc. »

D'après le compte de 1336 37, Jehan le Verrier de Resbey fait « certains ouvrages de verrerie » dans le même château de Crécy, plaçant IXXVII pieds de verres à XXXII deniers le pied. Est-ce le même que Jehan Petitclerc de Resbès, *voirier*, qui est chargé en 1362 de mettre en bon état tous les verres de cinq châteaux de la Reine Douairière : « Mettre en bon estat tous les voirrez et verrières des chastiaux et maisons de Chastiau-Thierry, Jaugonne, Nully-saint-Front, Ygny-le-Jard, Coulommiers, Crecy et Crevecuer... Et de les soustenir et retenir — d'ores en avant... à la volonté et vie de mad.Dame et vie dud-Jehan. » Les comptes de 1363-64 constatent la pose de nouvelles verrières peintes dans la chapelle du château de Château-Thierry, représentant la Crucifixion, l'Annonciation et le Couronnement, ainsi que l'image de sainte Thècle.

« Les archives historiques en disent sans doute plus que ce que renferme la chronique du recueil américain que je viens de vous traduire. — Les parties guillemetées sont en français, — mais n'est-il pas singulier que nous soyons déjà informés des publications faites à Paris par une revue publiée à Boston ? »

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° *Revue de l'Histoire des Religions,* tome XXII, n° 1 ;

2° *Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny ;*

3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur, 1889 ;*

4° *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier,* tome XVIII, trois livraisons ;

5° *Catalogue du Musée départemental de l'Allier* (avec planches), publié par la Société d'Émulation ;

6° *Mémoires de la Société éduenne,* tome XVII ;

7° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, tome XI, 1889 ;

8° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 81, 15 septembre 1890 ;

9° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, tome IV ;

10° *Revue contemporaine*, n° 3, 15 septembre 1890 ;

11° *Revue britannique*, table générale des travaux de 1825 à 1880 ;

12° *Rapport sur les classes 6-7-8 (Instruction publique) de l'Exposition universelle de Paris en 1889*, par MM. Gobet, conseiller d'État helvétique et Hunzeker, professeur à Arau (Suisse).

Dans les ouvrages qui viennent d'être déposés, le Secrétaire signale un mémoire sur les Bractéoles votives de Vichy (Société d'Émulation de l'Allier) et la dissertation que la *Revue contemporaine* a publiée sous ce titre : *Agendicum* est-il Sens ou Provins ?

Madame Chalin, veuve du regretté chef de section au chemin de fer de l'Est, fait don au musée de la Société des objets suivants qui ont été recueillis par son mari dans les fouilles faites sous ses ordres, ces années dernières, notamment à la ballastière de Mézy :

Scramasaxe en fer ; deux fragments d'une très forte boucle de ceinturon en fer ; fragment de carreau incrusté ; deux pyrites sphériques, l'une de 0 m 08, l'autre de 0 m. 04 de diamètre, une autre pyrite oblongue, de forme cylindrique ; dent fossile de mammouth ; deux petits fragments d'ivoire fossile de mammouth ; dent fossile — a pu appartenir à un ruminant.

M le président s'est chargé de transmettre à Madame Chalin les remerciements de la Société.

M. Harant vient d'aborder le chapitre, sans contredit le plus intéressant, de l'histoire de l'ancien Château-Thierry.

Les fouilles faites sous sa direction, les objets trouvés par

M. Maréchal, les chaussées en partie retrouvées, la proximité de la voie romaine, et de la rivière de Marne, tout lui paraît confirmer l'opinion qui place aux Hérissons, le siège d'Otmus, le chef-lieu du *Pagus Otmensis.*

Mais quand Otmus a-t-il disparu ? M. Harant après avoir rappelé l'invasion des Huns, sous la conduite d'Attila, les ravages faits par ces hordes barbares, a pensé que la cité Otmienne a eté saccagée, ruinée, puis abandonnée par ses anciens habitants, que les matériaux ont servi plus tard aux constructions de la ville nouvelle que Charles Martel a fait édifier. A cette époque de deuil, comme le pasteur gaulois, l'evêque s'était enfui avec le reste de son troupeau :

*Cum sacer ille senex plebem usta pulsus ab urbe*
*Ceu pastor laceras duceret exul oves.*

Comme complément à cette étude, notre collègue donne des details précis sur la direction de la voie romaine qu'il a relevée très exactement dans son parcours à travers notre arrondissement, de Fontenelle (canton de Condé) à Oulchy-le-Château. M. Harant est à peu près assuré que des *arènes* occupaient un des points d'Otmus, à l'endroit où est établi la sablière, rue du village Saint-Martin, en face la maison de Madame Fouquet. Les fouilles qui ont été commencées mettent à jour des substructions pour lesquelles la Societé réserve ses appréciations.

Des félicitations sont adressées à M. Harant ainsi qu'à ses collaborateurs MM. Maréchal, Josse, Monnoyer, Lionnet et Fauconnier.

Le mémoire de M. Harant sera prochainement publié, il aura pour effet, espérons-le, d'attirer l'attention et de faire obtenir une subvention administrative qui permettra de poursuivre régulièrement des fouilles aux *Hérissons*.

## ALBUM CARANDA (1889)

### LES FOUILLES DE CYS-LA-COMMUNE ET FIN DE CELLES DE CHASSEMY.

Notre vénérable Président d'honneur avait installé, l'année dernière, au Palais des Beaux-Arts de l'Exposition universelle, douze vitrines qui ont excité l'attention des visiteurs. Il n'avait, cependant, retiré de son inestimable collection que 1,114 pièces. Or, depuis 1873, douze nécropoles ont été explorées comprenant 13,823 sépultures ; il avait été recueilli 13,047 objets (armes, vases, bijoux, monnaies) et, en plus, 30,000 silex, ce qui donnait le chiffre respectable de 43,047 objets.

Ce nombre s'est augmenté en 1889 de 508 objets et s'il ne paraît pas aussi élevé que celui de plusieurs années antérieures, par l'analyse qui suit on pourra reconnaître que quelques-unes des pièces qui le composent ont aussi une véritable importance ; parcourons donc les 12 planches (de 98 à 109 inclus) qui forment le nouvel album comprenant les fouilles de Cys-la-Commune et la fin de celles de Chassemy.

Cys-la-Commune, canton de Braine, avant la conquête, était certainement plus considérable qu'au moyen-âge, c'est ce qui explique le rôle qu'elle a joué, rôle bien curieux à étudier. Avec le hameau de Rhu et les localités voisines : Presles-et-Boves, Saint-Mard, elle formait une commune érigée par chartes de Thibaud V en 1191 et Thibaud VII en 1225. La justice se rendait par des délégués nommés par les curés, les gentilshommes et deux des principaux habitants de chaque paroisse. C'était au prieur d'Oulchy le-Château, qu'appartenaient les dîmes avant qu'elles fussent attribuées au chapitre de la cathédrale de Soissons ou à celui de Notre-Dame de Reims.

L'antique population de Cys, ne devait être ni riche, ni belliqueuse. On ne trouve pas, en effet, d'objets en or, et peu

d'armes. Cependant, elle devait être assez nombreuse, car en deux mois, l'infatigable explorateur y a visité 440 sépultures, dont plus d'un tiers en tombes de pierre, violées en partie.

Au lieudit *le Paradis*, a été trouvé à 1 m 50 de profondeur, un guerrier franc, dont la tête reposait sur une stèle en pierre (planche 101) et portant le long de l'épaule droite, un angon (planche 102) de 1 m. 05 de long, pointe en haut. Ce petit monument funéraire rappelle certaines pierres tombales, trouvées à Caranda et à la Sablonniere, de Fère.

La découverte de l'angon amenait tout naturellement M. Fr. Moreau à rappeler la façon de combattre de nos pères ; c'était la troisième arme de cette nature qu'il avait la bonne chance d'exhumer : la première à Arcy en 1878, la deuxième à Chassemy dix ans plus tard.

L'angon et la monnaie gauloise décrite par M. Caron (F. 18, planche 104), la chaîne en bronze de la planche 106, forment les parties les plus intéressantes de l'album nouveau ; chaque année a sa spécialité. A la villa d'Ancy, nous ne pouvons l'oublier, l'intérêt s'attachait aux vestiges de substructions gallo-romaines, à de belles mosaïques, et notamment aux objets d'art (planche 18) décrits par M. Héron de Villefosse, dont la notice a été publiée dans nos *Annales de 1889*, planche 59.

L'angon était avec la francisque, l'arme franque par excellence. M. Moreau en donne la description d'après l'historien grec Agathias (qui a un faible pour nos pères). C'était un javelot terminé par un dard accosté de deux crocs saillants recourbés comme la pointe des hameçons. Il ne faut point le confondre avec l'espèce de hache Pélécus décrite par Procope qu'on a appelée francisque — *securis missilis* de Sidoine Appolinaire, — d'après Agathias : *Aggôn, eidos doratos phragguicou, oute megalou.*

L'angon frappe le corps de l'ennemi qu'il met hors de combat ou bien pénètre le bouclier, embarrasse l'adversaire qui se découvre et est alors frappé, soit à la tête par la

la francisque, soit à la gorge par le poignard, la pique, ou l'épée.

Agathias, ai-je dit, etait un ami des Francs ; il se plaît à relever leur valeur, leurs qualités ; il vivait au VI^e^ siècle de l'ère chrétienne et a écrit l'histoire de l'empereur Justinien, comme continuateur de l'historien Procope, il a eu lui-même comme successeur, l'annaliste Ménandre le Protecteur.

« Au VI^e^ siècle, dit M. Cougny (janvier 1886), c'en est fait de la Gaule romaine ; c'en est fait de ce vieux monde qui, cependant, laissera de si profondes empreintes de son passage. Nous resterons — *ne l'oublions pas* — *une nation latine* avec un caractère original qui se révélera de plus en plus dans notre histoire :

Illa manent immota locis neque ab ordine cedunt ?

VIRG. *En.* III 447.

Châteaubriand (*Martyrs*, livre VI) a reproduit heureusement, en suivant la traduction de Cousin, le passage d'Agathias (*Hist.* livre II, n° 5) où il est question de l'armure du guerrier franc et de l'angon si terrible entre ses mains. Aug. Thierry consacre à cette arme le nom allemand de hang (hameçon) cité également par Duruy (*Histoire de Fr.* I, planche 83).

Le chapitre que M. Moreau a ajouté à la description de l'angon, se recommande à l'attention des savants « les boucliers dans l'antiquité. »

Dans le département de l'Aisne, douze umbos de boucliers ont été trouvés mais ne conservant aucun vestige du bois, de l'osier ou du cuir dont on suppose que ces boucliers étaient formés ; à la suite de l'abbé Cochet, M. Fr. Moreau restitue le bouclier avec son armature, son mode de prehension : soit la paume de la main à l'intérieur, protégée par le creux de l'umbo ; soit le dos de la main tourné à l'extérieur, comme les repasseurs tiennent le fer. Le dernier mot n'a point encore été dit à ce sujet et M. Moreau « en laisse la solution à de plus autorises. »

Nos collègues pourront rapprocher les dessins de M. Delbecke qui figurent dans la notice : planche 1re, Castramétation des Romains ; planche 2e, Guerrier Franc se préparant au combat ; planche 3e, Préhension de bouclier franc, des dessins de notre bien regretté Amédée Varin ; Manière de lancer les matars (haches de bronze). (*Annales 1880*, p. 48) ; ce rapprochement nous semble instructif.

La pièce de monnaie gauloise de la planche 104, n° 18, a dû exercer la sagacité des numismates ; elle a été soumise à l'un des maîtres de la science, M. Caron, vice-président de la Société française de numismatique ; celui-ci a déclaré que ce potin est complètement inconnu, qu'il ne figure pas dans l'atlas des monnaies gauloises, publié par le Gouvernement, qu'il est inconnu au Cabinet des médailles et aux experts les plus accrédités. On croit y reconnaître un lion, tournant la tête et la queue retroussée ; cette pièce, ajoute M. Caron, par la nature du métal appartient à une région qui commence aux Bellovaques et va jusqu'aux Leukes (Toul) en passant par les Remes et les Senones.

S'il était besoin d'une nouveauté pour exciter, en faveur de la collection Caranda, la curiosité du monde savant, cette pièce gauloise *inconnue* suffirait.

Et si cela ne suffisait pas, nous pourrions ajouter comme attrait, un autre objet... egalement inconnu :

Dans une sabliere des environs du château de Nesles, près Fere-en-Tardenois, a été trouvée, pour la premiere fois dans le département de l'Aisne, une chaîne en bronze, système gourmette, de 90 centimètres de longueur, agrémentée de 6 médaillons sur chacun desquels est en saillie un cœur entouré d'ornements en forme de S renversé.

« Je ne connais aucune chaîne répondant à la vôtre, dit M. Bertrand, directeur du Musée gallo-romain de Saint-Germain. Je crois qu'elle appartient à la civilisation gauloise de la Marne. L'ornementation des médaillons est incontestablement gauloise. Je suis tenté d'y voir un objet relatif au culte et porté par quelque prêtre dans les cérémonies

religieuses. Cette chaîne, très curieuse à tous égards, mérite donc l'importance que vous lui attribuez. »

Comme M. F. Moreau doit être heureux ! Il possède de l'inédit ; les collections de l'Etat, toutes riches qu'elles sont, peuvent, en certain point, jalouser le Musée Caranda.

En dehors de ces objets, si remarquables à tous égards, il convient aussi de signaler, planche 100, fig. 4, un poignard en fer provenant d'une sépulture explorée à Chassemy, le 27 juin 1889, au lieudit « La Fosse-Chapelet » ; puis à la planche 103, les plaques de ceinturon avec contre-plaques, fibules, rondelle et ornements divers ; à la planche 104, deux vases fort curieux, l'un en verre, l'autre en terre, les colliers, bijoux, monnaies, le tout provenant des fouilles de Cys-la-Commune ; à la planche 108, le grand vase gaulois, d'avant la conquête, remarquable par sa forme et les ornements qui le décorent.

M. F. Moreau avait préparé, pour l'exposer au Palais des Arts libéraux (au Champ-de-Mars), un groupe de soixante-douze vases gaulois. L'expédition n'a pu avoir lieu ; il s'en console en pensant que ses collègues et ses amis pourront le visiter, cet hiver, rue de la Victoire. Malgré les difficultés que présentait la reproduction de ce groupe, MM. Pilloy et Doyen se sont très habilement tirés d'affaire et la planche 105 n'est ni la moins belle, ni la moins curieuse.

Armentières n'a pas dit son dernier mot ; c'est une nécropole vraiment inépuisable, assure M. Moreau qui, grâce à l'obligeance de M. Boulanger, a pu fouiller une ancienne sépulture et en exhumer un magnifique torque en bronze, une forte perle en ambre, un gracieux bracelet en bronze, ainsi que des fragments de poteries gauloises qui, soigneusement recueillis, ont permis de reconstituer deux vases. Planche 109. Notre collègue, M Delauney, dont nous n'avons plus à vanter le talent, a bien voulu graver pour la Notice qui accompagne les planches, une vue de l'eglise d'Armentières ; nous joignons nos félicitations et nos remerciements à ceux de M. Moreau. Armentières nous appartient ;

nous ne sommes pas jaloux, cependant, des succès obtenus ces dernières années dans le Soissonnais ; nous souhaitons vivement, au contraire, qu'ils se poursuivent longtemps encore ; ils n'ajouteront rien a la gloire du vénérable archéologue, ils viendront donner un nouvel appoint à la science historique.

Je viens de parler de gloire ; je n'ose rappeler la récompense honorifique décernée à M. Moreau : il a été promu officier de l'Instruction publique. Tout le monde dira avec moi qu'il est digne d'une distinction plus élevée Son nom est universellement connu parmi les archéologues, et les services qu'il a rendus sont immenses ; aussi de nombreuses Sociétés savantes se sont-elles fait un honneur de l'inscrire comme un des leurs et des plus célebres.

A. Moulin.

Au nom d'une personne du canton de Condé, M. Renaud offre pour les archives de la Société, deux pièces assez rares : 1° Avertissement pour le paiement des contributions directes en l'an XII (forme curieuse si on la compare avec le protocole actuel) ; 2° Une formule de mandat de paiement en faveur « du citoyen volontaire présent et effectif, pour les trois sous par jour accordés à icelui, en vertu de la loi du 24 février 1793 ».

Le même membre fait passer sous les yeux de l'assemblée un vénérable bouquin de M.DCCIII, *Le livre des comptes faits par le sieur Barrême, arithméticien.* — Remerciements.

La présentation de M. Jean Paillet, avocat à la Cour d'appel, par MM. Paillet et Moulin, est agreée par la Société. Conformement au règlement, l'élection aura lieu à la prochaine séance.

## SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890

*Correspondance.* — M. de Marsy a relevé, à notre intention, dans un journal de Compiègne du 9 mars 1788, intitulé : *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis*, l'annonce de la vente du couvent supprimé des Minimes de Château-Thierry.

Des recherches sont commencées à l'effet de recueillir les renseignements qui intéressent ce couvent dont les constructions — modernisées — constituent les propriétés Dupuis et de Gerbrois, en face l'église Saint-Crépin.

M. Th. Huillier, vice-président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (section de Melun), complète, par le « Procès-Verbal fait sur l'ouverture du cercueil du Baron de Renty, par l'Evesque de Soissons, le 15 septembre 1658 », la notice intéressante de notre collègue, M. l'abbé Palant, sur l'église et le château de Citry (canton de La Ferté-sous-Jouarre). — Le bienveillant correspondant, déjà nommé, a eu l'obligeance de nous adresser une biographie de l'avocat briard, Étienne Rassicod, à la famille duquel appartient notre ami, M. Delteil. Cette notice viendra s'ajouter aux détails que nous possédons déjà et nous remercions cordialement M. Th. Huillier.

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'Octobre :

1° *Comité des Travaux historiques et scientifiques :* L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine, par M. Ed Leblant, membre de l'Institut,

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1890, n° 2 ;

3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XIII ,

4° *Pièces rares relatives à l histoire de Compiègne*, recueil publié par le Comité archéologique de cette ville. Envoi de M. de Marsy ;

5° *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome LXVI, année 1890 ;

6° *Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs*, contenus dans les vingt-huit volumes de la Société précédente, de 1860 à 1889 ;

7° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 80, octobre 1890 ;

8° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 44e volume, 1890 ;

9e *Memoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1889-1890, 4e serie, 6e volume ;

10e *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 4-6, Avril-Juin 1890 ;

11° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 85, 15 Octobre 1890 ;

12° *Académie d'Hippone*, un fascicule, 5 mars 1890 ;

13° *Les debuts de la Révolution à Rebais*, par M. le Dr Leblond (Extrait de la Revue de Champagne et de Brie) — don ,

14° *La Revue contemporaine*, nos 14 et 15.

Le Secrétaire signale, dans les numéros de la *Revue contemporaine*, deux articles : 1° Provinum et le monetaire Provinus; 2° Restitution à Théodoric II, roi d'Austrasie, du triens *Ortebridure* attribué à Provins par feu M. Ponton d'Amécourt ; puis, dans les Mémoires de la Société de Pontoise, la notice de M. l'abbé Marsaux sur les stalles de l'église de l'Isle-Adam et de Presles. »

A la date du 16 octobre dernier, M. l'abbé Poquet, membre honoraire, faisait don au musée de la Société d'un bas-relief provenant de l'église Saint-Crépin. Le savant abbé accompagnait cet envoi d'une description dont nous extrayons le passage suivant :

« Outre les splendides verrières qu'on estimait d'un très grand prix, cette église montrait encore, autour de son sanctuaire orné de lambris de marbre et d'albâtre, des statues faites de pierres de Tonnerre qui avaient coûté 1150 livres — puis dans de grands cadres, les scènes du martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, peintes par Revel originaire, de Château-Thierry.

« On admirait surtout des bas-reliefs placés derriere le maître autel, représentant différents mystères de la vie de N. S. Jésus-Christ. Ces bas-reliefs (vraisemblablement de la Renaissance), dont on a lieu de regretter la disparition, tant à cause de la perte réelle que du fini du travail, n'ont pas trouvé grâce devant le vandalisme de 93. »

Il est facile de se rendre compte que le chevet de Saint-Crépin qui a six entrecolonnements, devait avoir six médaillons conformes à celui que décrit M. l'abbé Poquet. On retrouve la trace de cinq de ces médaillons, ils ont été relevés par feu M. Lecart dans le splendide ouvrage, en trois volumes, qu'il a composé et que son héritière a légué à la bibliothèque de notre ville l'an dernier.

Lecart a intitulé son œuvre : *Souvenirs de Château-Thierry*. Or, à la page 638 du tome deuxième, on lit :

« Ces tableaux d'albâtre qui ornaient le maître-autel de Saint-Crépin et qui représentaient les personnages de la Passion et le Saint-Sépulcre, ont été brisés à coups de marteau, le lundi 14 brumaire, an II (4 novembre 1793), par le nommé X..., qui présidait la foule d'individus *dévastateurs*. Ce tableau est aujourd'hui entre les mains du sieur Beaujan père, tailleur de pierres, à Château-Thierry. »

C'est bien celui qui vient d'être si généreusement donné à la Société.

Lecart continue :

« Le Musée de Cluny en possède trois, catalogués sous les numéros : 100-101-102 ; un quatrième (page 641) — Jésus déli-

vrant les âmes du Purgatoire — a été découvert en 1869, chez M. Clément, antiquaire. »

Nos remerciements bien sincères à M. l'abbé Poquet. Le bas-relief a été et continuera à être l'objet d'un examen attentif.

La fonderie de cloches de Xavier Cavillier, à Carrépuits (Somme), fonderie dirigée de père en fils, depuis le XVIIe siècle, par les Cavillier de la branche aînée, a fourni un grand nombre de cloches dans le département de l'Aisne.

Notre collègue M. Berthelé, « un archéologue campanophile », raconte, avec un brio plein de charme, son voyage en Picardie, sa visite au survivant des Cavillier, à Carrépuits. Son temps était compté, il n'a pu faire que trois stations, toutes trois dans l'Oise : Morienval, Pierrefonds, Compiègne.

« La magnifique église romane de Morienval ne possède plus aujourd'hui que deux cloches : une du XVIe siècle... et une de 1782, œuvre de Jean-Simon Chéron, « fondeur du roy », originaire de Meaux, le même dont M. Berthelé a retrouvé les pénates, dans le Tardenois, à Fresnes, où il avait établi une fonderie, et où il mourut en 1831.

« A Pierrefonds, une cloche du XVIe siècle, curieuse au point de vue iconographique et qui présente une marque de fondeur... non pas illisible... car c'est la marque d'un des Jacques. Le nom ne serait pas d'une netteté parfaite que les armes qui le surmontent le feraient restituer avec une certitude absolue.

« Compiègne a conservé une des plus anciennes cloches de France. C'est un des trésors de l'archéologie campanaise. »

M. Barbey ajoute à cette si intéressante communication, l'inscription suivante copiée littéralement sur la cloche de l'ancienne église de Saint-Thibault : « En 1667, le 13 août, le feu du ciel est tombé sur le clocher du prieuré de Saint-Thibault (canton de Braine) et a brûlé entièrement le clocher et

partie de la nef, fondu les cloches « refaites avec l'assistance de Dom L. Améian, sacristain du dict prieuré », avec cette inscription : Jésus Maria — Faict l'an 1670. — Je suis nommée Marie par Messire Claude Lespagnol, escuier, seigneur de Bombar, et par Dame Marie Bourlon, femme de Messire Nicolas Lespagnol, conseiller du Roy en ses conseils ordinaire en sa chambre des *Conte*, et seigneur et baron de Balinvilliers. Une croix — une Vierge »

M. Rossignol soumet à l'examen de la Société une feuille comprenant une série de dessins à l'aquarelle représentant la plupart des vues de Château-Thierry, ancien et moderne. — Remerciements.

M. Renaud présente : de la part de M. Berland, artiste peintre, trois pièces de monnaie : 1° un Trajan (argent) Imp. Traj. Aug. Dac. Pont. max. Trib. pot. Coss. 3 ; 2° une Salonina Augusta (argent), femme de Gallien ; au revers : *felicitas publica* ; 3° un Antonin (bronze) Aut. Aug. Pius. Trib. pot. Coss. 4 ; puis de la part de MM. Filliette, banquier, notre collègue, Comeleran père, ancien libraire, Galland et Leclerc, différentes pièces, dont plusieurs doubles tournois, 1605-1613, etc. — Remerciements.

M. Pellé, typographe, fait don d'un estampage de l'inscription gravée sur la première pierre de la chapelle du cimetière Saint-Joseph à Paris, pierre posée en 1640 par Pierre Séguier, chancelier de France, l'un des fondateurs de l'Académie française. — Remerciements.

A la demande de M. Remy-Lasséry, rue Saint-Martin, M. Moulin a été examiner des livres anciens, rares et curieux, notamment un Robert-Estienne — *les Psaumes* ; — un Flor. Yvernelius (beau comme un Elzévir, etc).

Son attention a été appelée sur un marbre ancien, recouvrant une commode en bois de rose et provenant d'une car-

rière des Alpes, depuis longtemps abandonnée. Il engage ses collègues à se rendre compte par eux-mêmes des raretés artistiques et bibliographiques que possède M. Remy-Lassery qui les mettra volontiers à leur disposition.

M. Jean Paillet, avocat à la Cour d'appel de Paris, est élu membre correspondant.

M. Colmont-Véroudart, négociant à Château-Thierry, est présenté, au même titre, par MM. Hárant et Josse.

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1890

*Correspondance.* — M. Jean Paillet, élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

MM. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, et Bercet adressent des communications; il en est rendu compte plus loin.

M. Delteil, dont le zèle pour La Fontaine et pour notre Société ne s'arrête jamais, a conçu un projet qu'il s'empresse de communiquer : « Ce projet, dit-il, consiste à réaliser mon intention d'élever un monument à La Fontaine dans sa ville natale, au sein de la Société historique et archéologique. Il s'agit d'acquérir, *sans bourse délier*, un nombre illimité de fabulistes et d'auteurs de fables. Si la Société veut bien m'accorder son *appui moral*, je me fais fort d'arriver à mon but... Le premier, je m'inscris dès aujourd'hui pour cinquante volumes m'appartenant et offerts gratuitement à notre chère Société. J'attends avec la plus vive sollicitude la décision du Bureau. »

La décision ne s'est point fait attendre; le projet a été agréé et plusieurs membres du bureau se sont inscrits pour un certain nombre de volumes.

Circulaire ministérielle comprenant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1891. Les questions que renferme ce programme sont, pour la plupart, les mêmes que celles qui ont été soumises au précédent Congrès et que nous avons publiées au mois de décembre 1889.

M. Lélu, nommé receveur des finances à Montluçon, a demandé à conserver son emploi à Château-Thierry. Les

membres présents lui adressent leurs félicitations de le voir rester encore quelque temps au milieu de collègues qui savent apprécier son urbanité confraternelle et son talent littéraire.

Ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, n°s 1-2 ;

2° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome XIII° ;

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, n° 2 ;

4° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, tome XLV ;

5° *Société libre de l'Eure*, section de Bernay, 1890 ;

6° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 142 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 83, 15 novembre 1890 ;

8° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, X° volume, 6° livraison, 1er novembre 1890 ;

9° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, tome XI, 1re partie ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 5, 1890 ;

11° De plus, un grand nombre de volumes (fabulistes, conteurs, etc.), acquis de M. Delteil ou donnés gracieusement par lui, ainsi que son portrait, gravé par son fils, Loys Delteil, dont nous avons eu déjà l'occasion de relever le talent.

M. Delteil, déjà nommé, a le louable dessein d'enrichir nos archives de tout ce qu'il peut trouver intéressant notre La Fontaine. Il se dessaisit aujourd'hui, en notre faveur :

1° D'une lettre authentique de Le Bailly, à la date du 14 octobre 1824 (lettre que notre collègue doit à l'obligeance

d'un de ses anciens condisciples à Henri IV). Le Bailly, outre les éloges qu'il adresse à son correspondant, Martin *(fabulator fabulatorem laudat)*, lui communique quelques-unes des fables qu'il a imitées de Kriloff, fabuliste russe ; il espère que M. Martin pourra reconnaître que *son imitation n'est pas un esclavage.*

2° D'un commentaire sur La Fontaine, par le L. P. Bérenger, un troisième émule du Bonhomme. Ce commentaire a été lu, en 1788, aux leçons publiques du Collège royal ; l'auteur doit en confier la publication à l'éditeur Nyon « en le priant de le lire lui-même et de ne le laisser chez personne. Il est de fait que la plupart des gens de lettres sont des pirates ». On n'était pas plus tendre au siècle dernier qu'au nôtre, paraît-il, à l'égard des littérateurs, fabulistes ou autres.

M. Bercet a bien voulu nous adresser un document qui a son importance. Nous l'en remercions sincèrement. C'est une consultation de De La Forterie, procureur général au bailliage de Chaûry, par laquelle il établit que la terre et seigneurie de Courtagnon est mouvante de Châtillon-sur-Marne et que Son Altesse le duc de Bouillon a droit à un « acte de foys et hommage, comme il a été fait, en 1676, par dame Marie Levergeur » ; le procureur demande aussi la réexpédition des papiers nécessaires pour la perception des censives et la vérification des fiefs.

M. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, a eu la bonne pensée de nous communiquer une bien intéressante notice sur « les pointes de flèches préhistoriques de Fère » ; nous lui adressons nos sincères remerciements.

C'est au mois de novembre 1879, que M. Vielle a commencé ses explorations ; il les a continuées avec persévérance et succès — comment peut-il en être autrement dans la contrée que le vénérable M. Fr. Moreau a déjà fouillée avec tant de bonheur !

« Le premier atelier a été rencontré dans le parc de l'ancien château de Fère, sur le versant d'un monticule couvert d'herbes, de genêts et de bruyères ; le type des flèches découvertes diffère essentiellement des autres flèches, par leur forme toute particulière, la délicatesse et la perfection du travail, la fragilité, la légèreté et l'extrême finesse de la pointe. Leur forme est celle d'un triangle rectangle ; la longueur varie entre 10 et 35 millimètres de la base à la pointe ; la longueur moyenne est de 20 à 25 millimètres pour les spécimens les plus nombreux. »

Le même type a été rencontré au mont Terrière, non loin du Petit-Moulin, en 1880 ; puis à Seringes en 1881, à la petite Maladrerie ; au château des Bruyères, construit par feu M. Lesguillier ; sur le territoire de Bruyères, au lieu dit vulgairement la Hottée-du-Diable ou le Géant-de-Montpreux ; au moulin de Caranda, à l'endroit même où, « il y a dix-sept ans, M. Fr. Moreau a exhumé des trésors d'archéologie gauloise, romaine et franque qui ont formé le premier noyau de ce Musée incomparable, connu du monde savant sous le nom de collection Caranda ».

Quelques points de ce mémoire, écouté avec la plus scrupuleuse et la plus sympathique attention, ont soulevé des observations qui seront communiquées à M. Vielle que la Société désire compter prochainement au nombre de ses membres.

## L'EAU MINÉRALE DE CHATEAU-THIERRY

*Multa renascentur quæ jam cecidere.....*

a choisi l'auteur comme suscription, nous ajouterons :

*Cadentque quæ nunc sunt in honore.....*
(Horace, *Art Poétique*, 70).

M. le docteur Petit, un des membres fondateurs de la Société, a doté notre ville d'un établissement hydrothérapique important, tout à fait recommandable ; il a le projet —

patriotique s'il en fut — de faire de Château-Thierry une ville d'eaux, une station balnéaire.

Pourquoi pas ? Château-Thierry a une situation admirable ; qu'on lise la description qu'en donne le docteur ; elle n'a rien de fantaisiste, cette description ; chacun va pouvoir, du reste, en juger prochainement, puisque la notice va être publiée.

Nos environs sont charmants ; les promenades sont faciles, variées ; notre ville est à proximité de Paris ; son arrondissement, comme celui de Meaux qui lui est limitrophe, est la contrée où il pleut le moins en France, d'après Elisée Reclus ; mais surtout elle a pour une nombreuse catégorie de malades, un attrait tout particulier : ses eaux ont une efficacité incontestée. Si je transcrivais le témoignage de notre célèbre compatriote, le médecin Claude Galien (dont la famille n'a disparu que depuis peu), à propos du caractère des habitants... je passerais pour un flatteur intéressé.

En 16.., il y avait, Grande-Rue, une hôtellerie ayant nom Hôtel de Spa, parce que les eaux qu'on y recueillait avaient la vertu de celles de Spa ; les visiteurs et les malades du grand monde devenant plus nombreux, l'hôtellerie prit pour enseigne une Fleur de Lys ; l'eau est encore connue sous ce nom : Eau de la Fleur de Lys. Comme toute chose de ce monde, elle a eu ses admirateurs et ses contempteurs ; parmi les premiers, Claude Galien, que nous avons déjà cité, Brayer, également de Château-Thierry, bienfaiteur insigne de l'Hôtel-Dieu, de Lassone, Morand, Petit, etc. ; de nos jours : les chimistes Ossian-Henry et Cadet, etc.

Parmi les autres figure Pierre Le Givre, natif de Charly, médecin à Provins, et qui naturellement, vantait les eaux du pays qu'il habitait et les estimait supérieures à celles de la Fleur de Lys. Cette prétention est tombée, la justice s'est faite : l'analyse chimique prouve que cette eau est ferrugineuse, bi-carbonatée, riche en principes favorables à la santé..... Je vous épargne la nomenclature des maladies qui réclament plus particulièrement son emploi ; lisez

la brochure de notre collègue et votre conviction sera faite.

La notice de M. le docteur Petit a soulevé de véritables applaudissements ; elle touche tout à la fois à l'histoire du pays et à son développement futur ; elle a de plus en vue le bien général.

Nous souhaitons donc sincèrement que son idée fasse son chemin, que notre charmante petite ville devienne le séjour préféré des malades aisés, des touristes en quête de sites pittoresques.

M. Renaud, trésorier, soumet à l'examen de l'assemblée de la part :

1° De M. Delteil : diverses pièces de monnaie et une médaille à l'effigie de Molière ;

2° De M. Billon-Billon, de Gland : un double tournois de Maurice de La Tour et une petite pièce fruste ;

3° De M. Dujour, de Brasles : un biscayen qui paraît remonter à l'invasion de Charles-Quint, dans nos contrées, en 1544 ;

4° De M. Jésus, employé à l'octroi : une pièce argent et deux jetons cuivre — tous trois de Louis XIV ;

5° Enfin, de M. Galand : un vénérable calendrier de cabinet qui ne compte pas moins de 150 ans (1739).

Remerciements aux bienveillants donateurs.

M. Colmont-Véroudart, négociant à Château-Thierry, présenté à la dernière séance par MM. Harant et Josse, est élu correspondant. Avis lui en sera donné.

# TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

# L'EAU MINÉRALE

## DE CHATEAU-THIERRY

*Multa renascentur quæ jam cecidère...* (1)
(HORACE, *Art Poétique*).

Sur la grande route de Paris à Strasbourg, à deux heures seulement de la Capitale, on rencontre une charmante petite ville, élégamment bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne merveilleusement exposée au soleil du midi et baignée par une rivière calme et paisible, la Marne (2). C'est Château-Thierry, ville aussi ancienne que la Monarchie française et dont le château, unique en son genre, auquel elle doit son nom et presque son existence, fut construit par Charles Martel, pour servir de prison royale au faible Thierry IV (3). Aujourd'hui de ce grand et antique

(1) Que de choses tombées depuis longtemps reviendront en honneur !

(2) Les Romains, admirateurs de cette belle rivière, l'avaient appelée *Matrona* (la matrone, la grande dame).

(3) Ce château est construit sur un monticule isolé et formé presque entièrement d'un amas de coquillages antédiluviens soudés les uns aux autres. — Charles Martel avait établi sa résidence au nord de ce monticule, dans une métairie qu'il possédait sur une colline plus élevée d'où il pouvait surveiller ce qui se passait du côté de

palais, il ne reste plus que d'énormes ruines sur le sommet desquelles une municipalité active et intelligente a créé, il y a 34 ou 35 ans, une sorte de parc ou grand square qui, par sa position exceptionnelle, à cent mètres au-dessus de la ville et des campagnes environnantes, forme une des plus charmantes promenades qu'on puisse imaginer. En effet, de quelque côté que nous tournions nos regards, à l'est, à l'ouest, au nord, au midi, la nature se montre à nous sous un aspect des plus riants. Du haut de cette belle terrasse, les yeux peuvent contempler et suivre, sur une étendue de plus de vingt kilomètres, notre belle rivière, serpentant doucement entre deux chaînes de montagnes couvertes de vignes et de forêts, le long d'une vallée largement ouverte, semée de nombreux villages et entrecoupée de prairies, de bosquets, de champs au sol riche et fertile, avec des routes magnifiques et deux grandes voies ferrées continuellement sillonnées par des locomotives qui emportent avec elles voyageurs et marchandises en nombre considérable. Il est des sites qui font éprouver à l'homme une sorte de tristesse inexpliquée dont il ne se rend pas compte ; dans notre pays, c'est le contraire ; en présence de cette belle nature, on se sent pénétré de je ne sais quel sentiment de satisfaction et de douce gaieté. Ajou-

l'habitation royale. On en voit encore aujourd'hui quelques vestiges ; il y a même une cour qui a conservé le nom de Cour du mont Martel Claude Galien, un des médecins les plus expérimentés de l'époque, et dont nous invoquerons plus d'une fois le témoignage dans le cours de ce travail, écrivait en 1630 : « *Ce magnifique château, orné d'architraves, de plinthes, de balustres, astragales et autres accompagnements, qui n'aurait plus que les marques déplorables de ces ruines sans la libéralité de notre prince, le duc de Boullon, qui, lui redonnant l'être, le fait mettre au nombre des plus accomplis bâtiments de ce siècle.* » Plus loin, parlant des habitants de Château-Thierry, il dit : « *Les habitants sont curieux en leurs habits, courtois en paroles, polis en leurs entretiens, complaisants en leur humeur, gentils en leurs conversations et civilisés dans leurs actions, etc., etc. C'est dans le milieu de ce beau séjour, etc., etc.* »

tons à ces grands avantages la douceur du climat et la grande pureté de l'air ; jamais on n'a vu chez nous d'épidémie vraiment grave, et la phthisie pulmonaire, ce fléau de bien des villes, y est assurément plus rare que dans beaucoup d'autres pays. Enfin l'arrondissement de Château-Thierry est, avec celui de Meaux, la contrée de France où il tombe le moins de pluie (Elisée Reclus). Tout se réunit donc pour faire de Château-Thierry une des résidences les plus agréables et les plus salutaires. Aussi la position exceptionnelle de cette ville, jointe à l'abondance de ses eaux, a-t-elle été une des grandes raisons qui m'ont déterminé à y fonder, il y a plus de vingt-cinq ans, un établissement hydrothérapique devenu important, et c'est aussi ce qui me décide aujourd'hui à tenter de relever de l'injuste oubli dans lequel elle est tombée, une de ses sources minérales très justement et très grandement appréciée autrefois. Puissé-je réussir à lui donner parmi les eaux minérales françaises le rang qu'elle mérite par la richesse de sa composition, ses propriétés et ses vertus incontestables, enfin par sa situation dans une des plus jolies petites villes de France et à une si petite distance de la grande et si attrayante ville de Paris!

Quand on parcourt l'intérieur de Château-Thierry, vers le milieu de ce qu'on appelle la Grande-Rue, on peut voir encore une maison de fort vieille apparence qui fut appelée, pendant un certain temps, la maison des eaux de Spa (1). La cour de cette maison renferme plusieurs sources minérales qui ont joui longtemps d'une grande réputation. Malheureusement, comme tant d'autres choses, elles subirent l'influence du temps et surtout l'influence des graves événements politiques qui s'accomplirent vers la fin du siècle dernier. La fuite et la disparition de la noblesse, l'expulsion des prêtres et des

(1) Il existe encore des titres d'environ 1650, dans lesquels cette maison est ainsi denommée.

religieux qui en formaient la principale clientèle, furent pour elles une cause de ruine irrémédiable. Elles furent donc délaissées, et l'abandon dans lequel elles tombèrent les firent oublier à peu près complètement. Il n'y a plus que les habitants du pays qui les connaissent et qui en font encore assez souvent usage.

La maison dont nous venons de parler, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est plus que la moitié de ce qu'elle était autrefois, ainsi que nous allons l'expliquer tout à l'heure. Après n'avoir été d'abord qu'une simple maison bourgeoise, elle devint plus tard une hôtellerie qui prit pour enseigne une fleur de lys, et où l'on reçut les malades qui venaient prendre les eaux. A partir de cette époque la source minérale de Château-Thierry ne fut plus appelée eau de Spa, mais eau de la Fleur de Lys. Cette hôtellerie (1) ne resta pas très longtemps dans ces conditions, et vers l'année 1715, la maison fut partagée entre deux frères qui retinrent, chacun pour leur moitié, le nom de la Fleur de Lys; mais on distingua dès lors la Grande et la Petite Fleur de Lys (2). Toutefois la maison qui conserva l'hôtellerie et qui fut la Grande Fleur de Lys, continua à s'appeller simplement l'hôtel de la Fleur de Lys (3).

(1) On y voit encore un certain nombre de chambres qui ont conservé leurs dispositions de cette époque.

(2) Voir le manuscrit en deux volumes de l'abbé Hébert, intitulé : *Mémoires pour servir à l histoire de Château-Thierry*. Il appartient à la bibliothèque du presbytère de la ville.

(3) La Petite Fleur de Lys, après avoir été reconstruite en 1806 par M. Doué, le procureur, appartient aujourd'hui à M. Denogeant, et la Grande Fleur de Lys à M^me^ Bordé.

M. Denogeant était autrefois locataire de la grande Fleur de Lys ; c'est même à cette époque que l'analyse de l'eau fut faite. Plus tard, à l'expiration de son bail, il se retira dans la maison de la Petite Fleur de Lys qu'il avait achetée, et ce fut M. Hébert qui lui succéda dans la première maison.

Cette division de la maison en grande et en petite Fleur de Lys provoqua plus tard d'assez graves difficultés entre ses divers possesseurs.

Plusieurs procès eurent lieu, et on se disputa la source de l'eau minérale. Mais la question, assez difficile à résoudre en ce temps-là, en raison de l'insuffisance des connaissances hydrologiques et chimiques chez les savants de l'époque, n'est plus dans les mêmes conditions aujourd'hui, et les analyses qui en ont été faites permettent facilement de reconnaître quelle est parmi toutes les sources qui existent dans ces propriétés, celle qui est vraiment minéralisée ; c'est au reste celle qui a été analysée dans le laboratoire de l'Académie et qui a donné les guérisons nombreuses dont nous allons parler plus loin ; c'est enfin celle dite de la Fleur de Lys.

Cinq ou six sources différentes par leur composition et paraissant provenir des profondeurs du château s'y rencontrent (1) à peu de distance les unes des autres. Le plus grand nombre de ces eaux, qui sont très légèrement minéralisées, ne peut guère servir qu'aux usages domestiques. Quant à la source vraiment minérale, elle y est complètement impropre en raison des dépôts qui s'y forment promptement au contact de l'air et presque du jour au lendemain.

Parmi toutes ces sources il n'y en a donc qu'une fortement minéralisée, celle qui se rencontre dans l'hôtellerie de M^me^ Bordé, anciennement dite de la Fleur de Lys, occupée aujourd'hui par M. Hébert, et qui est la seule véritablement intéressante, les autres ne pouvant être employées

(1) Claude Galien, dans son traité des eaux minérales dont nous avons parlé plus haut, dit à propos de Château-Thierry et de l'origine de ces eaux : « *C'est dans le milieu de ce beau séjour et dans le pied de ce mont que se font voir les sources de ses fontaines minérales, tellement abondantes en leurs émanations, qu'on est contraint, durant la rigueur des glaces, de leur donner passage par des conduits souterrains.* »

que secondairement ainsi que nous le dirons plus loin.

Cette source principale émerge directement, comme nous venons de le dire, du milieu de la cour de l'ancienne hôtellerie, où elle forme une petite citerne, dont elle s'écoule ensuite jusqu'à la Marne par des conduits souterrains dans lesquels elle laisse des depôts vraiment abondants d'une matière jaune orangée; il est facile d'y trouver, en dehors des minéraux ferrugineux et alcalins, des traces très notables d'arsenic.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette eau de la Fleur de Lys est une eau minérale fort anciennement et aussi fort avantageusement connue. Il serait intéressant de savoir vers quelle époque, à peu près, on a commencé à l'apprécier et à l'employer dans un certain nombre de maladies ; mais ce n'est pas chose facile. Claude Galien, le médecin savant et expérimenté dont il a été question plus haut et qui avait encore ici des descendants il y a quelques années, paraît être le plus ancien auteur qui s'en soit occupé.

En 1630, il fit paraître un traité très complet des eaux minérales de Château-Thierry (1). On trouve dans ce livre des détails fort interessants sur ces eaux, sur leur composition, leurs propriétés, et ces détails sont accompagnés d'appréciations très justes, bien qu'elles soient faites dans un style emphatique et imagé, plus goûté sans doute à cette époque que de nos jours. Nous y voyons aussi que l'auteur a fait quelques recherches pour connaître l'histoire de ces eaux, mais inutilement. Toutefois, il raconte que de temps immémorial, les habitants du pays les connaissaient et en faisaient usage dans les maladies des voies digestives. Mais on les avait presque oubliées et tout à fait négligées, Galien tout le premier, quand une circonstance fortuite vint aider à les remettre en honneur.

Une grande dame de la cour, Madame de Beausoleil, qui

(1) Ce livre se trouve dans plusieurs bibliothèques de Paris, celle du Jardin des Plantes entr'autres.

avait fréquenté les eaux de Pougues, venant à passer par Château-Thierry, reconnut que l'eau dont nous parlons déposait sur la voie publique, une matière rougeâtre, ocracée, absolument comme l'eau de Pougues. Elle en parla à Claude Galien qu'elle avait eu besoin de consulter pour son fils qui était tombé malade à son passage dans notre ville, et appela tout particulièrement son attention sur cette eau.

Immédiatement Galien en fit chercher, la goûta, et à l'aide de la noix de galle, y reconnut la présence du fer, métal auquel on attribuait à cette époque beaucoup plus de propriétés qu'aujourd'hui. « *Toute espèce de fer*, écrit Galien, *a une qualité corroborative, styptique, dessicative et rafraîchissante, et c'est ce qui fait accréditer l'eau de Forges, etc.* »

Il essaya donc cette eau dans plusieurs maladies et en obtint, dit-il, de très grands succès. Il la fit goûter à M. Brayer (1) qui la trouva excellente et en approuva fortement l'emploi.

L'abbesse de Sainte-Perrine, revenant des eaux de Forges avec un médecin de Compiègne qui l'y avait conduite, vint passer quelques jours à Château-Thierry, chez Madame de Luxembourg, abbesse de la Barre. Celle-ci ayant connu les motifs de leur voyage à Forges, leur déclara que nous possédions des eaux aussi précieuses ; elle leur en fit boire, et ils confessèrent d'un commun accord qu'elles égalaient pour le moins les précédentes.

Les anciens chimistes qui analysèrent l'eau de Château-Thierry pour mieux comprendre les vertus puissamment cura-

(1) M. Brayer était un médecin très habile qui, sous le règne de Louis XIV, exerçait à Paris avec une grande distinction et y avait de très grands succès. Aussi généreux qu'instruit, il portait chaque mois à son curé un sac de mille francs pour les pauvres honteux de sa paroisse, et pendant quinze ans il n'y manqua pas. M. Brayer était originaire de Château-Thierry ; il y venait de temps en temps pour affaires. C'est sa femme, Jeanne Josse, qui donna à notre Hôtel-Dieu la ferme du petit Heurtebise.

tives qui déjà leur étaient attribuées, y trouvèrent du vitriol, du fer et quelque peu de bitume. Ils pensaient que c'était à cette dernière substance que l'eau devait ses propriétés et son pouvoir de dissoudre les metaux Et ce qui, selon eux, y dénotait à première vue la présence du bitume, c'était cette couche nuageuse, irisée et variable suivant la position du soleil, qu'on observe à la surface de notre eau quand elle est calme et tranquille (1). Galien prétendait en outre que cette eau tenait en dissolution d'autres matières, telles que pierres, sels, metaux, etc., substances, dit-il, qui ne communiquent à l'eau ni odeur ni saveur, mais qui cependant attestent leur présence en produisant certains effets dont on ne peut juger qu'après une longue expérimentation. Suivant l'opinion de plusieurs autres medecins distingues de cette époque, les eaux de Château-Thierry etaient supérieures aux eaux de Forges, de Passy, etc...

Elles seraient utiles dans un grand nombre de maladies; elles seraient surtout dissolvantes, résolutives, toniques, etc., et conviendraient principalement dans les obstructions, les dyspepsies, l'hypocondrie, la chlorose, chez les femmes et les filles aux appétits dépravés, et (toujours d'après Galien) dans les tumeurs squirrheuses du foie et de la rate, surtout à leurs debuts.

Madame Scharron, religieuse de l'abbaye de Soissons, était atteinte d'une chloro-anemie grave. Son médecin, M. Jobert, praticien expérimenté et très apprécié en cette ville, lui ayant conseillé de boire une certaine quantité d'eau de Château-Thierry, elle le fit et s'en trouva très bien. Deux religieuses d'Aulnoy vinrent à l'établissement boire ces eaux pour se guérir de violentes coliques nephrétiques.

(1) La chimie nous apprend aujourd'hui que ce petit nuage irisé est dû à une couche extrêmement mince de sesquioxyde de fer qui surnage et qui provient de la décomposition au contact de l'air d'une portion bien minime il est vrai des sels bicarbonatés ferreux contenus dans cette eau.

M. Lemercier, médecin renommé de la Faculté de Paris, se servit avec grand succès de nos eaux pour combattre une cystite chronique dont il souffrait depuis longtemps ; aussi les ordonna-t-il fréquemment à ceux de ses malades qui, atteints d'affections semblables, lui paraissaient en avoir besoin.

« *Deux de nos révérends pères minimes*, continue Claude Galien, *travaillés l'un de la gravelle, l'autre d'un ulcère dans la vessie, s'en sont servis pendant deux années consécutives avec une issue fortunée, et je sais des villageoises qui en ont jeté plus de vingt pierrettes.*

« *M. de Boulage, un des braves gentilshommes de ces quartiers, proteste que les eaux de Spa qu'on lui apporte n'ont jamais été si favorables à sa colique graveleuse que les nôtres. M. de Givry et une multiplicité d'autres gentilshommes en envoient quérir tous les ans.*

« *M. Gaudaille, lieutenant criminel de robe courte, fut guéri d'une hypocondrie mélancolique par l'usage de nos eaux. Une pauvre hydropique qu'aucun remède n'avait pu soulager, y trouva également sa guérison. Tous les habitants de cette ville et des beux circonvoisins y accourent sans en être incommodés et*, ajoute Galien, *je n'ai encore entendu personne qui en ait été maltraité.* » Enfin il croit que le temps et l'expérience donneront à ces eaux plus de crédit que tout ce qu'on pourra dire ou écrire à leur sujet.

Après avoir énuméré, comme nous venons de l'exposer, toutes les propriétés curatives de l'eau de Château-Thierry, et nombre de guérisons obtenues par son emploi, Claude Galien recommande une certaine préparation avant d'aller prendre ces eaux. Il veut que les sujets pléthoriques se fassent saigner, que ceux qui ont une tendance à la constipation prennent des boissons émollientes, des lavements, etc. ; que ceux qui ont l'humeur cholérique, bilieuse, emploient des purgatifs énergiques, etc. « *On doit*, ajoute-t-il, *pendant l'usage des eaux, oublier les soucis, les chagrins, abandonner le tracas des affaires sérieuses, pour ne plus s'occuper*

*que d'agréables pensées. On devra choisir l'époque la plus chaude de l'année, boire ces eaux le matin de préférence et quand le soleil a dissipé les vapeurs humides de la terre.* La quantité d'eau qu'il faudra boire devra être proportionnée à la maladie et au pouvoir absorbant de l'estomac. On commencera par de petites quantités et on augmentera insensiblement. Il faut favoriser leur absorption par un exercice convenable. Ceux qui ne le peuvent pas doivent rester dans leur lit et aider à leur digestion en se couvrant l'estomac et le ventre de serviettes chaudes. Enfin s'il arrive qu'elles ne soient pas digérées, si elles produisent des étouffements, de la suffocation, de la fièvre, de l'inappétence, etc., il faudra cesser d'en prendre pendant quelques jours et tâcher de trouver la cause de cette intolérance. »

Aujourd'hui certainement, les médecins ne feraient pas de plus sages recommandations, et nous ne pouvons qu'applaudir aux conseils de notre célèbre prédécesseur. Quant à la composition de l'eau de Château-Thierry, l'état de la science à cette époque ne permettait pas à Galien d'en avoir une connaissance aussi exacte que de nos jours, et il ne pouvait en formuler l'emploi d'une manière aussi précise que nous, mais ses succès étaient déjà très beaux.

Quarante ans plus tard, en 1678, dans un livre intitulé : *le Secret des Eaux minérales acides*, et qui est loin d'avoir la valeur du livre de Galien, Pierre Legivre(1) dit quelques mots des eaux minérales de Château-Thierry : elles seraient, selon lui, de même nature que celles de Provins dont il parle au reste fort longuement ; mais elles en différeraient en ce que, outre le fer et l'alun, elles contiendraient du plâtre ou sulfate de chaux, ce qui lui fait supposer qu'elles ne doivent point passer aussi bien. Pour éviter cet inconvénient, il conseille de ne boire l'eau de Château-Thierry qu'un certain temps après qu'elle a été mise dans des bouteilles bien bou-

(1) Pierre Legivre était originaire de Charly-sur-Marne.

chées ; alors, dit-il, le plâtre se dépose et l'eau devenue plus légère passe beaucoup mieux. Selon Pierre Legivre, ce serait cette présence du sulfate de chaux qui les aurait discréditées. On verra plus loin, par le jugement qu'en porta la Société royale de médecine et par les analyses qui en ont été faites, il y a quelques années, *combien P. Legivre se trompait sur la composition de nos eaux. Il se trompait aussi gravement* quand il conseillait de la faire déposer dans des bouteilles. Il ne savait pas que ce dépôt contenait précisément les principes minéralisateurs efficaces de notre eau, les bicarbonates de fer, de chaux, etc., qui, une fois précipités, ne faisaient plus de notre eau qu'une eau ordinaire propre aux seuls usages domestiques. Au reste, Pierre Legivre vantait les eaux de Provins au détriment des autres, parce que, pratiquant la médecine dans cette ville, il cherchait à y attirer le plus possible de malades.

Un siècle plus tard, les eaux de Château-Thierry furent étudiées de nouveau, mais cette fois par un homme plus versé dans la chimie que Pierre Legivre. M. Cadet, distillateur et apothicaire du roi, en fit l'analyse en 1773, à la demande de M. le Docteur Missa, de Soissons. Il y trouva du fer, du carbonate de chaux et du chlorure de sodium, mais elles ne *contenaient pas de sulfate de chaux ou plâtre en quantité appréciable, et le fer n'y était pas combiné avec l'acide sulfurique, ce qui rendait*, dit M. Cadet, — et avec beaucoup de raison, — *cette eau minérale très intéressante.* « *Après un examen bien exact*, dit ce savant chimiste, *je n'ai pas été surpris que ces eaux, en raison des principes qu'elles contiennent, jouissent d'une réputation distinguée, relativement aux guérisons qu'elles opèrent dans les maladies chroniques.* Enfin la Société royale de médecine, convoquée à ce sujet et après avoir pris connaissance du travail de M. Cadet, porta ce jugement : *Que l'eau minérale de Château-Thierry, dite de la Fleur de Lys*, contenait des parties ferrugineuses, sulfureuses et alcalines ; qu'elle était bonne dans les maladies de poitrine *et souveraine contre les obstructions.* Mais le

premier médecin du roi, intéressé aux succès d'autres eaux, s'opposa à la publication de ce jugement, et *c'est ainsi*, dit l'historien de Château-Thierry, l'abbé Hébert, *que ces eaux, qui auraient pu se faire connaître avantageusement dans toute l'Europe, sont encore aujourd'hui presque entièrement ignorées. Mais rien ne peut infirmer le jugement qu'on en a porté et les guérisons qu'elles ont opérées* (1).

Cet historique que nous venons de faire de l'eau de Château-Thierry, ne peut plus laisser de doute aujourd'hui sur son utilité et son efficacité incontestables dans un grand nombre de maladies. Nous avons vu quelle était son origine, où elle prenait sa source, quelles étaient, d'après les anciens auteurs, sa composition, ses propriétés et les cures qu'elle avait opérées. Les analyses qu'on en a données dans ces dernières années, celle surtout qui pour nous a force de loi et qui a été faite en 1861 par M. Ossian Henry dans le laboratoire de l'Académie de médecine, vont confirmer les observations de nos devanciers et nous faire connaître, aussi exactement que l'état de la science le permet aujourd'hui, la composition de l'eau de Château-Thierry. On verra aussi par

(1) Dans le Dictionnaire des eaux minérales publié en 1775, d'après les indications et sous les auspices de MM. de Lassone, premier médecin de la reine ; Morand, de l'Académie royale des sciences ; Missa, docteur en médecine ; Petit, médecin de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans ; Raulin, docteur en médecine et médecin du roi, etc., nous lisons :

« Il y a longtemps que Château-Thierry est renommé par deux sources d'eaux minerales ferrugineuses ; elles coulent dans deux maisons voisines l'une de l'autre. Celle qui passe pour avoir le plus de réputation, et qui attire toutes les années dans cette ville, pendant la belle saison, un concours de malades assez considerable, est celle qu'on nomme *l'eau de la Fleur de Lys*, du nom de l'ancienne auberge ou elle est située ; j'ai goûté sur les lieux de cette eau, elle m'a paru être très ferrugineuse et l'emporter même sur celles de Forges et de Passy, etc.

« Les vertus de l'eau de la Fleur de Lys présentent un phenomène assez singulier . elle avait, à ce qu'on prétend, la proprieté d'engraisser

cette analyse, combien nous avons raison de vouloir la réhabiliter, et ce sera certainement une nouvelle et très heureuse conquête pour la thérapeutique.

Voici, d'après M. Ossian Henry, la composition exacte de l'eau de Château-Thierry, prise à son point d'émergence dans le milieu de la cour de l'ancien hôtel de la Fleur de Lys, et ainsi que cela résulte du rapport de M. Gaultier de Claubry, lu à l'Académie, le 13 août 1861, et approuvé par elle.

Un litre de cette eau contient :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique libre | 0,100 |
| Bicarbonate ferreux | 0,084 |
| (Par sesquioxyde, 0,042) | |
| Bicarbonate de chaux | 0,747 |
| — de magnésie | 0,309 |
| — de manganèse | indiqué. |
| Principe arsenical | non douteux |
| Sulfate de chaux | 0,140 |
| — de soude | 0,060 |
| Chlorure de sodium | 0,170 |
| — de calcium | |
| Sels de potasse d'ammoniaque | indiqués. |
| Silice, alumine, phosphate terreux | 0,051 |
| Matière organique de l'humus | indéterminée. |
| Total des principes fixes | 1,661 |

les canards qui en buvaient anciennement et qui se baignaient dans la mare qu'elle formait au milieu de la cour de l'auberge ; mais ce marais ne subsiste plus, et on a rassemblé actuellement les eaux. Ces oiseaux étaient gais et actifs, leur plumage en était même plus beau et plus agréable, et leur viande plus fine, plus blanche, plus tendre, d'une saveur et d'un parfum plus délicat, ce qui n'est cependant pas commun à cette espèce de volaille. »

« *L'eau de Château-Thierry*, ajoute M. Gaultier de Claubry, *vient donc se placer près des eaux ferrugineuses bicarbonatées les plus riches. Sa composition chimique justifie les propriétés médicales que l'expérience de plusieurs siècles lui attribue et qui sont en harmonie avec celles reconnues à des eaux de ce genre*, etc., etc. »

Ainsi l'eau de Château-Thierry, après cette approbation donnée par l'Académie de médecine, a le droit d'être classée parmi les eaux minérales médicamenteuses.

Quand on la puise à sa source, on la trouve parfaitement incolore, limpide et bien transparente. Sa température est de 11° centigrades en tout temps et ne paraît pas beaucoup subir l'influence de la chaleur ou du froid. Sa quantité paraît toujours la même, que les temps soient secs ou pluvieux. La source principale débite environ 3 à 4 mille litres dans les vingt-quatre heures ; mais si on réunissait toutes les sources qui émergent à quelques mètres les unes des autres, on pourrait en obtenir facilement une bien plus grande quantité.

Quand elle reste quelque temps exposée à l'air et au soleil, sa surface, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se couvre d'un petit nuage irisé, dû à une couche extrêmement mince de sesquioxyde de fer qui surnage et qui provient de la décomposition d'une portion très minime du bicarbonate de fer. Enfin avec le temps, elle perd au contact de l'air sa limpidité, se trouble et dépose peu à peu de petits flocons grisâtres qui prennent ensuite une coloration jaune orangée bien marquée. Si elle est renfermée dans des vases parfaitement bouchés, elle peut se conserver pure et intacte pendant un temps assez long.

Quand on la boit dans la matinée à la dose de deux, trois et quatre verres, on sent que la digestion en est facile et qu'elle est promptement absorbée par l'estomac. Sa saveur est fraîche, un peu styptique, rappelant celle des sels de fer et de chaux. Elle n'a aucune odeur désagréable. Prise en quantité

suffisante, — trois ou quatre verres, — elle augmente les sécrétions des organes digestifs et principalement la sécrétion rénale ; je la regarde comme très favorable à la diurèse. En outre, et contrairement à certaines eaux ferrugineuses qui produisent la constipation, l'eau de Château-Thierry, par les quelques traces de sel magnésien qu'y décèle l'analyse, facilite les garde-robes et rend les selles plus faciles et plus nombreuses. Elle devient même parfois légèrement purgative, à ce point que chez quelques malades on est obligé d'en diminuer la dose, sinon d'en supprimer momentanément l'emploi. Enfin, elle augmente l'appétit, facilite les digestions ; la nutrition se fait mieux, et il en résulte un surcroît de forces et de santé. Nous avons eu assez souvent l'occasion d'observer cet effet chez plusieurs de nos malades, et certains d'entre eux qui étaient venus suivre ici un traitement hydrothérapique, attribuaient l'amélioration survenue dans leur santé, autant à l'usage de cette eau minérale qu'au traitement par nos douches.

Maintenant que nous sommes complètement renseigné sur la composition exacte de l'eau de Château-Thierry, il importe de faire connaître les maladies qui réclament plus particulièrement son emploi, et comme il s'agit ici d'une eau ferrugineuse bicarbonatée riche, nous devons placer au premier rang : *l'anémie, la chlorose, les dyspepsies par débilité et atonie des organes digestifs, les convalescences consécutives aux maladies longues et plus ou moins graves, alors que l'estomac abandonné à lui-même ne digérerait que difficilement les aliments absorbés, toutes les maladies enfin où il y a débilité générale et appauvrissement du sang* Ce sont du reste les cas dans lesquels on les emploie encore dans le pays, depuis la fin du siècle dernier, époque à laquelle elles furent abandonnées, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et complètement ignorées des étrangers. Nous pourrions citer un grand nombre de cures obtenues dans ces circonstances. Deux, trois, quatre verres, quelquefois plus, pris dans la matinée, for-

ment la dose ordinaire ; ajoutons-y un exercice convenable au grand air dans notre vallée si saine et si belle, de la distraction, l'oubli momentané des affaires sérieuses, une nourriture suffisamment tonique et réparatrice, enfin l'hydrothérapie, voilà le traitement complet et vraiment efficace de toutes ces affections.

La proportion heureusement combinée des principes minéralisateurs de l'eau de Château-Thierry, nous invite aussi à la recommander pour combattre chez la femme les accidents de la puberté, ceux de l'âge critique, les métrites ou engorgements chroniques de l'utérus et de ses annexes, en la dosant suivant l'état des malades et selon les effets qu'on voudra obtenir. Elle sera tonique à petite dose chez les sujets débiles ; elle enlèvera au sang sa trop grande plasticité chez les pléthoriques qui en boiront une quantité suffisante.

Nous n'hésiterons pas non plus à la recommander de même, associée méthodiquement à des douches hydrothérapiques, chez les femmes qui ne peuvent être mères, soit que la stérilité tienne à une prédominance diathésique (scrofules, etc.), soit à un état organique de l'utérus (engorgements chroniques), soit enfin à une débilité générale, etc. Je pourrais citer plusieurs exemples de vrais succès obtenus dans ces conditions, et même je possède des lettres de félicitations qui m'ont été adressées dans des cas de ce genre par des maris heureux.

Les lymphatiques et les scrofuleux trouveront dans notre eau un remède d'autant plus précieux qu'elle est tout à la fois tonique, digestive et résolutive.

Nous croyons aussi qu'elle peut rendre d'importants services dans les différents catarrhes chroniques, et surtout dans le catarrhe vésical, quelle qu'en soit la cause ; enfin dans l'incontinence d'urine qu'il n'est pas rare de rencontrer chez certains enfants et même quelquefois chez des adolescents.

Il est un autre ordre de maladies dans lesquelles nos eaux pourront donner et ont déjà donné des résultats peut-être

plus intéressants, bien que de prime abord, leur principe ferrugineux semble en contr'indiquer l'emploi. Je veux parler *de la goutte, des engorgements du foie et des reins, avec ou sans calculs.* Cette utilité incontestable résulte de nombreux faits tirés de la pratique de Claude Galien, dont nous avons cité plusieurs exemples, et du rapport de la Société royale de médecine qui, en 1775, déclara que l'eau de Château-Thierry *était souveraine contre les obstructions.* Voyons dans quelles circonstances ces maladies justifieront l'emploi de nos eaux. Tout d'abord, il est certain que l'état aigu, dans ces affections, réclame avant tout l'emploi des eaux actives, l'eau de Vichy par exemple. Aux pléthoriques, il faut une eau puissamment dissolvante. Mais tous les sujets goutteux ou calculeux sont loin d'être dans ces conditions. Et combien voit-on de ces malades qui, après un emploi peu mesuré de l'eau de Vichy, ou même sans en avoir abusé, mais par suite de la maladie entretenue ou non par la faute du sujet, tombent dans une sorte de cachexie et de débilité telles que le médecin hésite et n'ose plus continuer l'emploi des alcalins? Or, dans les cas de ce genre, notre eau, administrée avec méthode et intelligence, produira d'excellents effets. Donnée d'abord en petite quantité, elle sera reconstituante, et à mesure que les forces du malade se relèveront, on en augmentera progressivement et convenablement les doses, pour qu'elle devienne fondante et résolutive (1).

Ainsi l'eau de Château-Thierry, tonique et reconstituante par son fer, légèrement laxative à haute dose par son principe magnesien, jouit par ses principes alcalins — chlorures de sodium, de calcium, de magnésium, bicarbonate de

(1) La source de la Fleur de Lys est d'autant plus efficace dans les maladies des reins et de la vessie, qu'elle ne renferme pas d'acide carbonique en excès, elle n'en contient que la quantité nécessaire à la dissolution complète des bicarbonates de fer et de chaux qui forment la base de sa composition.

chaux (1) — de propriétés fondantes et résolutives certaines, et l'association heureuse de ces principes, avec le bicarbonate de fer, permettra d'en user avec avantage dans des cas morbides qui repousseraient comme nuisible l'emploi des eaux alcalines les plus puissantes et les plus renommées.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'usage interne de l'eau de Château-Thierry, je répèterai que cette eau est d'autant plus précieuse qu'elle est d'un emploi facile, qu'elle n'a jamais causé d'accidents et qu'elle est parfaitement digestible en même temps que digestive ; mais je dois ajouter qu'on peut aussi l'employer utilement en bains, et c'est pour cet usage que je veux réserver les sources moins minéralisées dont j'ai parlé plus haut.

Enfin, est-il besoin, en terminant, de rappeler cette circonstance qui a bien aussi son intérêt pour les malades ? C'est que nos eaux se rencontrent dans une des plus jolies petites villes de France, à une très petite distance de la Capitale, et dans un des pays les plus charmants et *les plus sains* qui se puissent rencontrer.

Dr H. PETIT.

(1) C'est le cas de rappeler ici, à propos des sels de chaux, la faveur dont jouissait au siècle dernier le fameux remede de Mademoiselle Stevens. Des coquilles d'œufs pilées (carbonates et phosphates de chaux) servaient tout simplement à composer le remede, et avec ces coquilles pilees, Mademoiselle Stevens obtint de si beaux résultats dans la diathese urique (goutte, calculs hépatiques et renaux) que le Parlement anglais lui décerna une récompense nationale.

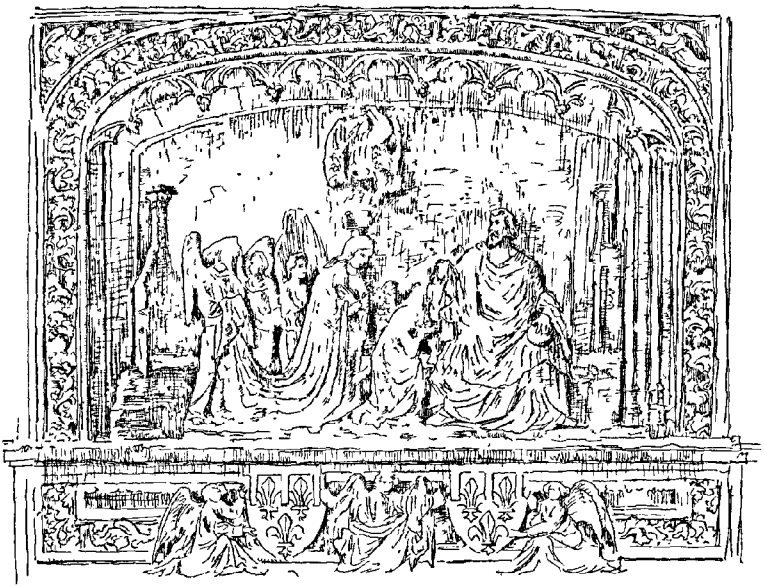

# LE BAS-RELIEF DE LA FERTÉ-MILON

Le magnifique bas-relief qui décore le frontispice du vieux château de La Ferté-Milon est, de l'avis de tous les juges compétents, un des plus beaux spécimens de la statuaire du moyen-âge ; mais placé à plus de vingt mètres du sol, au-dessus de la fière ogive jetée si hardiment entre les deux énormes tours à éperon qui flanquent l'entrée principale du château, il est difficile, même à un touriste pourvu d'une excellente jumelle, d'en apprécier toutes les beautés. Aujourd'hui ce *desideratum* a disparu ; car il existe un moulage remarquablement réussi de ce morceau de premier ordre.

On a pu le voir, pendant toute la durée de l'Exposition universelle de 1889, dans la premiere salle du Musée rétrospectif du Trocadero, au-dessus de la porte d'entrée. Ce Musée improvisé avec un élan qui avait gagné jusqu'aux plus récalcitrants et vaincu toutes les résistances, fut, on se le rappelle, une des merveilles de cette exposition qui les a si fastueusement prodiguées. On y avait rassemblé pour quelques mois, et comme par miracle, les trésors de nos cathédrales et la fleur des collections particulières. Cette réunion toute momentanée de richesses incomparables n'est déjà plus qu'un souvenir; mais le bas-relief est resté à la place qu'il occupait; car il appartient au Musée des moulages qui est lui une fondation permanente et où l'on peut désormais l'etudier à loisir, à portée de la vue et jusque dans ses moindres détails.

Le premier résultat de cet examen, c'est de mettre hors de question le sujet même du bas-relief. Les controverses qui se sont élevées à cet égard n'ont plus de raison d'être. Il est bien évident pour tout le monde qu'il représente *le couronnement de la Vierge*. C'etait déjà l'opinion la plus accréditée. M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, l'a toujours soutenue. M. l'abbé Poquet, dans son « Histoire de La Ferté-Milon », se prononçait formellement dans le même sens. Cet avis trouvait pourtant des contradicteurs. Certains commentateurs, portés par goût aux conjectures ingénieuses, et qui aiment, comme on dit vulgairement, « chercher midi à quatorze heures, » se demandaient à quel titre un sujet religieux figurait sur un édifice militaire et féodal? Partant de ce raisonnement, ils s'obstinaient à chercher dans notre bas-relief une allusion à des évènements contemporains.

Pour Carlier, l'historien du Valois, le tableau représente la France suppliant le duc d'Orléans, vainqueur de ses compétiteurs, de prendre en main les rênes de l'État. Brayer, dans son ouvrage sur les monuments du département de l'Aisne,

veut y voir, malgré le dessin de Pingret suffisamment explicite pourtant dans sa rondeur molle, sainte Geneviève demandant une grâce au roi Clovis, sous prétexte sans doute que les habitants du Valois avaient recueilli les reliques de la sainte Patronne de Paris, au temps des invasions normandes, pour les soustraire aux profanations qui les menaçaient. D'autres prétendent reconnaître, dans la figure agenouillée, Valentine de Milan recevant l'investiture du duché de Valois. Comme il est supposable que Louis d'Orléans, le plus volage des maris, ait eu la galanterie de décerner à son épouse trop délaissée ces honneurs d'apothéose !

Viollet le Duc dans ses « Entretiens sur l'architecture » (tome II, page 242), établit, par voie de conséquence, le caractère religieux du sujet. « Dans les châteaux bâtis par Louis d'Orleans, dit-il, il y a toujours sur la façade un sujet relatif à l'histoire de la Vierge. A Pierrefonds, c'est une Annonciation. » A La Ferté-Milon, ajouterons-nous, c'est le Couronnement de la Vierge.

Nous avons maintenant sous la main la pièce du procès. Il nous suffira, croyons-nous, de décrire le bas relief pour mettre tout le monde d'accord. Qui peut hésiter à reconnaître Jésus glorifié dans le personnage assis à droite sur une sorte de stalle gothique ? Il a la main gauche posée sur le globe terrestre, et de la main droite aujourd'hui mutilée, il faisait sans doute le geste de bénir. Devant lui, la sainte Vierge, les bras croisés sur la poitrine, se tient agenouillée. Quatre anges s'empressent autour d'elle. L'un d'eux la précède et semble la présenter à son divin Fils ; un autre porte la traîne de sa robe ; un troisième devait tenir un flambeau ; le quatrième, l'encensoir, tandis qu'un cinquième, planant, déposait sur la tête de Marie la couronne symbolique de sa royauté céleste. Ce cinquième ange n'a plus ni bras ni tête ; mais la couronne encore très visible quoiqu'à demi cassée, ne laisse aucun doute sur le rôle qu'il remplissait dans la composition.

Une frise de feuilles de chou hardiment fouillées d'où se détache, avec la légèreté d'une dentelle, une rangée d'arcatures trilobées, forme au-dessus des personnages comme une sorte de dais. L'arc surbaissé de cette frise s'inscrit dans un cadre quadrangulaire dont les écoinçons sont occupés par deux anges qui encensent. Ils ne sonnent pas de la trompette, comme le dit dans sa notice sur La Ferté-Milon (page 14) M. l'abbé Poquet, fort excusable d'ailleurs de s'y être trompé, malgré les longues-vues auxquelles il déclare avoir eu recours.

Un large stylobate sert de base à la composition qu'il asseoit et pondère très heureusement. Trois anges ou génies de la France soutiennent deux écussons aux armes des Orléans : « Trois fleurs de lys surmontées d'un lambel à trois pendants d'argent pour brisure. » Ces trois génies, très habilement disposés, nous semblent d'un dessin moins correct et d'un style moins pur que les figures du tableau. Ils pourraient être, ainsi que toute la partie ornementale, d'une autre main que le sujet principal.

La date de notre bas-relief n'est pas à chercher. Elle est nécessairement circonscrite entre l'année 1392 où Louis d'Orléans, nommé régent du royaume à l'occasion de la maladie de son frère le roi Charles VI, fit commencer les travaux de reconstruction du château, et l'année 1407 où il périt assassiné, le 23 novembre, au coin de la rue Barbette, par les gens du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Par son caractère ornemental et architectonique, par son arc de forme surbaissée, par ses moulures dites prismatiques, le bas-relief est bien de la troisième phase de l'art gothique ; mais la partie statuaire paraît en avance sur la partie architecture, et sa perfection fait déjà songer aux belles œuvres du XVI^e^ siècle. Ici, point de ces figures écourtées, de ces draperies tourmentées, de ces attitudes mièvres qui signalèrent la décadence de l'art gothique tombé dans la vulgarité par l'abus du naturalisme.

Les personnages du bas-relief ne portent la trace d'aucun de ces défauts. La proportion des figures est excellente ; la Vierge la toute la grâce chaste d'une vierge de Luca della Robbia lequel était à peine né (1) ; et les draperies de Jésus sont d'une ampleur, d'une noblesse qui n'ont été surpassées à aucune époque. L'œuvre entière respire un air de rajeunissement, un sentiment d'aspiration vers un art nouveau plus libre, plus individuel.

Ecoutez plutôt Viollet le Duc : « La statuaire qui reste encore au château de La Ferte-Milon, dit-il dans son dictionnaire de l'architecture (tome VIII, page 270), a toute l'ampleur de notre meilleure renaissance, et si les habits des personnages n'appartenaient pas à 1400, on pourrait croire que cette statuaire date du règne de François Ier ; encore en trouve-t-on fort peu à cette époque qui aient cette largeur de style et ce faire monumental. »

Quel peut être l'auteur de ce chef-d'œuvre ? Si l'on n'a la chance inespérée de découvrir un jour, dans nos dépôts d'archives, un compte ancien qui nous révèle son nom, ce nom restera pour jamais le secret du passé Dans ces temps lointains, les ouvriers d'art, peintres, imagiers, etc., n'avaient pas encore pris, de leur importance, l'opinion avantageuse que professent aujourd'hui les moindres de leurs confrères auxquels la postérité ne reprochera certes pas de n'avoir point signé leurs œuvres. Les historiens contemporains, qui souvent décrivent par le menu les monuments publics et ouvrages d'art, négligent la plupart du temps d'en nommer les auteurs. Ce n'est donc que dans les inventaires, livres de comptes, mémoires de travaux, etc., que l'on peut trouver quelques renseignements. Encore est-il bien souvent facile de s'y tromper ; car on ne se montrait pas alors rigoureux sur l'orthographe des noms que l'on écrivait de diverses façons suivant les

(1) Luca Della Robbia naquit à Florence en 1400.

lieux et les pays. Souvent aussi, on désignait indifféremment un artiste par son nom patronymique, son surnom, ou bien son prénom suivi de l'indication du pays, de la ville d'où il était originaire. M. Louis Courajod, conservateur adjoint de la sculpture du moyen âge et de la Renaissance au Louvre, qui doit à ses études spéciales une compétence particulière en ces matières, a essayé une attribution. Nous verrons tout à l'heure sur quelles bases il asseoit ses ingénieuses conjectures.

M. Courajod est un admirateur convaincu de notre bas-relief. Le 25 juin 1887, les membres du Congrès archéologique de France qui se tint à Soissons et Laon, visitèrent Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon. M. Courajod se joignit à eux, et devant les ruines mêmes du château, fit d'abondance une éloquente conférence que nous espérions lire *in extenso* dans le *Bulletin monumental*. Mais elle n'a pas été publiée — ce que nous trouvons tout à fait regrettable — et le *Bulletin* se contente de consigner le fait avec le laconisme d'un procès-verbal. « En face du splendide bas-relief de l'*Annonciation (sic)*, M. Courajod a bien voulu, dans une rapide improvisation, en faire ressortir tout le mérite et exposer en même temps ses idées sur la marche de l'art au XV^e^ siècle. » (*Bulletin monumental*, livraison de Juillet-Août 1887).

A défaut du texte de cette conférence, nous pouvons du moins, par voie indirecte, en connaître l'esprit, en consultant dans le volume « Congrès archéologique de France » (54^e^ session ; Paris, Picard 1888, pages 195 à 260) l'intéressant mémoire de M. le général Wauwermans, président de la Société d'archéologie de Belgique. Bien qu'il soit conçu surtout au point de vue du système défensif du duché de Valois, ce travail aborde incidemment l'ordre de considérations exposées par M. Courajod et supplée en partie au silence du *Bulletin monumental*.

Au cours de l'argumentation qu'il développe à propos de ce superbe morceau de sculpture, M. Courajod prononce le nom

de Jean de Liège, un des plus éminents parmi les imagiers que les fastueuses constructions de Charles V avaient attirés à Paris. Jean de Liège a exécuté une statue du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon pour la décoration extérieure de l'escalier ou grande vis du nouveau Louvre (Sauval, *Antiquités de Paris*, tome II, page 23). Christine de Pisan, dans son « Livre des faits de Charles V », attribue au même artiste deux autres statues du roi et de la reine placées au porche de l'église des Célestins.

Après avoir travaillé pour Charles V, Jean de Liège aurait passé au service de Louis d'Orléans et orné la chapelle des Célestins de Paris où Louis d'Orléans s'était fait construire son tombeau. On voyait, aux Célestins, un bas-relief, l'*Annonciation*, qui par le faire et les dimensions aurait présenté quelque analogie avec le *Couronnement de la Vierge*. Ce sont là des presomptions dont il y a assurément lieu de tenir compte ; mais ce ne sont pas des preuves. Enfin, M. L. Courajod croit démêler dans notre bas-relief quelque chose du goût Flamand.

Tout en nous inclinant devant l'autorité du savant conservateur, nous sera-t-il permis de dire que nous avons peine à reconnaître ici la moindre trace d'influence Flamande. Le goût sobre et pur du bas-relief, son style élevé nous porteraient plutôt à faire honneur de ce chef-d'œuvre à notre école de l'Ile de France, à laquelle nous devons les plus beaux types de la statuaire du XIII^e^ au XV^e^ siècle et dont les productions nous paraissent bien supérieures à celles des écoles des Flandres et de la Bourgogne.

Au surplus, ce qu'il importe surtout à M. Courajod de mettre hors de discussion, c'est la valeur d'art du bas-relief, valeur sur laquelle il s'appuie pour justifier sa thèse sur les origines de ce mouvement de rénovation qu'on appela improprement la Renaissance, qui remonte, selon lui, au cours du XIV^e^ siècle, et part, non pas de l'Italie, mais de la France du Nord, de la Flandre, de la Bourgogne Cette évolution serait

sortie tout naturellement des écoles gothiques au moment où celles-ci ont remplacé l'art spéculatif de la première période par un art plus vivant, plus expressif, et abandonné l'interprétation conventionnelle des choses pour une interprétation plus directe de la nature. M. Courajod ne nie pas l'appoint, le frein nécessaire que l'étude de l'art antique apporta plus tard, et qui a fait de l'Italie la plus belle et la plus grande des écoles rivales de notre Occident ; mais il conclut, de la supériorité de nos statuaires du XIV^e^ siècle sur ceux que possédait alors l Italie, à l'antériorité de la France dans ce mouvement initiateur (1).

Nous ne suivrons pas M. Courajod sur ce terrain qui nous entraînerait trop loin de l'objet immédiat de notre travail. Qu'il nous suffise de dire que la campagne, si activement menée par le conservateur du Louvre, atteignit son but qui était de classer le *Couronnement de la Vierge* au nombre des monuments de notre sculpture du moyen âge les plus dignes d'être connus et étudiés. Ce ne fut pas sans peine cependant. Repoussé tout d'abord par la Commission des Monuments historiques ; peu favorablement accueilli par le Conseil d'administration de l'Union des Arts décoratifs, qu'effrayaient les proportions monumentales du bas-relief — voilà bien l'esprit des commissions ! — M. Courajod ne se tint pas pour battu, et il réussit enfin à gagner à sa cause M. Antonin Proust, président de l'Union des Arts décoratifs, qui de confiance lui ouvrit un crédit de 2,000 francs.

M. Courajod ne perdit pas de temps. Au mois d'août 1887, M. Mathivet, chef de l'atelier de moulage des Arts décoratifs, arriva à La Ferté avec trois de ses plus habiles ouvriers. Ils s'adjoignirent deux hommes de peine pris dans le pays, et des charpentiers de la localité se mirent en devoir de dresser

(1) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1^er^ janvier 1888, « les véritables origines de la Renaissance, » par Louis Courajod.

les échafaudages sous la conduite d'un architecte expérimenté, M. Morsaline, de Château-Thierry.

Ce travail n'était pas sans présenter des difficultés, à cause de la hauteur à laquelle se trouve placé le bas-relief. Faute de sapines d'une longueur suffisante, l'architecte a dû renoncer à échafauderde fond. Il l'a fait au moyen de pièces de bois posées transversalement d'une fenêtre à l'autre, et soutenues, pour plus de sécurité, par des chaînes solidement fixées aux assises supérieures du monument.

C'était une opération plus délicate encore de lever l'empreinte de ce morceau qui mesure de 6 à 7 mètres de long sur 5 à 6 de haut et dont certaines parties sont profondément ajourées et fouillées. M. Mathivet installa son équipe, revint à Paris, et deux fois la semaine, alla surveiller le travail qui dura plus d'un mois. Il fallut faire un nombre considérable de creux et l'on en tira sur place des reliefs pour contrôler le résultat devant l'original : simple épreuve d'essai ; car rentrés à Paris, les mouleurs établirent, dans le vaste atelier de l'avenue de la Motte-Piquet, une épreuve définitive, dont les morceaux sont si bien rajustés, dont les sutures sont si parfaitement dissimulées, revêtue d'une patine si bien appropriée que l'on aurait peine à distinguer la copie du modèle.

Cette épreuve décore l'escalier du musée des Arts décoratifs au Palais de l'Industrie. Une seconde épreuve a été faite à la demande du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour le musée du Trocadéro. C'est celle que nous avons signalée au début de notre article. Elle a été payée huit cents francs à l'Union des Arts décoratifs qui ne tardera pas à rentrer dans ses avances ; car l'énorme publicité que l'Exposition Universelle a faite au bas-relief de La Ferté-Milon a provoqué des demandes nouvelles. Londres, Berlin, d'autres villes encore désirent des reproductions qui mettront bientôt la Société en bénéfice.

Quant à nous, outre le plaisir que l'on éprouve toujours à

voir rendre justice à une belle œuvre, nous sommes touchés, dans notre patriotisme local, en voyant resplendir le bas-relief du château de La Ferté-Milon dans le plus admirable musée de sculpture comparée qui fut jamais. Nous devons ce résultat à l'initiative, à la persévérance de M. Courajod que nous avons l'avantage de compter au nombre des membres honoraires de notre Société. Qu'il reçoive ici nos bien confraternels remerciements.

FRÉDÉRIC HENRIET.

# SEIGNEURIE DE NOGENT-L'ARTAUD

Le document que j'ai transcrit à l'intention de la Société et que je lui soumets est l'original de l'aveu fait le 9 juin 1637, par Vincent Bouhier, de la terre de Nogent. Cette pièce est la plus complète de celles que nos collègues MM Corlieu et Léguillette ont eues entre les mains pour leur histoire de Nogent; aussi me ferai-je un devoir de répondre à la bienveillante communication des auteurs par la remise de cet original. C'est, en effet, grâce à la copie que M. Léguillette m'a adressée des pièces que lui a fournies le chartrier de M. de Kérouartz que j'ai pu reconnaître l'état de celle que je vous présente.

Je voudrais pouvoir vous donner sur Vincent Bouhier plus de renseignements biographiques.

« Bouhier, dit M. Léguillette, dut se retirer à Nogent... »

« Vincent Bouhier, ajoute-t-il, seigneur de Beaumarchais, de Charon, de la Chaise Giraud (Vendée) et de la Chapelle Hermier (Vendée), trésorier de l'Epargne, intendant de l'Ordre du Saint-Esprit en 1599 jusqu'en 1633, était fils de Robert Bouhier, seigneur de Rocheguille, et de Marie Garreau, dame de la Brosse.

« Il épousa Marie Hotman, fille de François Hotman, seigneur de Mortfontaine, et de Lucrèce Grangier de Livardis, dont il eut :

« 1° Lucrèce Bouhier, mariée en premières noces à Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, puis en secondes à Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, maréchal de France, qui s'acquit une triste renommée par l'assassinat du maréchal d'Ancre.

« 2° Marie Bouhier, mariée à Charles 1er, marquis puis duc de La Vieuville.

« Le père Anselme appelle la femme de Bouhier, *Lucrèce*, mais un acte de la paroisse de Saint-Paul la désigne sous le prénom de Marie.

« C'est l'acte suivant du baptême du second enfant issu du mariage de Lucrèce Bouhier avec le marquis de Vitry : « Marie, née à la Place Royale le 16 août 1619, fut baptisée le 20 mars 1622, présentée à Saint-Paul par Messire François de l'Hospital, capitaine des gardes du corps et lieutenant de Sa Majesté (c'était le frère de Nicolas), et « par dame Marie Haultemant (Marie Hotman), » femme du marquis de Beaumarchais, trésorier de l'Epargne. »

« Armes de Bouhier (Vincent) : d'azur au chevron d'or, accompagné au chef d'un croissant d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf d'or. »

Une note, citée par M. Léguillette, porte : « Déclaration de la terre et baronnie de Nogent. . » L'original ne mentionne pas cette qualité ; il est, néanmoins, curieux à lire à cause des biens qui y sont inscrits, de leur valeur il y a plus de 150 ans, des lieux-dits, des usages qui se sont conservés longtemps.

---

## NOGENT-L'ARTAUD

9 Juin 1627.

C'est l'adveu et dénombrement de la Chastellenye terre et seigneurie de Nogent-l'Arthault que nous Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé intendant de l'Ordre du Saint-Esprit, — avouons et confessons tenir en plain fief foy et hommage au

Roy nostre Sire à cause de son duché de Chaû-thierry, ledict dénombrement par nous présenté à Messieurs les officiers de Sa Majesté en son duché de Chasteauthiery avec protestation d'y augmenter ou diminuer s'il y échest d'avouer et recognaistre de mesme ce qui sera trouvé estre par nous vrai ou veu ce qui y est contenu.

*Premièrement.* — Nous tenons ledict Nogent en droit de Chastellenye et l'une des quatre Chastellenyes qui sont dedans la prevosté dudict Chasteau-Thierry en laquelle nous avons tous droits et prérogatives qui appartiennent à seigneur chastelain avec toute justice haulte moyenne et basse en toute l'estendue de nostre ditte chastellenye et pouvoir d'y pourvoir à juger, en qualité de bailly et lieutenant et procureur fiscal, greffier, sergents, notaires avec tout droict de défaulx, exploits . . . . . confiscations et généralement tous autres droits qui dépendent d'icelles justices.

*Item.* — Chasteau et maison seigneurialle aud. Nogent consistant en maison manable logis, cour fermée de murailles et fossez à l'entour ou y a pour leur. . . . en fonds de terre ou environ ung arpent.

*Item.* — Attenant des fossez dud. chasteau et maison seigneurialle est le jardin à herbes et arbres ou y a fontaine, canal, vivier et fossez à eau fermé de murailles, le tout tenant ensemble, contenant le tout en fonds d'héritage environ deux arpens.

*Item.* — La rivière de Marne avec tous droicts et justice haulte moyenne et basse depuis l'embouchure du ru d'Ambrayne attenant à la rivière du sieur de Rommeny jusqu'au dessoubz du bacq de Charly consistant en cinquante quatre arpens ou environ.

*Item.* — Un bacq sur lad. rivière près ou l'endroit dud. Nogent un peu au-dessus du moulin dud. lieu.

*Item.* — Un moulin pendant sur lad. rivière à l'endroict

dud. Nogent servant à moudre grains auquel moulin. . . le. . . . dud. Rommeny.

*Item.* — Droict de péaige sur lad. rivière à nostre perthuis dud. Nogent et semblable que celui de Chaû-tiery plus droict de séjour aud. perthuis.

*Item.* — Une ferme et mestairie appellée la ferme de la Grange au Seigneur qui se consiste en maison manable, granges, estables, cours, jardins et acceints avec la quantité de cent arpens ou environ tant terres labourables, prez, pastures que autres héritages.

*Item.* — Une autre ferme appelée la ferme de la Meulle percée consistant en maison manable, granges, estables, cour, jardins et acceints sur la quantité de soixante arpens ou environ tant terres labourables prez, pastures que autres héritages.

*Item.* — Environ trois arpens de prez que maretz en plusieurs pieces tant au pré de la Tour que en la prairie dud. Nogent.

*Item.* — Les fermes du greffe et tabellionnage dud. Nogent.

*Item.* — Droict . . . . . de la rivière dud. Nogent tant au dessus de nostre moulin que au dessoubz.

*Item.* — Une foire séant en nostre pré de la Tour tous les ans le jour de la Saint-Laurent, dixiesme d'aoust.

*Item.* — La somme de huit livres cinq deniers de cens portant lotz. . . , ventes, saisines. . . . . qu'avons droict de prendre chacun an le jour de Saint-Remy, chef d'octobre à toujours sur tous noz subjects aud. Nogent et autres qui ont logis et héritage.

*Item.* — Droicts de cens, surcens en la fête de Saint-Etienne lendemain de Noël à prendre comme ci-dessus sur tous nos subjects dud. Nogent et autres qui y ont logis et héritages la somme de deux cens cinquante livres.

*Item.* — Les surcens et. . . . . en grains la quantité de deux muids et demy deux partz bled formant le tiers avoine mesure dud. Nogent à prendre aussy comme dessus payables aud. jour Saint-Estienne lendemain de Noël et au . . . . Saint-Martin d'hiver chacun an.

*Item.* — La quantité de quatre vingtz onze chappons de coustumes paiables et à prendre comme dessus.

*Item.* — La quantité de quatre vingtz quatre poulles aussy de coustume paiables et à prendre comme ci-dessus.

*Item.* — La Garenne dud. Nogent contenant six arpens ou environ.

*Item.* — La quantité de neuf cens cinquante arpens de bois taillis ou environ à la mesure dud. Nogent en plusieurs et diverses pièces.

*Item.* — Trois quartiers de vigne ou vignoble au terroir dud. Nogent.

*Item.* — Au lieu appelé la Carmanerie dud. Nogent y a vingt-quatre arpens de terres labourables en plusieurs pièces qui sont à présent en friche et savart.

*Item.* — Dix arpens ou environ de terres labourables en plusieurs pièces que tient . . . . . de présent un nommé . . . . . laboureur demeurant aud. Nogent et sont lesd. terres scitiées dans la vallée dud. Nogent.

Plus dix-huit arpens de terre labourable au lieudit le Mesnillot, seigneurie dud. Nogent en plusieurs pieces que tient de présent à . . . . . ung nomme . . . . . demeurant en la paroisse dud. Nogent.

*Item.* — A cause de lad. chastellenye terre et seigneurie de Nogent l'Arthault relève simplement de nous sieur de Beaumarchais un fief appelé le fief de la cour d'Orly aud. lieu Dorly lequel fief appartient aux Célestins de Paris lesquels toutes fois et quantes le cas y échest nous fournissent dénombrement et advou et bai lent homme vivant et mourant.

Et sy plus ou moings y a en la dépendance de nostre d.

chastellenye terre et seigneurie de Nogent que ce que dic est cy-dessus et advouons tenir du Roy par protestation que faisons de corriger ce présent adveu et dénombrement toutes et quantes fois que nous en serons mieux instruits ou plus amplement informez.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nostre seing manuel et accoustumé et à icelles faict apposer le cachet de noz armes.

Faict à nostre hostel seis à Paris sur le quay des Célestins le neufiesme jour de juing mil six cens vingt sept.

*Signé :* Bouhier.

Cachet ovale.

Présenté et affirmé par devant nous Claude Rousselet. . . . . du Roy . . . . . président et secrétaire général . . . . . au bailliage du siège présidial de Chaûry par Mre . . Dehesne procureur fiscal . . . . du procureur dud. sieur de Beaumarchais du neufiesme jour du présent mois.

Signés : Rousselot Dehesne et . . . . . notaires dans . . . . . le quinzième jour de juing mil six cents vingt sept.

Moulin.

# L'ÉGLISE

## DE LA PAROISSE DE NOGENT-L'ARTAUD

### SON ANTIQUITÉ — SES DIFFÉRENTS CIMETIÈRES — LISTE DE SES CURÉS

Pour une paroisse, il n'est pas rare que l'église soit le livre historique de la localité, surtout lorsqu'elle porte en elle-même les traces de différents âges et qu'elle remonte à une haute antiquité ; livre scellé pour l'indifférent, mais plein d'instruction pour l'observateur attentif et érudit. Celle de Nogent-l'Artaud est de ce nombre. Dédiée à Saint-Germain, évêque de Paris, son patron titulaire dont la fête se célèbre le 28 mai, elle a pour patron secondaire Saint-Vincent de Sarragosse, diacre et martyr, dont la fête tombe le 22 du mois de janvier, et ces deux vocables semblent la faire remonter à l'origine de la donation de biens fonds considérables sur le territoire de Nogent, faite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris et dont l'inventaire d'Irminon donne tous les détails en 829 *(Dom Bouillart)*.

L'édifice compte à l'intérieur trente-sept mètres de longueur et dix-sept mètres de largeur avec les bas-côtés ; il est constitué par une grande nef avec deux petites nefs collatérales séparées par dix piliers dont quatre dans le chœur de style gothique, et six dans la nef du style de la Renaissance.

L'extérieur du monument ne répond pas tout à fait à la

beauté de l'intérieur, et la dernière arcade demeurée inachevée fait comprendre, comme nous le verrons plus loin, que la reconstruction de la grande nef a été interrompue par quelque cause imprévue, et que l'edifice a été ainsi privé d'un portail qui en aurait fait ressortir davantage l'élégance.

Dans les combles, des traces indiquent que la toiture des bas-côtés était autrefois détachée de celle de la grande nef, ce qui enlevait à l'édifice cet air massif que lui donne aujourd'hui le pan de toiture d'une seule et si longue portée.

Mais dès que l'on pénètre à l intérieur, l'aspect devient saisissant. La hauteur de la voûte principale qui ne mesure pas moins de douze mètres d'élévation satisfait l'œil du visiteur. Deux styles bien distincts partagent l'ensemble du monument et témoignent qu'il est l'œuvre de différents âges.

En effet, tout porte à croire que l'église actuelle a été regreffée sur les fondations d'une ancienne église romane bâtie au milieu d'un vaste terrain servant de cimetière aux chrétiens, et touchant au domaine seigneurial de l'abbaye de Saint-Germain, vendu dans le cours du XVII^e^ siècle au seigneur de Nogent-l'Artauld. La première église ne devait consister dans le principe qu'en une croix latine et remonter au VII^e^ siècle.

Comme preuves de cette opinion, nous avons à constater :

1° L'enfoncement de l'édifice dans le sol. — Autrefois on descendait deux marches pour y entrer.

2° L'existence d'un contrefort extérieur qu'on aperçoit encore actuellement dans l'intérieur de l'église faisant corps avec le mur de façade, dernier vestige de la vieille construction, mesurant 1^m^ 20 d'épaisseur. Au-dessus des voûtes, du même côté, dans l'angle qui touche au chœur, on constate les restes d'un contrefort extérieur détruit, sans doute au moment de la construction du bas-côté nord.

3° Dans le mur de la façade actuelle existait une fenêtre romane qu'on a remplacée par une rosace lors des réparations de 1868.

4° Lorsque, en 1867, la fabrique fit remplacer les colonnes d'angle du transept nord, on a constaté que ces colonnes avaient été rapportées après coup et incrustrées dans la muraille de construction antérieure, et de plus on retrouva dans cet angle d'anciens chapitaux romans dont on s'était servi pour enfermer des assises de colonnes gothiques. Cela a été bien constaté par M. Blanchart, curé.

5° Dans ce même transept nord, près de la piscine actuelle établie au XIIIe siècle dans une porte latérale, il existe une armoire en pierre fermée présentement par une couche de plâtre, et c'est là un signe distinctif qu'on retrouve dans les églises du style roman.

6° Derrière l'autel de la Vierge nouvellement établi, on remarquait une ogive taillée dans la muraille pour y placer la statue d'un saint; ce qui dénote que le mur était antérieur.

7° En renouvelant, en 1872, les fondations d'un contrefort du transept nord, on a retrouvé dans les vieilles fondations une pierre de style roman ayant servi aux fonts baptismaux; elle est encore à présent dans le tour de ronde de l'église.

D'après ces données, ce n'est pas une illusion de croire que l'église actuelle a été reconstruite sur les bases d'une ancienne église romane, dont le chevet se terminait en cintre et qu'on a remplacé au XIIe siècle par un sanctuaire carré, en style gothique, avec fenêtre à lancettes, à trois compartiments pour le fond et mesurant 20 mètres d'ouverture. Les quatre fenêtres latérales du sanctuaire sont partagées par un meneau en pierre, surmonté d'une rosace à six lobes et portent le cachet du véritable style gothique. Les quatre gros piliers du chœur, construits en pierre de Nogent, sont d'une telle solidité qu'on se demande si le constructeur n'avait pas la volonté de leur faire supporter un clocher en pierre ; ils sont accompagnés de quatre colonnes qui correspondent aux différentes arcades.

Le transept nord, pour être mis en rapport avec la hauteur des voûtes du chœur, a été relevé et agrandi au milieu du

XIIIe siècle dans le style de l'époque. Lors de la reconstruction d'une partie de ce transept, en 1872, les ouvriers ont trouvé sur une tuile, écrite à la craie, la date de 1245, époque à laquelle a eu lieu sans doute cette transformation.

Sans cer itude absolue, on peut croire néanmoins, d'après ce qui a été dit plus haut, que les bas-côtés ne datent que du XIIIe siècle. Comme la nef romane n'était fermée que par un plancher, ainsi que l'indique la poutre ouvragée employée (en 1567) pour servir de ferme dans la charpente, et n'ayant que 0m 15 de portée sur la muraille, les murs des bas-côtés n'ont dû être construits primitivement que pour supporter un plancher. Aussi, lorsqu'on les examine attentivement, surtout ceux du nord, on s'aperçoit qu'ils ont été regreffés pour supporter une voûte qui ne date que du XVIe siècle. Les restes d'anciens contreforts que l'on remarque dans ces murs et dans lesquels on reconnaît des débris de la première construction, prouvent que les arcades de la nouvelle nef ont été agrandies.

Parlons maintenant du transept sud. Cette partie de l'église a subi aussi une transformation vers la fin du XVe siècle. La pointe de l'ancien pignon, que l'on voit encore, atteste qu'on a voulu en le relevant exhausser les voûtes, pour les mettre en rapport avec celles du chœur et du sanctuaire. L'observateur attentif se demande pourquoi les fenêtres de cette partie ne correspondent pas avec les cintres de l'arcade? La raison en est bien simple ; c'est qu'avec des fenêtres romanes on a voulu faire des fenêtres de la Renaissance en les agrandissant pour y placer des menaux. On peut croire que ce changement a eu lieu, vers l'an 1500, époque où Jacques de Loan était seigneur de Nogent, car son nom est gravé sur la clef de voûte dans la partie qui touche à la tourelle de l'escalier du clocher.

Soixante-sept ans plus tard, la grande nef subissait aussi sa transformation. Dans la grande nef, on voit sur le cul-de-lampe de la niche, du côté de l'épître, la date de 1549, époque où les travaux ont commencé. Car sur une poutre façonnée

de l'ancien plancher dont on s'était servi comme de ferme dans la charpente d'alors, M. Blanchart, curé de Nogent, a trouvé la date de 1567 tracée sur le bois. C'était au moment de l'établissement d'une charpente neuve et des réparations comprises dans la première adjudication de l'année 1868.

C'est donc pendant la minorité de Charles IX et sous la régence de Catherine de Médicis qu'a eu lieu la construction de la grande nef, telle qu'elle existe actuellement, en style de la Renaissance. Serait-ce à la générosité de cette dernière qu'il faudrait attribuer cette entreprise restée inachevée on ne sait pourquoi ? Si c'était à elle qu'on pût l'attribuer, l'interruption s'expliquerait facilement par la guerre des protestants qui a éclaté à l'improviste et duré sept ans. Car, sous le pavé de la devanture de l'église, existent les fondations des piliers de la quatrième arcade, et avant 1868, époque de l'établissement de la voûte telle qu'elle existe aujourd'hui, on voyait, à l'intérieur, dans les trois nefs, les nervures de la demi-arcade qui venaient butter contre le mur du pignon qu'on avait bâti avec de mauvais matériaux et qui a été impuissant pour soutenir la poussée des voûtes. Il a fallu le reconstruire à neuf en 1868, et c'est pour cela qu'on a établi dans la façade une fenêtre pour éclairer chaque bas-côté et une rosace pour la grande nef. Ce qui pourrait donner quelqu'apparence de réalité à cette supposition, c'est que, d'après la chronique des seigneurs de Nogent-l'Artaud, Jean Daillon, seigneur de Lude, était, vers cette époque, administrateur du domaine de Nogent pour le roi.

C'est à cette date, ou plutôt vers 1580, treize ans plus tard, qu'on releva les murs des bas-côtés pour leur faire supporter une voûte en pierre dont la poussée a produit un écartement considérable, malgré la force de résistance des contreforts construits en pierre de taille.

Pour terminer cette description, disons que l'édifice à l'extérieur est soutenu par des contreforts en maçonnerie et en pierres de taille qui soutiennent énergiquement la poussée des voûtes.

L'église, privée depuis 1790 des ressources dues à la libéralité des chrétiens, et qui consistaient en quarante-cinq arpents de propriété dont le revenu atteignait annuellement 620 livres, allait bientôt tomber en ruine. Mais, disons à la louange de la population de Nogent-l'Artaud, qu'un monument si digne d'intérêt ne devait pas périr entre ses mains.

Lorsqu'en 1860, M. Ducrocq, curé, fit disparaître le rétable du maître-autel, qui masquait la plus belle fenêtre du sanctuaire, en même temps que toutes les boiseries tombant en ruines, on aperçut bien des défectuosités. Il fallut rétablir à neuf toutes les colonnes du sanctuaire pour rendre à l'église son aspect primitif. Mais le transept nord surtout menaçait ruine.

A la sollicitation du Conseil de Fabrique et sous l'impulsion de M. Blanchart, curé, en 1862, le Conseil Municipal ayant à sa tête M. Grison, maire, prit en main la cause et voulut bien voter en douze années une somme d'environ trente mille francs. Le vote, émis en 1865, n'eut son exécution qu'en trois adjudications consécutives, 1868—1872—1876. La commune avec les secours de l'Etat put ainsi assurer la conservation de ce bel édifice. Honneur au président de Fabrique, M. Epiphane Pinçon ! Honneur aux deux maires intelligents, MM. Grison et Masson, qui ont si bien servi leur pays en lui conservant sa belle église, le seul monument historique qu'il possède ! C'est en 1876, au moyen d'offrandes volontaires, que la Fabrique a fait rétablir les meneaux en pierre dans les fenêtres du bas-côté sud qui ne contenaient que des arcatures en fer d'aspect désagréable.

Faisons maintenant un court inventaire des objets d'art que renferme cet édifice :

Notons d'abord la pierre des fonts baptismaux qui consiste en un bassin de forme cylindrique en pierre dure habilement sculptée, reposant sur quatre colonnes d'angle et autour de laquelle sont dessinées des feuilles de vigne, des grappes de raisin, l'évêque en mître, pour rappeler sans doute la béné-

diction du Saint-Chrême, et puis des enfants qu'on plonge dans le bassin en souvenir de l'usage antique du baptême par immersion.

Les autels sont au nombre de trois : le grand autel, celui de la Vierge et celui de saint Sébastien.

Les deux premiers méritent surtout d'être signalés. Ils sont l'un et l'autre en pierre sculptée et dus au ciseau de M. Morel, de Neuilly-Saint-Front. Ce sont deux œuvres d'art. Le grand autel date de 1861 et a été consacré en la même année par Monseigneur Christophe, évêque de Soissons; celui de la Vierge date de 1868 et a été béni par Monseigneur Dours en la même année.

La partie inférieure du maître-autel est à jour et porte cinq statuettes en pierre ; la partie supérieure se compose d'un fronton triangulaire présentant des gradins sur ses côtés avec tabernacle au milieu et exposition au-dessus, le tout terminé par un clocheton à jour. A droite et à gauche, sur deux pilastres, sont deux statues en bois représentant saint Germain et saint Vincent.

L'autel de la Vierge est remarquable par son élégance. La base, non plus à jour cette fois, mais d'une seule pierre fouillée, est ornée de cinq statuettes disposées chacune dans une niche et représentant les symboles suivants : *Abraham* ou la promesse, *Moïse* ou la loi, *David* tige de la famille, *Isaïe* représentant le corps des prophètes, et au milieu *la naissance de la Vierge*, sur les côtés *saint Luc* et *saint Marc*. La partie supérieure qui est un fronton triangulaire porte comme ornement trois statuettes de chaque côté figurant les anges qui soutiennent le trône de la Vierge ; de chaque côté aussi les statues de Zacharie et d'Elisabeth ornent le pilastre. Chacun des clochetons porte une statue, l'un sainte Anne et l'autre saint Joachim. Sous les pieds de la Vierge mère, on voit saint Jean-Baptiste et saint Jean l'évangéliste. La statue qui couronne ce bel œuvre est une Vierge mère du XIIIe siècle ; elle est en pierre dure d'un seul morceau, finement sculptée et d'une grande valeur au jugement d'artistes dis-

tingués au nombre desquels on peut citer M. Barbey, M. de Nieuverkerke et MM. Varin, de Crouttes.

On compte aussi dans l'église trois pierres tombales avec inscription. L'une d'elles est tout à fait digne de remarque ; elle remonte au XIIIe siècle. Elle est en demi-relief et représente le second fils d'Artault de Nogent, en son vivant religieux et trésorier de saint Etienne de Troyes en Champagne, monastère de 72 prébendes, fondé en l'honneur des 72 disciples de Notre Seigneur, par Henri-le-Large comte de Champagne, en souvenir de son père. On le voit représenté la tête rasée et environnée d'une couronne de cheveux, revêtu de l'aube et du manipule, portant de la main droite un livre de prières et de la gauche une clef symbole de sa charge de trésorier. Deux anges soutiennent un coussin sous sa tête. C'est ainsi qu'autrefois on désignait souvent un bienfaiteur de l'église. Ces anges ont été brisés dans les divers déplacements qu'a subis cette pierre. Il est probable que primitivement cette pierre tombale a été placée horizontalement à gauche de la porte principale où l'on voit encore dans la muraille les restes d'un scellement, et c'est là sans doute que doit être la sépulture de son corps. Voici l'inscription latine tracée en lettres gothiques qui entoure cette pierre :

*Hic iacet Artaldus quondam Thesaurarius beati Stephani Trecensis, filius bonæ Hodiernæ (dominæ) de Nogento, cujus anima requiescat in pace.*

A l'occasion de cette pierre tombale, nous trouvons dans les archives de l'église une note qui intéressera le lecteur et que je crois devoir citer textuellement :

« Cette tombe d'Artaud, trésorier, y est-il dit, était au bas « de l'église de Nogent, dressée contre le pilier qui est du « côté gauche de la porte ; elle était de la hauteur de six « pieds, et le dit Artaud y était en relief ou plutôt demy « relief, et Messire Louis Renaudin, curé de Nogent et doyen « du doyenné de Chézy, l'a fait renverser et l'a fait mettre

« au bas de la nef de l'église dudit Nogent, en l'année 1688,
« à l'occasion des indécences qui se commettaient dans
« l'église, en menant les nouvelles mariées baiser l'Artaud
« le lendemain de leurs noces et leur cassant souvent le nez
« contre le nez d'Artaud, et ne pouvant par les remontrances
« empêcher ces inconvénients, il jugea à propos de ren-
« verser la tombe dudit Artault à l'endroit où elle est présen-
« tement tout au bas du milieu de la nef de ladite église de
« Nogent et où on l'avait renversé la figure d'Artault ayant
« le nez contre terre, et ladite tombe qui est mise de travers
« est de pierre de taille et plus étroite à un bout qu'à l'autre.

« A Nogent, en l'an 1712.

« Cette même tombe dudit Arthault a été levée et remise
« en 1756 sous la grande porte de l'église, en dedans, elle est
« telle qu'elle est marquée cy-dessus.

« Aubry, *curé de Nogent*. »

Vu cette note, M. Bonnaire, curé de Nogent, a fait relever cette pierre en 1842 et l'avait placée contre le pilier à gauche sous les grandes orgues.

C'est M. Blanchart qui l'a fait replacer à droite de la porte du bas côté nord, en 1868, lors des réparations exécutées la même année et après que ladite porte a été déplacée pour la fixer sous la fenêtre nouvellement ouverte.

A la suite des travaux de la seconde adjudication en 1872, M Blanchart a fait enclaver, dans le mur du transept nord, une autre pierre tombale qui avait été placée autrefois à l'entrée du sanctuaire servant de marche à la table de communion. Elle porte l'inscription de Claude de Buz, seigneur de Signelai, de Meaux et de Nogent, décédé le 15 février 1615. Le lieu de sa sépulture doit se trouver sous la première marche du sanctuaire.

Un peu au-dessous, dans le chœur, se trouve la pierre tombale de Claude Ozan, ancien curé de Nogent, décédé le 29 août 1703.

Sur le pilier derrière la chaire on voit aussi cette inscription encadrée dans un dessin : « Ci-devant gît vénérable et « discrète personne Me Gille Courderon, prêtre en son « vivant, lequel a été vicaire de céans l'espace de 25 ans ou « environ, lequel décéda le 5 août 1583. » Une petite pierre placée en losange dans la grande nef indique l'endroit de la sépulture.

Sur le second pilier de la nef principale à gauche, on lit également en lettres gothiques ce qui suit :

« Cy devant gist Jehanne Fallet, en son vivât feme de « Pierre Salmon, Mguillier de céans, laquelle trespassa le « 8 juillet 1580, priez Dieu pour son ame. »

Le donataire de la chaire actuelle a désiré que son nom passât à la postérité, car sur le premier pilier du chœur à gauche, on lit :

« La chaire que vous voyez devant a été donnée par Louis « de Remond, ancien procureur au Parlement, administra- « teur des Hospices de Paris, dans l'année de marguillage de « Germain de Rémond, son frère, en 1737, à la charge de « faire chanter *De Profundis* par un enfant de chœur, à l'issue « de l'*ite missa est*, tous les dimanches et fêtes de l'année, « excepté les quatre solennelles.

« *Requiescant in pace.* »

La clef de voûte de la seconde arcade du bas-côté sud porte également cette inscription en lettres gothiques :

« Louis X. Fallet, marguillier de céans en l'an 1580. »

Dans le même bas-côté, le visiteur aperçoit, incrustée dans la muraille, une pierre qui n'a pas trait à l'église où elle se trouve. C'est un souvenir historique de l'ancienne abbaye de Nogent-l'Artaud.

Cette pierre était placée autrefois au-dessus de la porte d'entrée du couvent. Elle appartenait à M. Epiphane Pinçon et etait brisée en plus de quinze morceaux. M. Blanchart les

recueillit avec empressement et les fit enchâsser dans une pierre pour la sceller dans la muraille. On y voit les armes de France et de Navarre incrustées dans le marbre, et on lit cette inscription au-dessous :

« Cette royale abbaye a esté fondée en 1299, par Blanche, « reine de Navarre, de Champagne et de Brie. Confirmée et « augmentée par Jeanne, sa fille, espouse de Philippe-le-Bel, « roi de France, en la mesme année. »

Parmi ceux dont les corps reposent dans l'église de Nogent-l'Artaud, nous comptons :

1° Jérôme Rahault, prêtre, décédé le 8 septembre 1615.

2° Anne-Gabrielle-Geneviève Le Carlier, née à Laon en 1695, fille de Jacques Le Carlier, ancien conseiller du roi, épouse de François Poisson, inhumée dans l'église de Nogent-l'Artaud, le 17 février 1718.

3° Noël-Florimond Huchet de La Bédoyère, inhumé le 4 mai 1789, dans le caveau de la chapelle de la Vierge dont l'ouverture se trouve sous un carreau du dallage marqué d'une petite croix, dallage exécuté en 1873.

Avant 1790, la Fabrique de l'église de Nogent n'avait pas négligé l'ornementation de la maison de Dieu. Presque toutes les fenêtres avaient pour décor des grisailles de bon goût. Les quelques parcelles qui nous en restent dans le sanctuaire attestent le style du XIII^e^ siècle et ceux des bas-côtés ne dataient que du XVI^e^.

Les vitraux actuels ne remontent qu'à l'année 1870. Ils ne manquent pas de mérite et sont en verre double. Dailleurs, ils sont l'œuvre d'un artiste qui a travaillé dix ans dans la maison Didron, et un de ceux que cette maison a employés pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris. M. Erdmann, qui a signé son œuvre, a bien retracé les nuances des anciens vitraux et a combiné parfaitement ses sujets, sous l'inspiration des Messieurs Varin, de Crouttes. Ils rappellent la fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, ses deux patrons de la paroisse Saint-Germain

et Saint-Vincent de Sarragosse. Le médaillon du côté de l'épître retrace la guérison de Childebert par l'imposition des mains de saint Germain, et celui du côté de l'évangile l'épisode où l'on retire de la mer le corps de Vincent de Sarragosse. Le médaillon du milieu sous les pieds de Notre Seigneur représente la communion d'une enfant que son ange gardien attend pour la conduire au ciel ; cette figure, parfaitement ressemblante, est celle de Jeanne de Kéroüartz, décédée en 1865 au château de Lézarasien, dans le Finistère, quelques heures après avoir fait sa première communion sur son lit de mort. Il était bien légitime de payer ainsi à une famille si éprouvée le tribut de notre reconnaissance pour le don d'une verrière qui embellit toute l'église.

Nous devons au même artiste les grisailles et la belle verrière de la chapelle de la Vierge. Cette dernière représente huit mystères du rosaire, en mémoire d'une confrérie du Saint-Rosaire établie autrefois à Nogent. Pourquoi n'inscririons-nous pas dans l'histoire de Nogent le nom de la bienfaitrice qui a contribué en majeure partie à l'établissement de cette belle verrière, Madame veuve Leduc de La Tournelle, digne fille de l'ancien maire de Nogent-l'Artaud, M. Grison?

Dans le banc-d'œuvre placé autrefois du côté de l'épître, on aperçoit la forme d'un ostensoir en bois sculpté et on se demande naturellement pourquoi ? C'est un souvenir de l'établissement d'une confrérie du Saint-Sacrement au XVII^e^ siècle.

Pour ne laisser aucune lacune, visitons maintenant avec le lecteur les combles de l'église. Sous le clocher, l'œil aperçoit l'emplacement de trois cloches, mais la paroisse n'en possède qu'une seule. En voici l'inscription :

« L'an 1832.

« J'ai été bénite par M. Quaniaux, curé, et nommée Hen-
« riette-Ambroisine par M. le Comte et Madame la Comtesse
« de La Bédoyère, en présence de MM. Seron, Gabriel,

« Antoine, Ovide, maire, Huyart Germain, Gabriel, adjoint,
« des marguilliers Seron Louis, Josse Nicolas, Découx,
« Denis Germain, Grison Xavier, Lecomte Gabriel.

« HILDEBRAND, fondeur 1196. K. »

Avant cette époque, l'église ne possédait que deux petites cloches ; la première pesait 486 l. et coûtait 682 l. 9 sous ; la seconde, 169 l. et coûtait 228 l. 3 sous. Faux-frais, 26 l. 2 sous. Total, 937 l. 14 sous.

La nouvelle cloche a coûté 1,754 fr. 50.

## CIMETIÈRES

Il est certain que, primitivement, il y eut un cimetière autour de l'église ; on a pu s'en rendre compte lorsqu'en 1868, on changea de place les fonts baptismaux pour les avancer dans l'église. Dans les fouilles, on a trouvé beaucoup d'ossements humains. Plus tard, il exista sur la place. C'est celui-là qui fut interdit en 1752 et remplacé par un autre d'une contenance de seize perches, au sud de l'ancien, c'est-à-dire dans la partie du terrain qui se trouve dans le jardin du château, derrière la halle actuelle. Ce changement eut lieu par suite d'échange entre la paroisse et le marquis de La Vieuville, en 1752. Peu après, le 14 septembre 1793, la commune échangea ce cimetière avec M. le Comte de La Bédoyère pour un terrain situé à l'extrémité de Nogent, sur le chemin de la grande montagne, pour y établir celui qui existe actuellement La commune l'a agrandi de moitié en 1864, sous la direction de M. Grison, maire.

## LISTE DES CURÉS DE NOGENT-L'ARTAUD

Voici maintenant la liste des curés de la paroisse de Nogent dont nous avons pu recueillir les noms en différents endroits :

1231. — Jobert et Ourric. *(Dom Bouillard*, p. 122.)
1260 — Reginald, curé de l'église de Nogent (C. L.)
1267. — Thomas, chapelain d'un autel dans l'église de Nogent.
1278-1303. — Ferric ou Ferricus.
1464. — Robert Thévenin, prêtre recteur et curé de Nogent.
1568-1583. — Gille Bourderon, vicaire inhumé dans l'église.
....-1617 (29 novembre). — Henri Héloin.
....-1621. — Jacques Duval ou Daval (archives de l'église).
1618-1627. — Dumay.
1650. — Pierre Colletet, bachelier en théologie.
1654 (8 décembre). — Pallet, vicaire.
1668 (20 janvier)—1694 (24 mars). — Louis Renaudin, curé de Nogent et doyen de Chézy.
1694 (de mars en mai). — Jacques Legivre.
1694 (14 mai)—1703 (9 octobre). — Claude Ozan, inhumé dans le chœur de l'église.
1704 (13 octobre)—1704. — Lauteau.
1704 (10 décembre)—1747 (14 septembre). — Nicolas Genée, docteur ès arts, né à Chézy de Nicolas Genée, receveur de l'Abbaye, décédé à l'âge de 77 ans et inhumé par Nicolas Breton, doyen.
1747 (28 décembre)—1767 (29 septembre). — Henri Aubry, mort à 66 ans.
1748 (22 février). — Frazier, vicaire.
1753. — Delaye, vicaire.
1754 (4 novembre). — Sellier, vicaire.
1768 (13 mai)—1777 (30 avril). — Jacques-Nicolas Thierry.
1768. — Duval, vicaire.
1771. — Caillet, vicaire.
1774. — Leroux, vicaire.
1775. — Brismontier, vicaire.
1777-1778 (1er janvier). — Charles-Philippe Garnon de Jarcy, curé de Nogent, auparavant vicaire de Sablonnière.
1777. — Pétré, vicaire.

1791. — Garnon de Jarcy, démissionnaire.
1791 (28 mai). — Lestaudin, prêtre assermenté.
1796-1800. — Gérard, prêtre insermenté.
1802-1804. — Wallet, décédé le 24 mars 1804.
1804-1822. — Ferté, décédé en 1829 doyen de Neuilly-Saint-Front.
1822-1829. — Etienne Gervais, doyen de Charly, décédé chanoine à Soissons.
1829-1833. — Quaniaux, décédé curé de Dercy.
1834-1835. — Lacaze.
1835-1858. — Cyrille Bonnaire, curé de Sinceny (Chauny).
1858-1862. — Auguste Ducrocq, chanoine honoraire ;
1° Doyen de Vermand ; 2° de Flavy-le-Martel ;
3° de Fère-en-Tardenois.
1862. — Jean-Baptiste-Clément Blanchart.

L'abbé BLANCHART.

# LA STATION PRÉHISTORIQUE

DE

# MOUCHERELLE

En quittant la gare de Nogent-l'Artaud, le voyageur qui remonte la fertile vallée de la Marne sur la rive droite de cette rivière, rencontre à peu de distance, sur une route très fréquentée, une petite commune de modeste apparence, c'est le village de Romeny.

A deux kilomètres au nord de ce village, au sommet d'un plateau culminant formant un promontoire, se trouve à une altitude de 205 mètres, le hameau de Moucherelle.

Ce hameau se compose de deux fermes voisines, séparées seulement par un chemin vicinal ordinaire.

Le plateau, par sa remarquable situation, par la beauté de son site, par son élévation, était bien fait pour le séjour des peuplades primitives ou pour l'emplacement de quelque camp. Aussi fut-il choisi par les hordes immigrantes qui envahirent notre pays plusieurs siècles avant notre ère, pour y fixer leurs demeures.

Qu'était Moucherelle à cette époque ? Tout est mystère dans le préhistorique ; néanmoins, nous sommes porté à supposer l'importance de ce lieu dès le commencement, à cause des trouvailles faites sur ce vaste emplacement.

Pour nous, qui depuis dix ans, avons visité presque

journellement ce magnifique et fertile plateau, qui avons parcouru tant de fois les sillons, nous lui avons trouvé une origine fort reculée.

Moucherelle, anciennement *Mont-Cherelle*, a dû être primitivement un camp préhistorique, sinon une station où s'arrêtèrent pendant longtemps les peuplades qui habitèrent notre pays à la suite des migrations successives, et où elles laissèrent de nombreux vestiges, preuves visibles et irrécusables de leur séjour prolongé en ce lieu.

Ces populations, à l'abri des incursions des autres tribus nomades, vivaient protégées par la Marne d'un côté, et de l'autre par de grands bois qui existent encore aujourd'hui, et qui, à en juger par la configuration du sol qu'ils recouvrent, n'ont sans doute jamais été cultivés.

Ces peuplades s'établissaient généralement non loin d'une source d'une eau pure et abondante, où elles trouvaient un élément indispensable à leur subsistance.

Elles trouvèrent donc sur le plateau de Moucherelle deux sources autour desquelles s'élevèrent sans doute les huttes de leurs tribus barbares.

De tout cela, il ne reste plus, à travers les siècles et à la suite de bien des calamités, sans doute, que le hameau fort modeste d'aujourd'hui.

En tous cas, Moucherelle fut à l'origine une station préhistorique, et le plateau qui l'environne fut naguère cultivé. Les nombreux moulins gaulois (?), meules en granit qu'on rencontre à chaque pas en labourant le sol, sont des preuves certaines de cette assertion.

Ces meules, pour la plupart cassées, d'un diamètre variant entre 50 et 60 centimètres, étaient circulaires et percées d'un trou central au moyen duquel elles étaient mises en mouvement. La main de l'homme y avait péniblement creusé, à l'aide d'un instrument en silex, de longues raies, ou percé une multitude de trous peu profonds, mais d'une grande symétrie. Certaines meules sont même complètement polies par l'usage.

Les Romains aussi, durent occuper cet emplacement, car on rencontre à trois endroits différents de nombreux éclats de poteries, des tuiles très épaisses, qui ne sont autres que des tuiles romaines entièrement semblables à celles que nos musées possèdent en grand nombre. Ils y construisirent plusieurs métairies détruites depuis longtemps mais dont on peut suivre encore les substructions.

On trouva quelques monnaies romaines mais frustes et illisibles. On découvrit aussi une monnaie gauloise, anépigraphe, très épaisse, d'un relief très accusé et d'un dessin des plus primitifs, représentant à l'effigie la tête d'un chef de tribu, et au revers un cheval courant. Cette monnaie était en bronze coulé, recouverte d'une belle pâtine verdâtre et n'était pas altérée par les siècles.

Ce qui nous fait supposer que les habitants qui séjournèrent à Moucherelle un temps qu'il nous est impossible de limiter, étaient des peuplades immigrantes, ce sont les haches qu'on a recueillies, haches en jade d'un beau vert. Cette pierre, très rare et très précieuse, comme l'on sait, et surtout fort appréciée des collectionneurs, ne se rencontre qu'en Asie. On a aussi trouvé un nombre considérable de haches, hachettes en silex du pays, et surtout beaucoup de fragments cassés par la charrue et par l'usage probablement, car il est facile de reconnaître, après un léger examen, que tous ces outils ont servi.

Nous avons remarqué qu'une grande partie des haches trouvées avaient été retaillées après un premier usage. Certaines haches polies, réduites dans leur dimension, avaient subi plusieurs fois cette opération du retaillage ; quelques-unes atteignent la perfection de la taille. On rencontre à peu près en nombre égal, autant de silex taillés que de silex polis. Les râcloirs, grattoirs sont encore plus nombreux ; les couteaux, les nucléus, les percuteurs, les marteaux et les perçoirs, mais particulièrement les pointes de flèches sont plus rares. On n'a trouvé qu'une vingtaine environ de ces dernières : parmi elles deux seulement étaient à ailerons et à

pédoncules. Ce sont, par la régularité de la taille et la beauté de leur forme, de véritables petits bijoux.

Au nombre des trouvailles faites jusqu'à ce jour, se trouvent aussi quelques grains de collier en terre cuite, affectant tous la même forme, mais de grosseur différente. Ils sont exactement semblables à ceux découverts dans les fouilles de Breny par l'honorable M. Moreau.

On pourrait nous objecter que la station de Moucherelle ne fut qu'un simple atelier préhistorique. Ce qui nous entraîne au rejet de cette version qui paraît néanmoins vraisemblable, c'est l'absence de la matière première sur le terrain même. En effet, le silex brut est assez rare à Moucherelle, et il est assez difficile de concevoir un atelier aussi important que celui qui nous intéresse, dépourvu des éléments essentiels de travail.

Jusqu'ici, on n'a rencontré aucune sépulture, — et il y en a sûrement, — qui puisse éclairer sur l'importance de cette station. On ne peut à ce sujet que faire des suppositions; puissent celles que nous venons d'émettre, n'être pas exagérées.

Romeny, le 15 Avril 1890.

MINOUFLET.

La plupart des découvertes signalées sont la propriété de MM. Morbigneaux et Sonnette, cultivateurs à Moucherelle.

# L'ÉGLISE D'AZY

(VISITE DU 19 AVRIL 1890.)

Notre collègue, M. Lionnet, chargé de présenter à la municipalité d'Azy un plan de restauration du beau clocher de l'église de cette commune, avait bien voulu m'engager à l'accompagner. Je n'avais garde de manquer à cette aimable invitation.

Cette église qui jouit dans la région d'une réputation bien méritée, est de la fin du XI^e^ siècle ou du commencement du XII^e^; elle est homogène, satisfaisante, et forme une croix latine bien accentuée. Le clocher est assis sur la travée centrale qui précède l'intersection de la nef et du transept.

La longueur totale de l'édifice du portail au chevet est de 30 mètres; ce chevet, fort beau, est pentagonal; les fenêtres de l'abside sont en partie aveuglées; il reste, cependant, quelques vestiges de vitraux anciens qui ont servi à remplacer les solutions de continuité existant dans d'autres fenêtres. Le fond de l'abside est recouvert par un détestable rétable du XVIII^e^ siècle dont le milieu est occupé par un tableau « l'Adoration du Sauveur par les Anges » qui ne laisserait guère à désirer si l'on n'avait pas eu la malencontreuse idée de le repeinturlurer; les traits des personnages sont expressifs, leur attitude est bien comprise, les costumes bien drapés; à mon sens, ce n'est qu'une copie, mais une copie bien faite. A la gauche, une statuette en bois sculpté, de saint Jean-Baptiste, assez expressive, mais quelle

tête ! L'artiste ou l'ouvrier devait être Italien et a dû prendre pour modèle le fameux bandit Testalunga. A droite, autre statuette de saint Sébastien : autant saint Jean est d'aspect robuste, d'une musculature puissante, en pleine chair, autant le pauvre saint Sébastien est élancé, maigre, décharné, hors de proportion avec sa hauteur ; il forme avec saint Jean un contraste frappant.

A propos de ces statuettes qui ornent — c'est beaucoup dire ! — bien des églises, M. Barbey a eu l'obligeance de me signaler qu'autrefois, comme aujourd'hui, il y avait des fabricants d'objets religieux ; ils voyageaient pour proposer leurs produits ; de là des types uniformes qui se rencontrent dans nombre d'édifices, types ne manquant pas, quelquefois, d'un certain sentiment artistique, mais laissant beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution, et enfin ne sont que des objets de commerce et non des œuvres d'art. Il en est, certainement, ainsi pour nos statuettes, comme pour quelques vestiges de statues découverts dans le clocher ; notamment un buste de N. S. dont la tête a du cachet ; il doit dater de la même époque que nos saints.

Les deux bas-côtés accusent la même origine que la nef principale ; celui du midi a été entretenu ; il est en bon état ; l'autre laisse bien à désirer. Le bras du transept de droite est un peu plus long que celui de gauche. L'autel de droite est dédié à saint Blaise, deuxième patron de la paroisse ; celui de gauche à la Sainte-Vierge.

La chapelle de saint Blaise possède un beau rétable provenant sans doute de l'abbaye de Chézy ; le portrait du saint occupe le tableau central ; cinq panneaux, sur six qui garnissent les côtés, paraissent rappeler les épisodes de sa vie. Ces panneaux ont été mal ajustés au rétable formant le fond de la chapelle ; au-dessous, et formant six divisions de mêmes dimensions, des fleurs épanouies, en bouquets libres ou placées dans des vases. Un de ces panneaux à gauche représente N. S. prêchant ; est-ce le sermon de la Montagne ? L'auditoire est peu nombreux mais semble avoir été pris

dans tous les âges. Les colonnes torses de ce rétable sont gracieuses, les pampres qui s'enroulent autour de ces colonnes sont bien détachées, bien agencées.

A l'autel de la Sainte-Vierge, une niche a remplacé le tableau qui occupait la partie médiane ; dans cette niche une statue en plâtre de Notre-Dame.

Il n'y a rien de mieux à dire de ce rétable que de celui du chevet ; ni l'un ni l'autre ne supportent la comparaison avec celui de la chapelle saint Blaise. Le chiffre du saint se voit sculpté ou peint en divers endroits.

Les faisceaux de colonnes qui entourent les piliers supportant la masse du clocher ont été tronquées. Au chevet, les colonnettes qui restent sont fines, élancées ; tous les piliers intérieurs sont trapus comme le comporte le style roman ; leurs chapiteaux sont différenciés, sans représentation d'êtres humains ou d'animaux, mais agrémentés d'ornements qui se rapportent au règne végétal.

La balustrade de sanctuaire est en bois, lourde, disgracieuse — il faut demander à la faire disparaître. J'en dirai autant de celle du chœur, plus légère, il est vrai, mais sans valeur, sans style ; ce sont des hors-d'œuvre qui jurent dans cette église si complètement régulière.

Dans le chœur, à droite et à gauche, sont placés deux bancs dont les dossiers, à l'intérieur comme à l'extérieur, ont des moulures Renaissance ; à remarquer surtout celui de gauche (intérieur).

La chaire à prêcher — elle vient aussi sans doute de Chézy — est formée de panneaux délicatement sculptés (style ogival fleuri) ; chacune des faces est composée de deux parties égales superposées. Le dossier a été complété par un panneau en planches que couronne un vulgaire et horrible abat-son. Le pied de cette chaire est terminé par un écu sur lequel sont gravés les instruments de la Passion ; la partie supérieure a été mutilée. L'escalier et la porte sont l'œuvre d'un menuisier de village.

Sous la voûte du clocher, se voient deux pierres tombales ;

l'une retournée, l'autre portant une inscription en lettres gothiques du XIVe siècle, je pense, mais à peu près illisible ; sur la dalle, autant qu'on peut en juger, est gravée l'effigie d'un abbé, les mains jointes. Est-ce encore de Chézy ?

La cuve baptismale repose sur un pied cylindrique ; la base supérieure est un carré, l'orifice circulaire. L'une des faces porte, sur un ornement en forme d'écusson, la date de 1550.

Le clocher, dont M. Lionnet va vous parler, fait un bel effet. Une flèche de 15 mètres s'élève sur une tour carrée qui mesure au moins 10 mètres ; il est dans un état déplorable ; la sollicitude de la municipalité s'est éveillée ; à la session de mai, le Conseil d'Azy est disposé à s'imposer de véritables sacrifices pour aborder une restauration intelligente. L'appui de la Société ne sera sans doute point inutile pour obtenir le concours du département et de l'État. Le plan de M. Lionnet doit comprendre la réfection d'une flèche élancée à base octogonale, accostée de quatre petits clochetons décoratifs.

La cloche est de Barrard, de cette famille Cauchois et Barrard qui a établi une fonderie de cloches à La Chapelle-Monthodon et dont nous a parlé M. Bertheló, l'an dernier ; elle date de 1824 ? et a été payée, en grande partie, par M. Galien, aïeul du regretté M. Pille.

A examiner l'entrée principale, il semble que l'église d'Azy a été tronquée ; elle devait être plus longue — c'est le sentiment de M. Lionnet. Il y a eu un narthex, évidemment ; les colonnettes du portail, surtout au côté gauche, ont été brisées ; l'appareil actuel de la façade n'est qu'une maçonnerie en remplissage où l'on voit pêle-mêle, des débris de futs, des chapiteaux, des meulières, des pierres ordinaires. Un pourtour en pierres de taille est peut-être le point de départ du porche disparu ?

Le petit portail méridional est en partie conservé, véritablement caractéristique avec ses dents de scie de grande dimension ; il a dû être protégé autrefois aussi par un porche.

En attendant une description plus détaillée, qui ne pourra

tarder à être faite, j'ai cru bon d'entretenir la Société d'une des églises les plus intéressantes avoisinant notre cité. La démarche qui suivra cette communication aura pour effet, j'en suis persuadé, d'entretenir le bon vouloir de la municipalité d'Azy et de préparer une restauration active et intelligente.

MOULIN.

M. Harant affirme que le porche ancien recouvrait un lieu consacré avant l'ère chrétienne et dont les débris sont recouverts par les matériaux qui forment actuellement la route. Cet ancien temple avait été formé par des pierres considérables amenées de main d'homme.

# LA VIEILLE VILLE

QUI A PRÉCÉDÉ CHATEAU-THIERRY

# OTMUS

**Chef-Lieu du PAGUS Otmensis, à l'époque Gallo-Romaine**

---

*Fouilles faites sur l'Emplacement de cette ancienne Ville*

---

## RAPPORT

---

### EXPOSÉ

A part quelques érudits, parmi lesquels M. l'Abbé Pécheur et M. Longnon, Membre de l'Institut, personne ne soupçonnait, il y a quelques années, que la Ville de Château-Thierry ne s'était créée que longtemps après la destruction d'une ville beaucoup plus ancienne, laquelle était située sur un autre point que l'emplacement actuel.

La petite circonscription gallo-romaine, dénommée Pagus Otmensis, dépendait de la cité des Suessions, laquelle faisait partie de la province dite la Gaule-Belgique et de la subdivision appelée la 2e Belgique.

C'était la rivière de Marne qui séparait la Gaule-Belgique de la Gaule-Celtique, celle-ci s'étendant au midi.

Les auteurs cités plus haut, avaient bien fait connaître le Pagus Otmensis, mais ils n'avaient pas déterminé la position de son chef-lieu.

Le nom des petites circonscriptions romaines dérivant toujours de celui de leur chef-lieu, comme de nos jours la désignation des arrondissements, la vieille ville devait s'appeler *Otmus*. Restait à trouver son emplacement.

## EMPLACEMENT

M. Longnon l'avait pressenti en indiquant une petite colline arrondie, non loin du Château-Thierry actuel.

Depuis longtemps, les vignerons mettaient à découvert, en cultivant leurs champs, lieudit les Hérissons, sur la petite colline située entre Château-Thierry et le village Saint-Martin, qui en dépend, de vieilles médailles, de nombreux débris de poteries et de vases de toutes formes, de grandes tuiles à rebords, etc., etc.

Les historiens de Château-Thierry, notamment MM. les Abbés Hébert et Poquet, ont parlé de ces trouvailles, sans paraître y avoir attaché toutefois une importance spéciale.

D'un autre côté, notre regretté collègue, M. Ponton d'Amécourt, avait déterminé des médailles portant la légende géographique *Odomo Fit*. Otmus pouvait être une contraction ou une modification du mot Odomus et même d'Odomagus, comme la chose se produisait si souvent dans les anciens temps et même de nos jours.

A ces indices, s'ajoutaient, dans le voisinage, le passage de la Voie romaine de Troyes à Saint-Quentin et la présence, sur un monticule isolé, d'un ancien camp romain, transformé en forteresse par Charles-Martel, au commencement du VIII^e^ siècle.

## FOUILLES

La Société Archéologique de Château-Thierry, forte de ces indications, a pensé que ce petit mamelon des Hérissons

pouvait bien être l'endroit cherché. Elle a décidé d'y faire des fouilles et elle y a été encouragée par une subvention du Gouvernement.

La Municipalité a autorisé ces fouilles dans tous les sentiers et chemins, où il serait nécessaire de les pratiquer.

## PLAN & PROFILS

Le plan des lieux a été relevé sur le cadastre, pour y consigner les fouilles et leur situation. Des profils de ces fouilles ont été levés sur le terrain, afin d'indiquer la place et la nature des trouvailles.

Les fouilles ont été opérées jusqu'a ce jour, sur 734$^{m}$ 45 de longueur de sentiers, sur 0$^{m}$ 50 de largeur environ, et sur la profondeur nécessaire pour atteindre le sol primitif.

## RÉSULTAT DES FOUILLES

Elles ont donné partout des fondations de murailles et des traces de chaussées et de rues ; puis des traces d'incendie (cendres et charbons), des puits en pierres sèches, des ossements, des debris de toutes sortes d'objets, des éclats de grandes poteries et de vases brisés que l'on a pu restituer, des ferrailles, dont une lance ayant la forme d'un couteau de boucher, etc., etc. ; enfin des médailles diverses, gauloises et romaines, dont une de Marc-Aurèle, très bien conservée.

Dans tout cela, il ne se trouvait absolument rien de Mérovingien. On pourrait donc en inférer que la vieille ville a dû disparaître avant l'occupation de la localité par les fondateurs de la Monarchie française.

Au sud du mamelon exploré et dans son versant vers la rivière, le long du chemin du village Saint-Martin, se trouve une dépression de terrain affectant la forme d'une grande courbure et pouvant faire croire à l'emplacement d'un amphithéâtre. Une fouille y a éte faite, à peu près normalement

à la courbure, et elle a donné la trace de deux murs parallèles, espacés de 12m 70 et placés à 2m 50 de différence d'altitude.

Ces murs permettent de supposer qu'ils devaient limiter, en haut et en bas, des gradins en pierre ou gazon, destinés à des spectateurs.

## SITUATION

La position d'Otmus était des mieux choisie : Colline arrondie et saine, reposant sur la couche des sables inférieurs, dits du Soissonnais ; voisinage des eaux de source de la montagne, au nord ; proximité du rû des Praillons, à l'est ; exposition au midi, dans le versant descendant à la Marne ; enfin, prolongement à l'ouest, vers des anciennes carrières qui ont dû être exploitées pour les constructions.

Les quelques rares visiteurs des fouilles, car elles ont dû être faites en mauvaise saison à cause des récoltes, reconnaissaient qu'il faudrait des mouvements de terre bien plus considérables, pour se rendre compte de l'importance des recherches à faire, d'autant plus que les directions des quelques sentiers fouillés, ne concordent pas du tout avec celles des rues pressenties ; de sorte que l'on n'a obtenu que des sections obliques, pour les murailles et les empierrements rencontrés.

Il faudrait pouvoir arriver à refaire le plan de la vieille ville, avec ses délimitations, telle qu'elle existait au moment de sa destruction. Cette destruction a dû se produire violemment et par une catastrophe.

Ceci dit, notre tâche de délégué aux fouilles aurait pu paraître terminée ; mais nous avons cru, qu'après la reconnaissance de l'emplacement d'*Otmus*, il était bon de parler quelque peu des causes de la destruction de cette vieille ville, de la voie romaine qui la longeait et du vieux château de Thierry IV, qui a donné son nom à la ville actuelle.

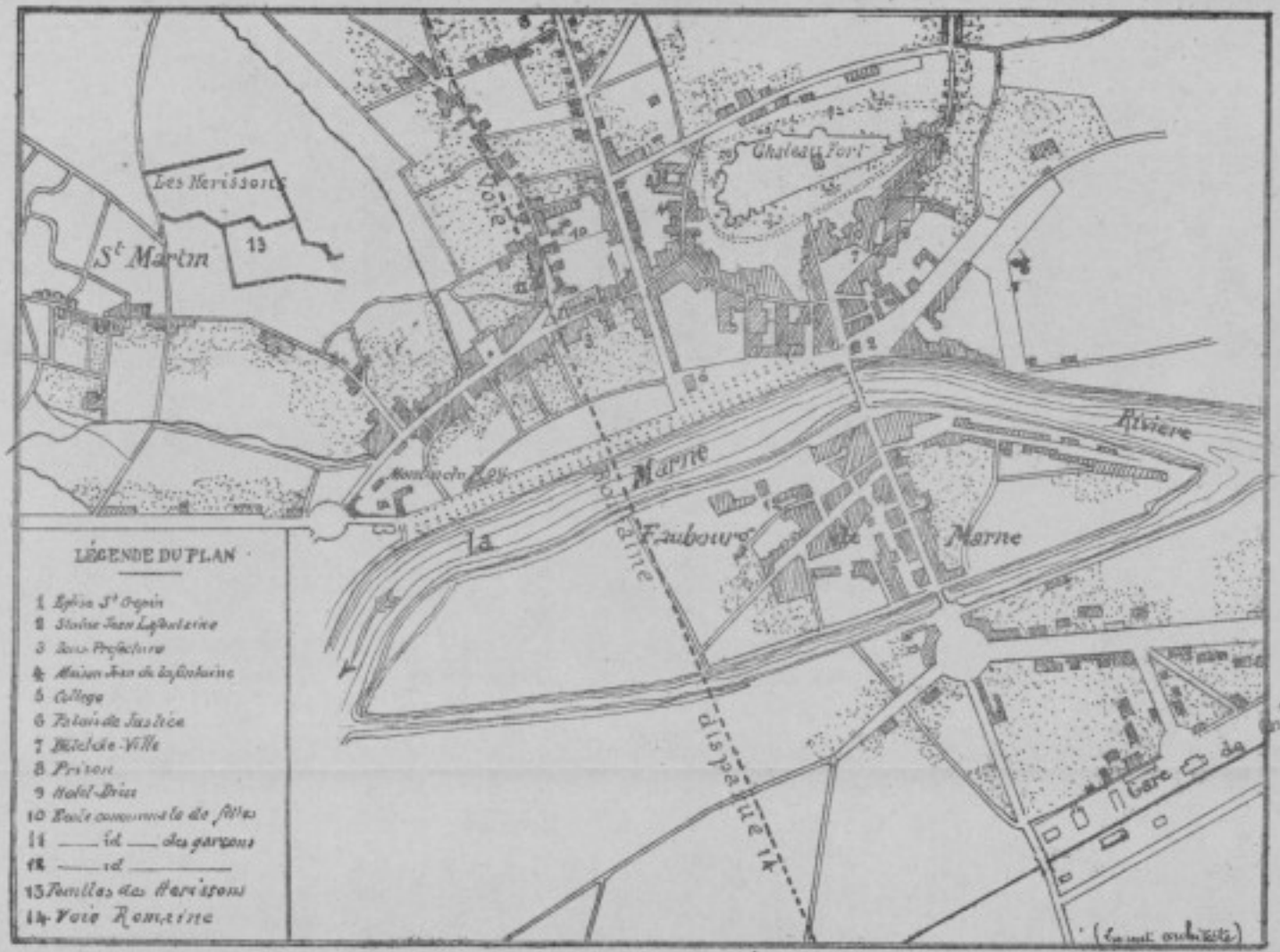


Echelle de $\frac{1}{10.000}$

## DESTRUCTION D'OTMUS

Quelle est la cause de l'anéantissement d'Otmus ?

On ne sait rien de bien précis à cet égard, car les récits des anciens temps, provenant généralement des évêchés et monastères, poussent toujours un peu trop au merveilleux.

On n'a que des indications historiques incomplètes sur l'époque désastreuse qui a servi de transition entre la dislocation de l'Empire Romain d'Occident et la fondation des Nouvelles Monarchies, par les Barbares envahisseurs.

Nous inclinons à penser que c'est pendant cette époque funeste, qu'il faudrait placer la destruction d'*Otmus*, puisque l'on n'y a trouvé rien de Mérovingien.

La démoralisation était à son comble, et les peuples, ruinés par les exactions du Fisc romain et par les incursions des bandes armées, que les Romains étaient devenus impuissants à refouler, n'avaient plus de ressort même pour leur propre défense.

Le Clergé seul luttait : il avait à sauvegarder ses biens pour venir en aide aux malheureux et pour maintenir la domination qu'il avait su acquérir sur les populations.

Depuis longtemps, les invasions avaient commencé, et Goths, Visigoths, Vandales, Burgondes et autres, s'étaient implantés dans diverses parties des Gaules, sauf peut-être dans la Gaule-Belgique, où restaient encore quelques Légions romaines, un peu mélangées toutefois de Francs et de Germains, sous le commandement d'*Aëtius*, habile général romain.

Quel a été le plus terrible des envahisseurs destructeurs de ce temps-là ? *Attila*, sans contredit, et il se désignait lui-même comme le fléau de Dieu.

Il ne laissait jamais rien debout sur son passage, afin, sans doute, de ne pas être inquiété sur ses derrières.

Si l'on reconnaît qu'il est passé par l'*Otmensis*, il n'y aura plus de doute sur le sort qui a été réservé à la ville gallo-romaine d'*Otmus*.

## ITINÉRAIRE D'ATTILA

Parti de l'Extrême-Orient, des confins de la Chine peut-être, Attila avait pour but d'envahir l'Occident. Il marchait donc toujours d'Orient en Occident, et il ne s'écartait de cette direction que lorsqu'il rencontrait des obstacles sérieux.

Il a suivi toute la vallée du Danube, jusque vers la source de ce fleuve, dans la Forêt Noire.

Il entraînait tout son peuple, compris les vieillards, les femmes et les enfants, avec tout le matériel de guerre, de transport et de culture nécessaire.

Il ne pouvait, de cette façon, que marcher lentement et qu'au moyen de séjours prolongés dans les pays traversés, car il fallait assurer les subsistances en les produisant, à défaut de pillages suffisants. Il fallait s'arrêter aussi pour hiverner et pour s'occuper des malades et des éclopés, quand on ne se bornait pas tout simplement à les abandonner.

De la vallée du Danube, les Huns passèrent dans la vallée du Rhin, par les cols de la Forêt Noire et le Val d'Enfer.

Arrêtés par les montagnes des Vosges, ils suivirent les bords du Rhin, jusqu'en face du Palatinat. De là, ils reprirent leur marche par Metz et Reims.

Près de cette dernière ville, ils rencontrèrent, pour la première fois, une résistance assez sérieuse, car toutes les populations fuyaient devant eux généralement.

## GAULE-BELGIQUE

Les Légions romaines, cantonnées dans les nombreux camps de la 2e Belgique, et les colonies militaires locales, réunies et commandées par le général Aëtius, obligèrent Attila à quitter la ville de Reims, avant de l'avoir entièrement saccagée.

Les populations qui, jusqu'alors, s'étaient toujours enfuies devant le fléau, se groupèrent enfin et joignirent leurs efforts à ceux des soldats.

## CAMPS ROMAINS

La Gaule-Belgique ayant toujours été réputée belliqueuse et difficile à contenir, les conquérants romains l'avaient couverte de camps permanents. Les principaux de la 2e Belgique étaient le camp de Saint-Thomas, entre Reims et Laon ; le camp de Maquenoise, près de Saint-Michel-Hirson ; le camp de Vermand, près de Saint-Quentin. Quelques-uns d'entr'eux ont pu être d'abord des Oppides, ou le devenir par la suite : mais leurs ruines, si parlantes encore, ne peuvent laisser aucun doute sur la destination de leurs ouvrages de castramétation.

Attila dérangé dans sa marche, fit obliquer à droite, vers le Nord, sur le Limbourg, où Clodion s'était déjà établi avec ses Francs, ainsi que dans les pays de Cambrai et de Tournai, profitant, comme tant d'autres, de toutes les causes d'affaiblissement des Romains.

A l'approche des Huns, Mérovée qui venait de succéder à Clodion, s'enfuit de ses positions pour se diriger vers Lutèce.

Après avoir détruit Tongres, Arras et une foule d'autres lieux, Attila se dirigea lui-même sur Lutèce qui, à l'instigation de sainte Geneviève, selon la légende, fut defendue par les habitants et, peut-être, secourue par Aëtius et Mérovée.

Attila tourna Paris et se dirigea sur Orléans qu'il assiégea.

Pendant ce temps, Aëtius s'était ligué, avec tous les peuples des Gaules, anciens et nouveaux : Celtes, Armoricains, Lètes, Germains, Francs, Burgondes, Vandales, Goths, Visigoths, etc., etc , afin d'arrêter le fléau au lieu de toujours fuir à son approche.

Les Huns furent attaqués vigoureusement et simultanément sur leurs flancs et sur leurs derrières, pendant qu'ils saccageaient Orléans. Le flanc droit, harcelé principalement par les Visigoths, fut poussé sur le Centre, et imprima un mouvement de retour vers Lutèce.

Attila parvint cependant à rétablir l'ordre et il se dirigea vers les pays compris entre la Seine et la Marne. Ces importants cours d'eau, depuis leur confluent en amont de Paris, gardés sévèrement sur leurs bords extérieurs, jusqu'à la distance nécessaire dans la Gaule celtique et dans la Gaule-Belgique, constituaient une formidable défense.

Poursuivis de toutes parts, les Huns ne devaient laisser derrière eux, selon leur habitude, rien qui pût servir à l'ennemi.

## BATAILLE DÉCISIVE

Ils sont enfin battus, en 451, entre Méry-sur-Seine et Châlons-sur-Marne.

Les débris de la formidable armée d'Attila, s'enfuirent dans la direction de l'Est. Ils ne furent pas poursuivis, car les vainqueurs avaient autant souffert que les vaincus.

Sommes-nous autorisé à dire maintenant que le chef-lieu de l'*Otmensis* a été détruit par les hordes d'Attila ?

Nous le pensons, car *Otmus* était sur la rive même de la Marne, et la poursuite acharnée des coalisés n'était pas de nature à amadouer Attila.

## SITUATION DU PAYS

Tout le pays avait été dépeuplé et réduit à l'état de désert.

Il n'a pu se refaire que successivement et lentement, ainsi que nous le dirons, après avoir établi le tracé de la voie romaine qui desservait Otmus et son camp.

## VOIE ROMAINE

La voie romaine militaire de Troyes à Saint-Quentin a laissé de très nombreuses traces sur le terrain Nous allons fixer son passage dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Entre Fontenelle et le sommet de la montagne de Nesles, elle traverse en ligne droite, du sud au nord, tout le plateau de la Brie.

La route actuelle de Montmirail à Château-Thierry se trouve très sensiblement sur l'emplacement de ce premier tronçon.

On aurait trouvé à Viffort, il y a quelques années, une ancienne borne milliaire, qui aurait été encastrée dans une maçonnerie et qui attribuerait la construction de la voie à Caracalla.

D'après les vieilles cartes et les limites des territoires des communes non situées sur la voie même, lesquelles limites suivent partout les traces des anciennes chaussées, ladite voie se poursuivait en ligne droite.

Elle traversait donc directement la vallée de la Marne, où elle a disparu, ainsi qu'il est arrivé dans toutes les vallées, soit par les défrichements de la culture, soit par les débordements et les arrachements des cours d'eau, soit par les dépôts alluviens qui recouvrent et exhaussent sans cesse le fond des vallées.

Une opération faite sur le terrain pour prolonger, dans le versant, la ligne droite du plateau, a conduit le long du bois de Nogentel, limite du territoire, sur un long cordon de pierres, apportées là de main d'homme assurément. Comme elles ne sont pas, par leur nature, à leur gisement géologique, elles constituent, sans le moindre doute, les restes de la chaussée cherchée.

Ce cordon de pierres, contenant des matériaux de toutes dimensions, comme tous les empierrements romains, a été et est encore exploité pour les besoins de la localité.

Cette chaussée n'a-t-elle pas, même, été arrachée dans toute la largeur de la vallée, pour la construction de la route actuelle, déviée dans le versant de Nesles pour en adoucir les déclivités, et changée d'emplacement pour aboutir au Faubourg de Marne, dont la création, avec ses anciens ponts, remonterait seulement au milieu du x$^{e}$ siècle?

Le prolongement de la ligne droite du plateau à travers la vallée, se confond avec la limite des territoires de Nesles et de Nogentel ; passe près de l'auberge du Luxembourg (côté de Nogentel) ; traverse l'extrémité ouest du jardin des Capucins ; coupe, vers le milieu, le parc de la fabrique Couesnon ; franchit la Marne et la Levée, au dessous de l'ancienne Ile des Moulins ; traverse les jardins créés sur un ancien bras de la rivière, jusqu'à la ruelle des Minimes ; gravit le promontoire de la Madeleine, à travers le jardin et les bâtiments de la Sous-Préfecture ; enfin, aboutit à la place de l'Église Saint-Crépin. Le lit de la rivière a changé de place, lors de l'édification de la Levée.

C'est à la traversée de la Marne ancienne, que devait se trouver certainement le vieux gué dit des Gaules (Gall-vez), à défaut de tout pont.

De la place Saint-Crépin, la voie devait s'infléchir un peu à l'est, pour suivre la crête du promontoire, car jamais les Romains ne passaient sur les points bas que quand ils ne pouvaient faire autrement.

Elle atteignait le haut de la rue de la Madeleine, à la place Vide-Bourse. Elle a disparu sous les constructions de cette rue, à part quelques traces retrouvées dans les jardins.

A partir de la place Vide-Bourse, dans la montée vers le plateau nord, la voie romaine n'a laissé comme traces que le sentier qui traverse le chemin de fer d'Amiens à Dijon et la rue des Chesneaux, pour atteindre la partie droite du haut de la côte de l'ancienne route de Soissons.

Deux tranchées faites sur ce trajet, ont donné parfaitement l'ancien empierrement de ladite voie.

A la jonction du chemin de Blanchard, subsiste un tronçon de cette voie, tronçon qui n'a pas été tout à fait défriché, comme trop pierreux sans doute, et sur lequel des arbres ont été plantés. Un sondage n'y a pas paru nécessaire, attendu qu'il était encore très apparent, il y a à peine quelques années.

Du chemin de Blanchard au chemin d'Etrépilly, toute

trace a disparu, de par la culture et les extractions de matériaux. La voie reparaît ensuite vers la ferme du Champ-d'Asile et le hameau de Chantemerle. Sur ce dernier point, un tronçon en est très bien conservé. Elle traverse ce hameau pour descendre dans la vallée du Clignon, où elle disparaît comme toujours dans les bas-fonds.

Elle reprend aussitôt son alignement de Chantemerle, sur le versant opposé, et offre une très longue partie, assez bien conservée, passant à la ferme de Plaisance et à l'ancienne abbaye du Charme.

Là, elle a été un peu déformée par les constructions de cette abbaye et par la traversée du rû Garnier ; mais elle reprend aussitôt son relief et sa ligne droite, en formant les limites des territoires de Grisolles, de Rocourt, d'Armentières et de La Croix.

C'est à la Maison-Blanche, en face de ce dernier village, que la route de Soissons la rejoignait, pour l'emprunter jusqu'à Oulchy le-Château, en traversant l'Ourcq au pont Bernard et en gravissant la côte de la Grande-Maison.

Tout ce trajet peut être suivi sur la carte militaire, pour démonstration inattaquable. Un parcours sur les lieux amènerait forcément la conviction.

Les déformations qui se sont produites sur un grand nombre de points de la Voie, doivent provenir principalement des arrachements faits par la culture, et des extractions de matériaux, faites au profit des routes qui l'ont remplacée.

## VIEUX CHATEAU

Nous n'avons plus à nous occuper que du Vieux Château.

Le camp romain, transformé en forteresse muraillée, par Charles Martel, au commencement du VIII^e^ siècle, a dû lui-même prendre la place d'un lieu de défense encore plus ancien.

Etabli au sommet d'un îlot, détaché de la montagne nord,

à la suite d'un cataclysme, il était isolé et inabordable de toutes parts, avant l'artillerie.

Les habitants d'*Otmus* qui avaient pu échapper au massacre, s'étaient disséminés dans les campages voisines et avaient, en quelque sorte, repeuplé, sans agglomération toutefois, les anciens lieux cultivés.

Les incursions et les pillages des bandes armées étant restés dans les habitudes des anciens temps, les populations locales sont venues successivement se mettre à l'abri sous le Château.

## LA VILLE ACTUELLE

Elles ont formé ainsi le noyau de la ville nouvelle appelée Château-Thierry.

Ce noyau, en se développant, a appelé toutes les nouvelles voies de communication vers son centre et il n'y a aucune raison de croire qu'antérieurement, il a existé un pont romain sur la Marne, à l'endroit du pont actuel.

D'un autre côté, il est tout naturel d'admettre que les énormes empierrements de la voie romaine et les ruines d'Otmus, ont été fouillés pour se procurer les matériaux nécessaires aux nouvelles constructions.

On avait dû, même, rechercher précédemment tous les débris d'objets de valeur, qu'avaient pu laisser les Huns.

Nous croyons avoir accompli la tâche qui nous a été imposée.

Nous y avons été aidé par M. Lionnet, architecte, qui a fait les calques et profils, et par M. Maréchal, qui a fait lui-même des fouilles dans ses terrains; tous deux membres de la Société.

HARANT,

*Membre fondateur de la Société Archéologique de Château-Thierry,*
*Agent-Voyer en chef honoraire,*
*Chevalier de la Légion d'Honneur.*

Château-Thierry, Octobre 1890.

# ORIGINE DES FLEURS DE LIS

## DANS LES ARMOIRIES ROYALES DE FRANCE

En 1873, M. Rollet, l'un de nos plus regrettes collègues, ayant offert à la Société, le Landier portant l'écu de France fleurdelisé qui se trouve en notre salle de réunion, notre cher Président actuel, M. Barbey, dans une Notice consacrée à cet objet, après en avoir donné la description, terminait ainsi :

« Une foule d'opinions ont été émises sur l'origine de la « Fleur de Lis, ce n'est point à propos d'un chenet, l'occasion « de les discuter ; je me contenterai d'indiquer que la plus « générale, sans être la moins contestée, l'attribue à la fleur « du *Lotus*, qui figure sur quelques médailles gauloises, « notamment chez les *Santones* (Saintonge).

« Puissent ces quelques lignes, inspirer à l'un de nos « collègues, le désir de traiter plus tard cette question ? »

C'est avec l'espoir de répondre à ce vœu, que j'ai réuni ces notes, tirées en grande partie d'un vieux livre dont l'auteur, Benoni de Moranges, donne, sur l'origine des Fleurs de Lis, une opinion semblable à celle que signale M. Barbey.

De même que les enseignes et les drapeaux, dès les temps les plus reculés, ont été en usage chez tous les peuples, de même l'ont été aussi les emblèmes placés sur les armes, les armoiries, ainsi qu'en témoignent les descriptions parfois si détaillées, que nous en ont données les poètes de l'antiquité.

Il s'en suit que l'emploi des armoiries ne date donc pas de l'époque des croisades ; mais il convient de reconnaître que si l'origine des armoiries se perd dans la nuit des temps, leur usage s'en répandit beaucoup à l'époque des Croisades, des « Passages en Terre Sainte », comme on disait alors ; cet usage devenant nécessaire, afin de pouvoir mieux, dans les foules qui y prirent part, soit distinguer les nations, soit faire reconnaître leurs chefs.

Ces prémisses posées, venons au fait sur lequel tous les écrivains sont d'accord : le roi de France, Louis VII, cédant aux exhortations de Saint Bernard, tant pour secourir les princes chrétiens établis en Terre Sainte, que pour expier l'acte cruel que la colère et la duplicité de ses ennemis lui avaient fait commettre à Vitry, ayant pris la croix, fit à cette occasion, composer des armoiries portant la Fleur de Lis.

Quelles raisons ont pu dicter un tel choix ?

« Parmi les auteurs qui ont parlé de la Fleur de Lis, dit Benoni de Moranges, les uns prétendent y voir un crapaud retourné figurant, dit-on, au temps de Clovis, sur les étendards des Francs ; — les autres, la reproduction d'un fer de javelot, arme employée par les guerriers d'alors ; — d'autres encore, ont dit que c'était le petit ornement en forme de fleur, qui terminait, soit la couronne, soit le sceptre de nos premiers rois ; — enfin, une dernière opinion, et c'est celle que nous tenons à prouver, veut que la Fleur de Lis ne soit autre que la fleur d'une plante, fort commune aux Pays-Bas, appelée Iris ou Flamme, et qu'en souvenir du pays qu'ils abandonnaient, les Francs prirent pour symbole en venant en Gaule.

« Cette opinion semble d'autant plus vraisemblable, qu'en se reportant à la croyance qui veut que, primitivement, nos pères soient venus des bords de la Mer Noire, qu'ils descendaient des Scythes, des Ascaniens et autres enfants de Japhet avec lesquels se joignirent les peuples des colonies égyp-

tiennes laissées en ces pays par le grand Sésostris, un lien naturel, une conformité d'allures rattache la fleur d'Iris à celle du *Lotus* ou *Lotos*, fleur du Lotier, plante aquatique, dont la fleur, un des attributs d'Isis, est souvent reproduite parmi les hiéroglyphes qui recouvrent les monuments si anciens de l'Égypte. ».

La vénérable antiquité de cette Fleur établie, arrivons à son emploi héraldique :

On n'ignore point que, sous nos premiers rois, de même qu'au temps des Carlovingiens, en ces temps troublés qui marquèrent leurs règnes, de nombreuses abbayes se fondèrent, parmi lesquelles bon nombre ne tardèrent pas à devenir célèbres ; celle, entre autres, établie à Fleury-sur-Loire, à quelque distance d'Orléans, et dont l'importance était due autant à sa belle situation qu'à la possession des restes vénérés du Patriarche des Moines d'Occident, apportés là d'Italie, alors ravagée par les Lombards ; cette possession lui fit ajouter à son nom, celui d'abbaye de Saint Benoit. Le savant évêque d'Orléans, Théodulphe, l'un des conseillers de Charlemagne, ne contribua pas peu à la prospérité de l'abbaye, prospérité qui lui valut, sous les faibles successeurs du puissant empereur, d'être en butte aux incursions des Normands, auxquels, pourtant, on put toujours soustraire les reliques du Saint.

Lorsque cessèrent les déprédations normandes, les beaux jours revinrent; les moines bénédictins, « après avoir défriché les terres où ils s'étaient établis, se livrèrent avec une ardeur couronnée de succès, à la culture du champ non moins aride du savoir et de la littérature ; » aussi, quelque temps après, l'abbaye « formait à elle seule, presque toute une ville, où se donnaient rendez-vous, comme dans un centre préféré, les puissants de la terre et les savants de tous les pays, attirés là, par la beauté du lieu et la renommée de ses maitres ».

La prospérité de cette puissante maison devint telle qu'on

y compta plus de cinq mille écoliers : ce nombre d'étudiants, en donnant l'idée de ce que devait être déjà l'importance de la bibliothèque, n'en peut que faire grandement regretter la dispersion et le pillage accomplis, trois siècles après, à l'instigation du cardinal Odet de Chatillon, qui, bien que passé à la Réforme, était resté abbé de Saint-Benoît.

Les Capétiens continuèrent à l'abbaye, la protection que lui avaient toujours accordée leurs prédécesseurs.

Sous le règne de Philippe Ier, le pape Innocent II vint tenir deux conciles à Saint-Benoît-sur-Loire ; et c'est dans ce pieux asile, que, pour obéir aux intentions de son père, Louis le Gros le fit inhumer, au milieu du chœur des religieux, à la place qu'il avait choisie de son vivant, et où se trouve encore aujourd'hui, la statue couchée de ce monarque.

Placée au centre de l'une des plus fertiles contrées du royaume, au Val d'Or, l'abbaye, on le voit, restait toujours en grande affection près de la famille royale ; ce fut, sans doute, à sa proximité d'Orléans, que cette ville lui dut d'être honorée du sacre de Louis le Gros ; et, quand vint au monde son deuxième héritier, on lui donna, avec le nom de Louis qu'il reçut de son père, le prénom de Fleury, afin, dit Orderic Vital (chroniqueur dont le père était né à Orléans), de marquer ainsi les liens affectueux qui unissaient la famille royale à l'abbaye où reposait l'aïeul.

Ces liens affectueux ne cessèrent de s'entretenir, de grandir même, lorsque devenu roi à son tour, Louis VII prit la croix, et reçut, à cette occasion, de l'abbaye, un important secours de six cents besants d'or et trois cents marcs d'argent, pour l'aider dans la croisade qu'il voulait entreprendre.

Donc, les prénoms du roi, son affection pour Fleury, le prêt, considérable pour l'époque, qu'il venait d'en recevoir, font-ils tout naturellement admettre, comme témoignage d'union et de gratitude, le choix d'une fleur dans les armoiries composées alors, choix que ses conseillers durent faire

pour rappeler à la fois, et le nom du souverain et celui du lieu célèbre que sa piété et celle de ses pères tenaient en si grande affection.

Les pieuses pensées qui avaient présidé au choix d'une fleur préférablement à celui de tout autre sujet, imposèrent aux savants chargés de composer les armoiries royales, de rechercher dans le passé, dans les monuments et objets anciens, ainsi que dans la tradition, la fleur qu'il fallait prendre pour le symbole à représenter.

S'inspirant donc des nobles sentiments auxquels le choix primitif d'une fleur était dû ; tenant compte, sans doute, de ce que le roi Louis VII comptait trois frères parmi les religieux ; que lui-même avait peut-être reçu l'un des ordres mineurs ; qu'il vivait aussi pieusement qu'un moine, depuis son cruel emportement de Vitry surtout, — manière de vivre à laquelle il dut de garder si longtemps cette beauté toute juvenile qui lui valut son surnom de le Jeune, — les armoristes désignèrent le Lis, comme l'emblême le plus convenable en l'honneur de la vertu de Louis.

Et, pour complaire au vulgaire, que régissait alors le sceptre paternel de Louis VII, un nom connu, comme était celui du roi, le Lis, désigna le symbole choisi, qui, sous ce nom nouveau, en faisait revivre un ancien.

Il semble bon de dire, en outre, que la représentation de cette fleur, en montrant une pétale plus élevée que les autres, s'accordait bien avec l'image des emblêmes d'autrefois, l'ancien *Iris*, l'antique *Lotus*.

Telles seraient, selon Benoni de Moranges, dont le prénom vient sans doute de sa naissance à ou près Saint-Benoit de Fleury-sur-Loire, les motifs du choix de la Fleur de Lis dans les armoiries royales.

Ces Fleurs s'étant perpétuées, plusieurs siècles, à leur place d'honneur, n'est-il pas juste de leur accorder quelques lignes pour en retracer l'histoire ?

Dès le règne de Louis VII, sans nombre déterminé, plus tard, en forme de triangle et réduites à trois, en l'honneur de la Sainte Trinité, les Fleurs de Lis furent placées dans les sceaux et les armoiries royales.

Grâces à leurs riches couleurs empruntées à celles des étoffes portées aux tournois, on les reproduisit bientôt dans les manuscrits, au premier rang desquels se citent ceux du célèbre miniaturiste contemporain de Saint Louis, Simon d'Orléans.

Ces Fleurs furent ensuite sculptées sur les monuments, les boiseries, les meubles ; et se répandant partout, elles tinrent souvent la place d'honneur dans les vitraux de nos églises ; d'autant mieux, que, selon les paroles de l'Evangile, « les Lis ne filent point », l'allusion s'en tirait qu'un tel emblême s'appropriait bien à la loi salique qui veut que le royaume de France ne tombe point en quenouille.

---

Avec beaucoup d'à propos, M. Moulin, notre savant secrétaire, veut bien nous faire remarquer dans son compte rendu de ce travail, que la première fenêtre, à droite, dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, porte encore des vestiges de vitraux qui ornaient la baie avant la Révolution.

« On y voit notamment, dit-il, deux écussons de dimen-
« sions différentes, le plus petit mesurant à peu près quinze
« centimètres de hauteur, le plus grand, vingt-cinq centi-
« mètres : ces écussons sont les armoiries royales de France.

« Il y a tout lieu de penser qu'elles ont été ainsi établies
« là, alors que Château-Thierry etait un duché se rattachant
« à la couronne, ou que, par une flatterie qui a de nom-
« breuses imitations, le seigneur au temps duquel elles ont
« été placées dans ces vitraux, ait voulu y faire figurer l'ecu
« royal. »

Demeurant, sans cesse, à la place d'honneur que leur avait valu leur attribution dans les armoiries royales, les Fleurs de Lis ne tardèrent point à s'étaler sur les manteaux et sur les vêtements ; elles figurèrent aussi sur les pièces de monnaie, parmi lesquelles celle d'argent, portant l'écu de France fleurdelisé, lui dut son nom d'Ecu, comme plus tard le Teston fut appelé ainsi, parce qu'il représentait la tête du prince sous lequel fut établie cette monnaie.

Après la mort de Charles VI, durant le court règne du roi anglais Henri VI, qui devait mourir sans couronne, et sur la tête duquel furent réunis un instant les diadèmes de France et d'Angleterre, la Fleur de Lis eut sa place sur les monnaies anglaises émises en France à cette époque.

La miraculeuse intervention de Jeanne Darc ayant assuré le trône de France au roi légitime, Charles VII ennoblit la famille de l'Héroine, ajoutant à leur nom celui de Du Lis, et plaçant dans leurs armoiries une Fleur de Lis de chaque côté d'une épée férue de la couronne royale, prouvant ainsi que le plus excellent choix avait dicté la composition de ces armoiries de la famille Darc. Mais pour Jeanne, « elle n'en eut point et n'en voulut avoir. »

En outre, Orléans, la première ville délivrée par la Pucelle, qu'en l'absence de son duc, Charles, prisonnier des Anglais, le bâtard Dunois, son frère, défendit avec tant de courage, Orléans fut autorisé à mettre dans ses armoiries, les trois Fleurs de Lis de l'écu royal, « afin de pouvoir ainsi témoigner à toujours de sa fidélité à la couronne de France. »

---

De tout temps, on le sait, il s'est sans cesse trouvé des industriels pour courtiser le pouvoir ; en 1777, Savy, qui était à la tête d'une importante et très renommée manufacture de faïences, à Marseille, y ayant reçu la visite de Monsieur, comte de Provence, frère de Louis XVI, donna à son établissement le titre de *Manufacture de Monsieur, frère du Roy*, et comme conséquence du privilège qui lui avait été octroyé, marqua ses faïences d'une Fleur de Lis.

Après 1789, vinrent les jours de la vogue des faïences patriotiques ; puis, ce ne fut pas seulement de ces fragiles produits que les Fleurs de Lis se virent éliminées : la Révolution, en grandissant, fit disparaître graduellement tous les emblèmes rappelant l'autorité royale: après avoir supprimé les armoiries, elle en vint à abolir la royauté, partout furent placés les devises et attributs de la République.

Avec l'Empire, en 1804, reparurent les armoiries, les titres de noblesse, et, comme l'a dit Béranger, « les Lis furent le butin des Abeilles. »

Ces dernières remplacèrent les Fleurs de Lis proscrites partout où elles étaient placées avant la Révolution ; mais dans les armoiries de la ville d'Orléans, où le souvenir de la Pucelle ne pouvait disparaître, on plaça sous les Abeilles succédant aux Lis, la reproduction de la statue de l'Héroïne, qu'une souscription nationale avait tout récemment permis d'élever.

Cette statue continuait l'hommage rendu à sa mémoire par le monument expiatoire érigé jadis en cette ville, fondu sous la Révolution, et dont La Fontaine, passant à Orléans, lors de son voyage en Poitou, nous a donné une si chétive opinion.

La Restauration qui succéda à l'Empire, vit le retour des nobles dont bon nombre avaient émigré, ajouter la vieille noblesse à la nouvelle ; de nouveau reparurent les Fleurs de Lis, aussi bien dans les armoiries de la famille royale que dans celles des villes, sur les drapeaux et les vêtements d'apparat, les sceaux de l'Etat, et tous les en-têtes d'actes administratifs ainsi qu'il en avait été avant la Révolution.

Avec l'ordre de Saint-Louis rétabli, la croix de la Légion d'honneur, créée par Bonaparte en 1802, vit substituer l'effigie de Henri IV à celle du conquérant vaincu et exilé, dont la statue placée sur la colonne Vendôme fut remplacée aussi par une colossale Fleur de Lis.

En outre, le nouveau gouvernement répandit avec profusion, parmi les gardes nationaux surtout, *l'Ordre du Lis*, décoration en forme de Fleurs de Lis surmontée d'une couronne, portant les médaillons de tous les membres de la famille royale ; cette décoration n'eut qu'une durée passagère.

Les journées de 1830 ayant amené la chute des Bourbons, les Fleurs de Lis furent définitivement délaissées. — Mais, placées dans les armoiries royales de France, à l'occasion de la seconde croisade contre les Infidèles, elles ne s'évanouirent point sans avoir brillé d'un dernier éclat, aux victoires de Navarin et d'Alger, remportées sur ces mêmes Musulmans dont les aieux avaient fait Saint Louis prisonnier.

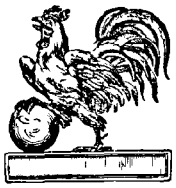

1830 reprenant le vieux coq gaulois, vit disparaître le drapeau blanc fleurdelisé, remplacé par le drapeau tricolore, que, sous la République et l'Empire, nos soldats avaient, pour ainsi dire, promené victorieusement dans toutes les capitales de l'Europe.

Sous les divers et profonds changements de régime qui suivirent, aussi bien avec le retablissement de l'Empire, succédant à la courte période républicaine de 1848 (restauration impériale où naturellement revinrent les abeilles) qu'après la chute de ce régime en 1870, le drapeau tricolore est demeuré le drapeau national ; il ne porte pas plus d'aigles que de fleurs de lis, mais cette simple devise : HONNEUR ET PATRIE.

Maintenant, que la mort a reuni dans la tombe tous les représentants et héritiers directs des abeilles et des lis, puissions-nous, oubliant toutes nos divisions intestines, recueillir d'un passé qui n'est pas sans gloire, les leçons qui serviront au bien de notre pays ; et, ne rejetant rien de ce qui fit sa grandeur, garder le culte de tous ceux qui nous ont laissé un précieux héritage.— Fleurdelisé ou tricolore, le drapeau a été où est la France ; aussi, pour nous tous qui l'aimons, à quel but tendent nos travaux, si ce n'est à ce qu'elle soit et demeure toujours la Patrie de l'Honneur, ainsi que le voulait la Sainte Fille, pour laquelle de toutes parts, aujourd'hui, s'élevent monuments et statues, monuments où, sans aucune pensée de revendication, les Fleurs de Lis ne sont point oubliees.

RENAUD.

# LA MALADRERIE

DE

## CHÉZY-L'ABBAYE

---

Sous la France féodale beaucoup de localités avaient été dotées de maisons charitables, dans lesquelles on recevait les pauvres passants et quelques malades. Chézy-l'Abbaye, situé sur la route royale qui passait par La Ferté-sous-Jouarre, Charly, Chézy et Château-Thierry, avait sa Maladrerie qui était de fondation royale. Chézy était un doyenné d'une certaine importance : il avait deux paroisses et un couvent de bénédictins (1).

Le 26 avril 1621, des Lettres patentes du Roi ordonnèrent la déclaration des biens et revenus des diverses Maladreries de France.

Le vendredi 23 juillet de la même année, on procéda au bail à ferme de la Maladrerie de Chézy. Ishan Chastelain en était le fermier et la Maladrerie fut mise aux enchères. Les obligations du fermier étaient les suivantes :

Soixante livres de rentes, à la charge de 12 sols de cens et rentes servies aux religieux du couvent de Chézy ; faire célébrer vingt-cinq messes par an ; fournir et livrer la veille de l'Assomption aux habitants des paroisses dudit Chézy, de Nogent et de Bonneil, le pain, le vin et le fromage accou-

(1). *Ann. de la Soc. Hist. de Château-Thierry,* 1879, p. 88.

tumés, entretenir la chapelle de menues réparations jusqu'à vingt sols par an.

Le 23 juillet 1621 eurent lieu les enchères. Gilles Lambert poussa l'enchère à 70 livres ; Jacques Rimbert (?) à 75 ; Guillaume Guyart à 80 ; François Lorain à 85 ; Guyart à 90 ; Lorain à 92 ; Guyart à 100 livres. On alluma les feux pour faire valoir l'enchère qui monta à 106 et fut adjugée à Guillaume Guyart pour neuf ans, à commencer du 1er octobre 1621.

Cette famille Guyart est l'une des plus anciennes de Chézy : elle a compté des chirurgiens pendant près de deux cents ans.

La Maladrerie possédait :

5 arpents de terre environ, tenant d'un côté à la Maladrerie, de l'autre au chemin qui conduit à l'abbaye de Chézy, d'autre côté aux héritiers Jehan Vuatier (?), d'un bout au chemin de Château-Thierry, d'autre à Guy Bourniche ;

6 quartiers de terre, tenant d'une part à Destournelle, d'un bout au Prévôt de l'abbaye de Chézy ;

6 quartiers, 22 perches ;

10 quartiers de terre ;

102 perches de terre, en deux lots ;

3 quartiers de prés saulsois ;

1 arpent 2 perches de terre aux 3 noyers ;

1 arpent 6 perches de terre ;

5 quartiers de terre ;

3 arpents, 18 perches à La Casinière ;

1 arpent de terre au Mont ;

2 arpents de terre aux Calendes ;

1 arpent, 10 perches 1/2 de terre ;

6 quartiers de terre à Bruxelles ;

1 arpent de terre ;

40 perches de terre et vignes ;

8 arpents de terre à La Charnoie, terroir de Nogent ;

160 perches de pré, lieudit la Grande Prairie de Château-Thierry.

Le 4 août 1621, Guillaume Guyart s'est présenté par devant Claude Rousselet, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur du Bailliage et Siège présidial de Château-Thierry, et lui a présenté pour caution de la somme de 106 livres Pierre Breton, de Château-Thierry (1).

Soixante-quatorze ans après cette adjudication, le 21 janvier 1695, une Ordonnance royale a « uni à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry les biens et revenus des maladreries de..... Chézy-l'Abbaye... » (2).

Enfin en 1698, le Roi rendit à Marly un décret enregistré au Parlement le 18 juin, par lequel la Maladrerie de Chézy-l'Abbaye avec celles de Charly, Chézy-en-Orxois, Blesme et Chierry, Dormans, etc., etc., étaient définitivement réunies à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, dont le nombre des lits a été augmenté de cinq (il y en avait dix-huit). Le décret porte que « dans lesquels cinq lits il sera reçu par préférence « à tous autres un pauvre malade de la paroisse de Chézy-« l'Abbaye, un de la paroisse de Lhuis, un de la paroisse de « Housse, un de la paroisse de Mont-Notre-Dame et un de la « paroisse de Cohan. » Les malades des autres paroisses viennent après les cinq ci-dessus désignées.

Chézy-l'Abbaye vient donc en première ligne et ses droits ne peuvent lui être contestés.

Aujourd'hui Chézy-l'Abbaye n'a plus de Maladrerie ; mais la commune possède un Bureau de bienfaisance dont les revenus sont de 1845 francs.

Dr A. CORLIEU.

(1). *Arch. Nat. S.* 4902.

(2). *Arch. Nat.* Sect. Judic. Cote Ve. 1165.

# OFFRE PAR M. L'ABBÉ POQUET

D'UN

# BAS-RELIEF

## PROVENANT DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN DE CHATEAU-THIERRY

---

MESSIEURS,

L'Église de Saint-Crépin de Château-Thierry possédait autrefois des décorations précieuses. Outre ses splendides verrières qu'on estimait d'un très grand prix, elle montrait encore autour de son sanctuaire orné de lambris de marbre et d'albâtre, des statues faites de pierres de Tonnerre qui avaient coûtées 1150 livres, puis dans de grands cadres les scènes du martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, peintes par Revel, originaire de Château-Thierry.

Mais on admirait surtout des bas-reliefs placés derrière le maître autel, représentant différents mystères de la vie de notre Seigneur Jésus-Christ.

Ces bas-reliefs, au nombre de six, dont on a lieu de regretter la disparition, tant à cause de la perte réelle que du fini du travail, n'ont pas trouvé grace devant le vandalisme de 93 (1). C'est à peine si on a pu en sauver

(1) En ce même temps (*Histoire de Château-Thierry, Tome II, page 269*), on renverse toutes les châsses de dessus la corniche du lambris, celle de Saint Cénéric, jusque-là si révérée, n'est point épargnée...

Les reliques ne furent point profanées, grâce à la prévoyance de

quelques débris encore sont-ils bien endommagés, du moins celui que j'ai l'honneur de vous offrir et qui sera probablement le seul souvenir que vous pourrez posséder de cette œuvre intéressante.

Parmi les bas-reliefs, deux autres médaillons, un peu mieux préservés, sont, je crois, aujourd'hui à l'Hôtel Cluny, où ils ont reçu une hospitalité définitive, grace à l'abandon qu'en a fait un de vos curés, il y a environ cinquante ans.

Ce débris, tout fruste qu'il est, et que j'ai recueilli et conservé avec le plus grand soin pour en faire don à votre Musée, suffira pour vous donner une idée de ce travail si apprécié des connaisseurs et que Scalbery, peintre de Louis XIV, regardait comme un ouvrage achevé et d'un prix considérable.

Ce tableau comprend cinq personnages et figure la résurrection. On y voit dans la partie supérieure le Christ s'élevant dans les cieux, portant d'une main la croix, l'etendard de sa victoire, et de l'autre montrant les cieux ; son vêtement bien drapé, ainsi que sa chevelure, flottent au gré des vents. D'un pied léger il s'appuie sur son tombeau où l'on aperçoit deux soldats dont l'un dort sur son bouclier, l'autre, effrayé, regarde en tremblant le ressuscité, portant en avant son bouclier tandis qu'il dégaine son sabre pour se défendre ; deux autres gardiens s'enfuient dans le lointain.

Cette composition, quoique renfermée sur un fond d'environ 40 cent. de hauteur sur 30 cent. de largeur, n'en offre pas moins une composition complète avec des personnages de 16 centimètres, mais dans diverses attitudes et dans des proportions bien gardées. Tout y est groupé avec art et l'exécution atteste une main exercée. L'anatomie et la

M. Bayot et à l'activité de M. Leseur, procureur-syndic du district qui les fit enlever au milieu du pillage de l'eglise et les fit porter dans le magasin de l'administration qui occupait alors le couvent des Cordeliers (aujourd'hui le Collège).

perspective y sont parfaitement observées. Il est probable que ces sortes d'ouvrages se faisaient au ciseau, après quoi on les recouvrait d'un enduit d'albâtre qui a disparu au profit de l'œuvre, contrairement à l'opinion d'un de nos chroniqueurs qui suppose que l'albatre, dont on avait blanchi tous les traits et les veines, en faisait la plus grande beauté.

L'Abbé POQUET.

*Curé-Doyen de Berry-au-Bac.*

LA

# FONDERIE DE CLOCHES

## DE M. XAVIER CAVILLIER

### A CARRÉPUITS (Somme)

---

A mon ami René VALLETTE, directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

Certainement je vous la raconterai, mon cher ami, — et avec grand plaisir, aussi donc, — ma pérégrination au pays Picard, à la recherche des archives des Cavillier. Mais je ne vous la raconterai pas in-extenso. D'abord il serait trop long de vous énumérer tout ce que j'ai découvert d'intéressant. D'autre part, je tiens à garder en réserve les anecdotes du voyage : je vous les dirai un soir de cet hiver, au coin du feu, dans la solitude de Beauregard, — en compagnie de votre jeune et beau danois, mon filleul.

Inutile, n'est-ce pas, de vous présenter les Cavillier, cette vieille et marquante famille de fondeurs de cloches, une des trois plus anciennes encore existantes en France. Malgré la distance qui sépare la Vendée de la Somme, vous les connaissez — de réputation. Vous vous rappelez ce document — incomparable en son genre, — dont l'obligeance de M. Xavier Cavillier m'a fourni l'an passé une copie partielle, et qui débute de cette façon pittoresque : « Généalogie de la « famille des Cavilliers, présentement fondeurs de cloches

« demeurans à Carrépuis, près Roye en Picardie, dont le « commencement est de l'année 1548, *à ce que porte la « tradition de père en fils, attendu qu'en ce temps l'on écrivoit « peu de chose, et plus souvent rien du tout.....* »

Vous savez combien je désirais faire plus ample connaissance avec le représentant actuel de cette intéressante dynastie d'industriels-artistes, qui depuis trois siècles ont peuplé les clochers de plusieurs départements du Nord de la France d'une multitude de « chantres de bronze », aussi élégants dans leur décoration qu'excellents dans leur harmonie. Vous savez avec quelle impatience j'attendais le moment de pouvoir déchaîner ma curiosité d'archéologue *campanophile* sur tous les documents, que je savais exister là-bas, religieusement conservés de père en fils, et qui contiennent des détails historiques sur des centaines et des centaines de cloches, — je ne veux pas écrire des *milliers* avant d'avoir procédé à une statistique mathématique.

Les Cavillier ont eu pour principe, depuis le XVIe siecle, de pousser leur existence jusqu'à la dernière limite possible et d'opérer jusqu'à extinction de chaleur naturelle. Un Cavillier, fondeur de cloches, qui n'atteint pas 75 ans, est une exception. Plusieurs ont dépassé 90 ans. Vous voyez d'ici ce que peut produire une série d'aussi longues carrières !

L'Allemand Otte, dans sa *Glockenkunde*, s'est borné à signaler la fécondité des Cavillier (1).

Entrer dans le détail l'eût obligé à augmenter considérablement l'étendue de son *index*. Je compte bien un jour, — grâce à toutes les pièces anciennes qui m'ont été communiquées, — être beaucoup moins laconique et essayer le

(1). « Cavillier (Carvillier), Familie zu Carrepuits (Somme), deren Name auf den meisten Glocken wiederkehrt, die in den beiden letzten Jahrshunderten in 30 meiligen Umkreise ihres Wohnortes neu beschafft worden sind. » (*Glockenkunde*, p. 184.)

catalogue de l'œuvre de cette importante famille, depuis le XVI^e^ siècle J'arriverai certainement à un chiffre plus que « respectable » ! — Tant pis pour mon éditeur !

***

Donc je suis parti pour Carrépuits.

Le temps m'était malheureusement compté à *l'aller* et je n'ai pu, — comme nous l'avons fait plus d'une fois ensemble en Vendée, — piquer une étape au pied de chaque clocher de la route. Trois stations seulement m'ont été permises, toutes trois dans le département de l'Oise : Morienval, Pierrefonds et Compiègne.

La magnifique église romane de Morienval ne possède plus aujourd'hui que deux cloches : une du XVI^e^ siècle, fondue certainement avec un fourneau à cuve et non avec un fourneau à reverbère, — et une de 1782, œuvre de Jean-Simon Chéron, « fondeur du Roy », originaire de Meaux (Seine-et-Marne), le même dont — pas plus tard que avant-hier, — je retrouvais les pénates dans le Tardenois, à Fresnes, où il avait établi une fonderie et où il mourut en 1831. — La cloche que les Cavillier ont faite pour Morienval au XVIII^e^ siècle a été détruite à la Révolution.

A Pierrefonds : une cloche du XVI^e^ siècle, curieuse au point de vue iconographique et présentant une marque de fondeur signalée comme illisible dans le Bulletin de la Société Archéologique de..... (soyons charitable). — En réalité, elle se déchiffre sans la moindre difficulté. C'est la marque d'un des Jacques. Le nom ne serait pas d'une netteté parfaite, que les armes parlantes qui le surmontent le feraient restituer avec une certitude absolue.

Compiègne a conservé une des plus anciennes cloches de France. C'est un des trésors de l'archéologie campanaire. Mais ne consultez pas vos oreilles, si vous avez l'intention de

lui porter votre tribut admiratif. Deux cents ophicléides en désaccord ne fourniraient pas cacophonie mieux réussie. Nous sommes encore au *chelléen* de l'art campanaire, mais ce *chelléen* est d'une épigraphie si curieuse !

***

Je débarque à Roye dans la nuit.

Pour m'endormir, l'Hôtel de Ville, mon voisin, me chante les heures sur des timbres de Xavier Cavillier. Le lendemain, je m'éveille au son d'un quatuor, auquel trois générations de Cavillier ont collaboré. — Il y avait funérailles à l'église Saint-Pierre. — Je bénis le trépassé, qui me procure cette audition, et — les quatre inscriptions couchées sur mon carnet, — je m'élance « sac au dos » sur la route de Carrépuits.

Une enseigne, décorée de deux cloches *d'or sur fond... quelconque*, m'indique le logis que je cherche. Impossible d'ailleurs de se méprendre : plusieurs vieilles cloches, — dont nous ne tarderons pas à transcrire les légendes, — gisent là, dans la cour d'entrée, attendant en silence — les derniers jours des condamnées ! — que le maître de l'endroit procède à leur rajeunissement. La charrette fatale, qui doit les conduire au fourneau (situé de l'autre côté de la propriété), est dans un coin. — Sous le porche : de vieux battants.

A côté des cloches et plus loin : des tas de bois et encore des tas de bois, — on ne fait pas, paraît-il, d'aussi bonnes cloches au charbon de terre, — et vaguant sur le tout, un régiment de volailles en liberté. Nous sommes à la campagne, et tout le monde ici, même le fondeur de cloches, est un peu agriculteur.

La maison d'habitation est à un seul étage, selon l'habitude du pays, — construite en briques, également selon l'habitude du pays. Seulement, à la différence de ses voisines, cette maison est un monument de famille. C'est sous ce toit, entre

ces murs, qu'a été écrite la *Généalogie*, ce manuscrit unique. C'est là qu'ont été *composés* (je suis technique) nombre de chefs-d'œuvres campanaires du Nord de la France. — La date de 1738 est gravée, en chiffres élégants, sur le manteau d'une cheminée. Et cette date, elle doit être de la main même du célèbre fondeur-écrivain Philippe [3] Cavillier.

*
* *

Pour éviter les dangers d'incendie, la fonderie est installée au bout du jardin, qui s'étend derrière la maison. C'est dans les terrains faisant suite au jardin, que se tire la terre glaise nécessaire à la confection des moules.

Cette fonderie, — représentez-vous une grange vaste et élevée, dont le premier étage, qui se compose seulement d'une série de poutres recouvertes de quelques planches, est ajouré à droite et à gauche, de façon à laisser la fumée s'échapper à son aise. Car cela fume dur ici en temps ordinaire, et encore plus les jours de coulée.

Un fondeur de cloches est une espèce de Vulcain qui ne chôme jamais. Quand le *noyau* est cuit, il faut cuire la *fausse cloche* ; quand la fausse cloche est cuite, il faut cuire la *chape* et la *tête*. On cuit jour et nuit. Tous les soirs, les noyaux — les *moulanches*, comme disaient les anciens Lorrains ambulants — reçoivent leur cargaison de combustible, et de combustible choisi. Aux jours de coulée, c'est l'enfer. — Etonnez-vous après cela que Xavier Cavillier soit un frileux !

La disposition de la fonderie est des plus simp'es : un fourneau à droite, un fourneau à gauche, — sans cheminées, comme dans les dessins de l'*Œuvre campanale*. Entre les deux fourneaux : la grande fosse, où l'on enterrera les moules pour la coulée. En arrière de la fosse : la terre, retenue par des planches, qui recouvrira les moules au moment solennel

et, par son tassement, empêchera le métal de faire des fugues en dehors des limites permises.

Plus loin, un local pour le brassement de l'argile. Ailleurs, la balance pour le pèsement du métal. Ici, du chanvre et de la bourre, pour la solidité des moules ; là, des tonneaux, des bassines, pour les diverses espèces de terre préparées, etc. — Inutile de vous décrire les accessoires.

Mon entrée en l'officine de Carrépuits me permit d'embrasser d'un coup d'œil toutes les étapes du travail. Quatre moules de grosses cloches, dans la fosse, n'avaient plus que leurs chapes à terminer. En dehors de la fosse, six ou sept moules de petites cloches, installées ça et là, étaient inégalement avancés. Et le maître fondeur passait de l'une à l'autre, ne confiant à personne la partie délicate de son œuvre, ne laissant à l'ouvrier — « au manœuvre », disent les anciens textes — que la besogne matérielle secondaire.

Le fondeur de cloches, en effet, ne doit pas seulement *créer* ses tracés. L'exécution doit être sienne en majeure partie. — La persévérante attention de M. Xavier Cavillier est une des raisons de l'excellent aloi des cloches qui sortent de l'atelier de Carrépuits.

***

Mais « au-dessus de la main qui agit et de l'œil qui surveille, il y a le cerveau qui dirige. » A Carrépuits, le cerveau est *rétrospectif*, le cœur aussi. Je n'étais pas depuis une heure en compagnie de ce Picard, placide et froid, — comme tous les Picards, — que je sentais se dégager toute la saveur de ce fondeur de vieille souche, moderne seulement dans « l'écorce », au fond vivant du passé, disciple fidèle des aïeux et amoureux de leur mémoire.

Pour M. Xavier Cavillier, les archives de la famille ne sont pas seulement un précieux et glorieux souvenir. C'est un vaste corps de doctrine qu'il met continuellement à profit. Xavier Cavillier est un studieux. Malgré l'expérience

personnelle de vingt années qui est venue compléter chez lui l'éducation technique reçue de son père, il continue à se nourrir des leçons de ses ancêtres. Il a l'érudition de son art, — mais à la façon des anciens fondeurs, qui gardaient avec mystère les secrets paternels, pour ne les transmettre qu'à leurs fils. Il lui est resté dans le sang la discrétion professionnelle d'autrefois.

J'ajouterai qu'il serait difficile de trouver un homme plus modeste — en ce qui le concerne personnellement. Si ses œuvres disent sa valeur, lui reste muet.

Cette discrétion et cette modestie ne sont pas faites, il est facile de le comprendre, pour conquérir jamais à l'établissement une de ces renommées tapageuses, comme notre époque en a vu surgir — et disparaître — autour de quelques fonderies de cloches. La notoriété des Cavillier de Carrépuits n'a rien de bruyant. On connait de longue date dans la région leur habileté spéciale, on sait leurs traditions de droiture et de courtoisie. Cela suffit pour la prospérité de la maison.

*
* *

Xavier Cavillier possède à un degré étonnant le sentiment de la famille. C'est avec fierté qu'il représente aujourd'hui la neuvième génération de la branche directe. Je dirai même qu'il la représente avec une fierté exclusive et jalouse.

Il y a quelques années, il avait vu avec une véritable douleur deux descendants des branches latérales, fondeurs de cloches eux aussi, utiliser commercialement le renom de la branche directe. — Ce n'était pas le moins du monde le « marchand fondeur » redoutant la concurrence de parents lointains. C'était le fils à qui on prenait ses aïeux et qui souffrait de voir l'héritage d'honneur de la branche aînée accaparé par d'autres mains.

Aujourd'hui que la fonderie de cloches de Solente ne fonctionne plus et que celle d'Amiens est passée entièrement

à des étrangers, il est heureux. Il voit la réputation des Cavillier se localiser de nouveau uniquement à Carrépuits.— Il a reconquis le monopole de ses dieux !

Ce qui est vraiment un phénomène psychologique très curieux à observer, c'est que ce sentiment n'a absolument rien d'egoiste. Xavier Cavillier n'a qu'un but : l'honneur du nom, — le prestige de la branche directe, qui a produit ces grands artistes : les Philippe, les Nicolas et Amédee. Xavier Cavillier disparaît. C'est l'aîné de la branche directe qui reste seul en scène. — Voyez ses cloches. Il se soucie bien d'y mettre sa signature personnelle. Il y inscrit soit le nom seul de Cavillier de Carrépuits, soit la marque des aieux. Il n'a pas de marque à lui propre !

Le même sentiment existe chez son frère Albert, aujourd'hui fondeur de fonte de fer, d'acier et de bronze d'art, à Creil (Oise). Au temps où Albert cultivait l'art campanaire parallèlement à son aîné, il signait de la même façon impersonnelle : « Cavillier, à Carrépuits. »

***

Etant donné un pareil culte pour les ancêtres, vous vous imaginez facilement, mon cher ami, avec quel empressement on sortit pour moi les registres, cahiers, liasses, etc., etc., constituant les archives de la famille.

En outre d'une correspondance des plus curieuses dans laquelle apparait toute une *théorie* de *saintiers* d'antan : Gorlier, Héban, Le Guay, etc., et d'une quantité de pièces diverses (marchés, certificats, etc), — M. Xavier Cavillier possède un magnifique ensemble de ces documents aujourd'hui en honneur auprès des érudits sous le nom de *livres de raison.*

Voici d'abord, dans son enveloppe de parchemin, la généalogie de toutes les branches de la famille, dressée en en 1764 par Philippe [3] et continuée jusqu'à nos jours.

Viennent ensuite les registres ou mémoriaux des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Là est inscrite la vie au jour le jour : l'état-civil, les contrats de mariage, l'arrondissement des propriétés, les partages, les transactions commerciales, les voyages, les menus événements de la chronique locale, etc. ; — et pour chaque cloche : la *composition*, — les détails du *tracé*, si vous aimez mieux, — la transcription des clauses du marché, les incidents du travail, les règlements de compte, les notes malicieuses sur les méfaits de certains Lorrains ambulants, etc. Nombre de localités de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, etc., se trouvent avoir là un feuillet de leur histoire.

Plus loin, je découvre un petit cahier sans titre, qui est tout simplement une pièce rarissime : le glossaire spécial des anciens fondeurs de cloches, car ils avaient leur langue à part, leur *argot*, pour empêcher les profanes de surprendre les secrets du métier. Jamais philologue de France ni de Navarre n'a encore étudié ce vocabulaire bizarre, qui a dû naître en Lorraine, si j'en juge par certaines désinences, et qui est aujourd'hui totalement perdu. Jusqu'ici, dans mes recherches sur les cloches et les fondeurs de cloches, je n'avais pu en recueillir que quelques mots.

En 1723 et en 1750, Philippe Cavillier, deuxième du nom, écrivit pour ses enfants deux traités pratiques, intitulés : l'un la *Pyrotechnie*, l'autre l'*Œuvre campanale*. Ces deux manuscrits, ornés de nombreux dessins à la plume, ont quitté Carrépuits depuis un certain temps et sont actuellement entre les mains de M. Adolphe Cavillier, ancien fondeur de cloches, à Solente, qui a eu l'amabilité de me les laisser examiner en détail.

***

La presque totalité des matrices à ornements et à alphabets, actuellement possédés par M. Xavier Cavillier, lui viennent de famille. Son père lui en a légué 129, — stock vraiment

énorme, si l'on se rappelle que les anciens fondeurs ambulants se contentaient de deux ou trois, quelquefois même d'une seule.

Toutes celles-ci semblent bien avoir été gravées par les fondeurs eux-mêmes. Plusieurs sont signées et datées. Nicolas [4] en a fait un certain nombre, et des plus élégantes, de 1828 à 1842. Les plus anciennes remontent au commencement du XVIIe siècle : elles sont au nom des fils de Roger Cavillier, alors encore fixés à Noyon. Quelques-unes viennent d'autres fondeurs : de Charles Gorlier et d'Hébán.

Avec un outillage pareil, il n'y a pas à craindre de tomber dans la monotonie.

Dans ces 129 « empreintes », j'ai compté *vingt-trois* marques destinées à la signature. En outre des ornements encadrant le cartouche meublé d'une cloche, on y trouve soit simplement la rubrique : *Cavillier, fondeur à Carrépuits*, soit le nom et le prénom. Ces marques, toutes antérieures à M. Xavier Cavillier, sont en général beaucoup plus décoratives que celles que j'ai eu jusqu'ici l'occasion de relever. Quelques-unes d'entre elles sont littéralement des pièces fort curieuses et mériteraient d'être publiées en gravure.

Vous en jugerez d'ailleurs prochainement par vous-même, mon cher ami, car j'en rapporte et des estampages et des reproductions en cire. Cela continuera la série que vous connaissez et où l'outillage des Farnier, des Bollée, des Dencausse, des Barrard, des Peigney, des Michel, des Lebrun, des Aubry, des Hildebrand, etc., est déjà représenté, soit par des originaux, soit par des moulages.

*
* *

Sur ce, excellent confrère, j'emprunte l'argot des anciens fondeurs de *sempolles*, aliàs *sempolets*, pour vous souhaiter le *chanu tierro*, et vous dire que malgre la distance qui nous sépare pour le moment, je vous serre bien cordialement

*l'espeigne grimouche*. — Comprends, si tu peux, ou devine, si tu l'oses !

Un de ces jours, je rouvrirai mon écritoire et vous raconterai par le menu la très riche moisson — ainsi disaient Virgile et Châteaubriand, — qui, à mon retour de Carrépuits, est venu récompenser mes multiples ascensions dans les *sempoliers* du Soissonnais et de la Champagne.

Nogentel (Aisne), le 30 septembre 1890.

Jos. BERTHELÉ.

Fig. 1.
(Série E. 2185.)

Fig. 4.
(Série E. 1851.)

Fig. 7.
(Série S. 414.)

Fig. 11.
(Série S. 1813.)

Fig. 5.
(Série E. 631.)

Fig. 8.
(Série E. 596.)

Fig. 12.
(Série F. 317.)

Fig. 2.
(Série E. 5231.)

Fig. 9.
(Série B. 4.)

Fig. 13.
(Série E. 2142.)

Fig. 3.
(Série C. 482.)

Fig. 6.
(Série E. 591.)

Fig. 10.
(Série S. 1571.)

Fig. 14.
(Série F. 595.)

Pointes de flèches de Fère-en-Tardenois. Collection Edm. Vielle.
(Grandeur naturelle.)

LES

# POINTES DE FLÈCHES

## PRÉHISTORIQUES

## DE FÈRE-EN-TARDENOIS (AISNE)

*Communication de* M. E. VIELLE, *Juge de Paix à Fère-en-Tardenois.*

J'ai l'honneur de présenter à MM. les Membre de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, un type de Pointes de Flèches, en silex, qui diffère essentiellement des autres flèches par sa forme toute particulière, la délicatesse et la perfection de son travail, sa fragilité, sa légèreté, l'extrême finesse de sa pointe ; ses proportions parfois exigües, son mode d'emploi et d'insertion à la hampe. (Voir figures 1 à 14.)

Ces flèches sont caractérisées par leur forme triangulaire qui rappelle assez celle de l'équerre ou triangle rectangle : elles ont une singulière ressemblance avec la partie inférieure de notre lame de couteau pointue. Comme elle, ces flèches ont un de leurs bords ou côtés latéraux mince et tranchant et l'autre plus épais et plus arrondi : l'un de ces bords constitue la lame et l'autre le dos. La pointe, très aigüe est droite ou oblique et la lame se trouve indistinctement à droite ou à gauche de la base. La base, généralement très large dans ses proportions, affecte tantôt la forme légérement circulaire ou concave, tantôt celle droite ou rectiligne. Assez souvent la partie supérieure de la base offre un angle aigu

ou arrondi, et parfois aussi cet angle se développe pour former une sorte d'appendice ou pédoncule. La face présente une ou deux arêtes longitudinales et se trouve relevée ou bombée dans la direction de ces arêtes. La face d'enlèvement est plate et lisse et jamais travaillée. Le bord épais ou supérieur de ces flèches et celui de la base sont généralement façonnés.

La longueur de ces flèches varie entre 10 et 35 millimètres de la base à la pointe ; leur longueur moyenne est de 20 à 28 millimètres : c'est la mesure des spécimens les plus nombreux. Les spécimens de 15 à 20 millimètres se rencontrent assez souvent. Le modèle le plus petit mesure à peine 10 millimètres et pèse 2 décigrammes. Le poids moyen de ces flèches est de 6 à 10 décig. Les retouches qui existent sur les bords de la base facilitaient l'insertion de ces flèches à la hampe. Les retouches, encoches ou entailles qui s'éloignent de la lame et de la pointe recélaient le poison que les Celtes dans les temps historiques appellent toxique. Lorsque ces flèches avaient pénétré dans le corps, la pierre devait rester dans la plaie et la hampe seule pouvait en être retirée. Dans leur trajet, ces pointes de flèches occupaient une position verticale et non horizontale comme on pourrait le croire et elles produisaient l'effet d'une flèches barbelée d'un seul côté.

J'ai découvert ces flèches au commencement du mois de novembre 1879, peu de temps après mon installation aux modestes fonctions que je remplis à Fère-en-Tardenois. Dans l'une des premières excursions que je fis alors dans le parc de l'ancien Château de Fère, je rencontrai un atelier situé sur le versant d'un monticule couvert d'herbes, de genêts et de bruyères, au pied duquel vers l'ouest, se trouve le chemin Tortu qui sépare ce monticule de l'étang desséché du parc, formant aujourd'hui un marécage où coule le rû dit rivière anglaise venant de la Fontaine des Abîmes et de l'Étang Serrurier. J'y recueillis de nombreux silex (lames, pointes, grattoirs, nucléus, etc ), épars sur le sol et dissimulés dans

les herbes. Je fus surpris d'y trouver des lames et des pointes de très petites dimensions et mon attention se porta exclusivement sur l'une de ces pointes minuscules que je reconnus pour être une flèche remarquable par sa configuration spéciale et la perfection de son exécution (figure 8).

Dans la suite, j'eus occasion de rencontrer le même type de flèches dans les divers ateliers que je découvris successivement à Fère et aux environs. C'est ainsi que je trouvai un certain nombre de ces flèches, en 1880, au Mont Terrière, dans un champ assez restreint, circonscrit par des blocs de grès, situé à environ 500 mètres du Petit-Moulin et de l'Ourcq, sur la rive gauche de cette rivière, sur le territoire de Villers-sur-Fère, à la limite séparative de cette commune et de Fère ; puis l'année suivante, dans un autre atelier, plus vaste, entouré aussi par des blocs de grès, sur la rive droite de l'Ourcq, à la partie extrême du territoire de Seringes, vers celui de Villers-sur-Fère et à environ un kilomètre du précédent atelier et deux kilomètres de Fère, sur le versant du coteau connu par les habitants sous les dénominations de Petite Maladrerie, Croix de Couvraine, le Bois Brochet. Je recueillis aussi de beaux spécimens de cette flèche dans les terres du château de Fère, séparées du donjon par les murs de l'ancien château et le vieux chemin de Mareuil-en-Dôle. J'en ramassai encore dans un petit atelier tenant, au Nord, aux nouvelles constructions dites « château des Bruyères », également dans l'étendue de l'immense parc de Fère. A la même époque (1881) je trouvai aussi de ces flèches sur le territoire de Bruyères-sur-Fère, dans le sable et la terre de Bruyères qui recouvrent le pied des blocs de grès gigantesques, appelés la Hottée du Diable qu'on aperçoit à peu de distance, à droite, dans le bois, en parcourant la route de Fère à Coincy ; dans le sable du Parchet, à Fère, en dehors des murs du parc, près de la bordure du bois ; dans le sable du Mont-Madame ou Mont-Blanc se trouvant encore dans le parc, à l'ouest, non loin des murs et enfin dans le sable du cimetière de Caranda, à Cierges, à

Fig. 15
(Série C. 1720.)

Fig. 16.
(Série E. 1500.)

Fig. 17.
(Série E. 1456.)

Fig. 18.
(Série C. 5339.)

Fig. 19.
(Série E. 784.)

Fig. 20.
(Série E. 938.)

Fig. 21.
(Série E. 1040.)

Fig. 22.
(Série S. 1571.)

Fig. 23.
(Série S. 3291.)

Fig. 24.
(Série C. 5348.)

Flèches à tranchant transversal de Fère-en-Tardenois.
Collection Edmond Vielle. (Grandeur naturelle.)

Fig. 25.
(Série C. 1282.)

Fig. 26.
(Série II. 90.)

Flèches à tranchant transversal de Fère-en-Tardenois.
Collection Edmond Vielle. (Grandeur naturelle.)

l'endroit même où, il y a 17 ans, l'illustre archéologue, M. Frédéric Moreau, a exhumé des trésors d'archéologie gauloise, romaine et franque, qui ont formé le premier noyau de l'unique musée connu du monde savant sous la dénomination de Collection Caranda.

Les ateliers que j'ai rencontrés à Fère et aux environs sont placés de préférence sur le versant de coteaux arides, à proximité d'un ruisseau, d'une source ou d'un étang et dans le voisinage des bois. Ils se reconnaissent facilement par les éclats de silex dont le sol est parsemé. Il est à noter que ces ateliers sont généralement établis sur le sable.

Parmi les flèches que je viens de décrire, j'ai encore découvert un type particulier de la flèche dite à tranchant transversal. (Voir figures 15 à 24).

A première vue, ces dernières flèches paraissent manquer absolument de signification et n'offrir aucun intérêt : elles représentent en effet des débris informes de silex accidentellement cassés ou mutilés, de simples fragments de lames. Mais à la suite d'un examen quelque peu attentif, il devient facile à l'archéologue de reconnaître dans ces pierres le travail intentionnel de l'homme et de déterminer l'usage pour lequel il les a préparées.

Ces flèches ont la forme irrégulière d'un rectangle ou d'un trapèze. Les bords des côtés latéraux sont toujours façonnés ; les deux autres côtés qui constituent la lame et la base, sont minces et tranchants ; une arête transversale et convexe dans la partie médiane fait distinguer la lame de la base. Il se trouve des spécimens avec deux arêtes transversales. Le côté d'éclatement est lisse et uni et jamais travaillé.

J'ai encore trouvé dans les divers ateliers de Fère un troisième type de pointes de flèches différant essentiellement des types précédents. (Voir figures 25 et 26).

Ces flèches très intéressantes par leur forme spéciale et leurs petites dimensions paraissent appartenir à la fois à la pointe de flèche ordinaire et à celle transversale. Chaque

spécimen représente ces deux genres de flèches : L'une de ses extrémités se terminant en pointe et l'autre en lame tranchante. Je crois que ces flèches ne doivent être qu'une variété de la flèche transversale.)

Ce type a la forme irrégulière d'un triangle équilatéral. Les bords de ses côtés latéraux sont pour certains spécimens épais et façonnés et pour d'autres minces et tranchants. La face est légèrement convexe dans la partie médiane. Le côté d'éclatement n'est pas travaillé.

Les trois types de flèches de Fère, la flèche à pointe ou perforante et les deux transversales ou tranchantes, semblent à cause de leurs formes et de leurs proportions souvent minuscules, être restées inaperçues et ignorées des archéologues. J'ai été admis à les faire figurer à l'Exposition Universelle de 1889, palais des arts libéraux, section I de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

J'ai pensé, Messieurs, que vous accueilleriez la communication de cette découverte qui peut intéresser l'histoire locale et l'étude des sciences anthropologiques et préhistoriques, et qu'en vous soumettant quelques spécimens vous apprécieriez mieux ces produits de l'art préhistorique.

2 Décembre 1890.

E. VIELLE.

# TABLE DES MATIÈRES

## ANNÉE 1890

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ


Pages

Composition du Bureau ..... I
Membres honoraires ..... I
— titulaires ..... II
— correspondants ..... III
Associés libres ..... VI
Sociétés correspondantes ..... VII


## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES


Séance du 7 Janvier 1890 ..... 1
Compliment en vers de M. Delteil ..... 1
— du 4 Février 1890 ..... 6
Travaux exécutés à Saint-Crépin, en 1889, par M. Moulin ..... 7
— du 4 Mars 1890 ..... 12
Note sur l'ouvrage de M. Lélu : *En Algérie*, par M. Moulin ..... 13
— du 1er Avril 1890 ..... 15
Objets, pour la plupart trouvés à Saint-Martin, lieu-dit « les Hérissons », présentés par M. Maréchal 18
— du 6 Mai 1890 ..... 19

Pages

Séance du 3 Juin 1890..... 23

Rapport sur les séances du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, par M. Lélu..... 24

Mort de M. le Comte de Sade, à Condé..... 27

— du 2 Juillet 1890..... 29

Excursion des Membres de la Société historique de Soissons à Château-Thierry, Essômes, Azy et Chézy-l'Abbaye, par M. Moulin..... 30

Note de M. l'Abbé Pécheur sur le passage des Huns à Château-Thierry..... 33

— du 12 Août 1890..... 36

Origine de la fable « les Animaux malades de la peste », par M. Delteil..... 37

Don, par M. Maciet, au Musée du Louvre, d'un tableau de Pieter-Codde..... 38

Mort de M. Louise, principal honoraire à Sedan..... 38

Note sur un Coffret renaissance de la collection de M. Richier-Moreau, par M. Moulin..... 40

— du 2 Septembre 1890..... 43

Les Quatre Fêtes Dionysiaques de l'Attique, par M. Leblond..... 44

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Vervins, communication de M. Berget..... 46

Notes sur le Concile de Trente, par Rassicod, et sur les Rassicod, par M. Delteil..... 48

— du 7 Octobre 1890..... 50

Note sur quelques peintres briards du XIVe siecle, par M. de Marsy..... 50

« L'Album Caranda, 1889 », et les Fouilles de Cys-la-Commune, par M. Moulin..... 54

— du 4 Novembre 1890..... 60

Note sur la vente du Couvent des Minimes de Château-Thierry, par M. de Marsy..... 60

— du 2 Décembre 1890..... 66

Communication, par M. Delteil, d'une lettre de Le Bailly, et d'un commentaire de Bérenger (1788) sur La Fontaine..... 67

# TRAVAUX ET RAPPORTS


| | Pages |
|---|---|
| L'Eau minérale de Château-Thierry, par M. le Docteur PETIT.... | 75 |
| Le Bas-Relief de La Ferté-Milon, par M. Fr. HENRIET..... | 93 |
| Seigneurie de Nogent-l'Artaud (1627), par M. MOULIN..... | 103 |
| L'Église de la Paroisse de Nogent-l'Artaud, par M. l'Abbé BLANCHART..... | 109 |
| La Station préhistorique de Moucherelle, par M. MINOUFLET..... | 124 |
| L'Église d'Azy, par M. MOULIN..... | 128 |
| Otmus, chef-lieu du « Pagus Otmensis », par M. HARANT..... | 133 |
| Origine des Fleurs de Lis dans les Armoiries royales de France, par M. RENAUD..... | 145 |
| La Maladrerie de Chézy-sur-Marne, par M. le Docteur CORLIEU. | 155 |
| Lettre de M. l'Abbé POQUET, au sujet de l'offre faite à la Société d'un Bas-Relief provenant de l'Église Saint-Crépin de Château-Thierry..... ..... | 158 |
| La Fonderie de Cloches de Xavier Cavillier à Carrépuits (Somme), par M. BERTHELÉ..... | 161 |
| Les Pointes de Flèches préhistoriques de Fère-en-Tardenois (Aisne), communication de M. E. VIELLE, Juge de paix à Fère..... | 173 |


Château-Thierry. — Imprimerie de l'*Écho républicain de l'Aisne*.

CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE DE « L'ÉCHO RÉPUBLICAIN DE L'AISNE. »